This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DC
611
.M241
A3

BUHR A

a39015 01808350 4b

Digitized by Google

M. E. Dainville lit ses *Etudes sur l'architecture,* au moyen-âge. Il y traite spécialement des maisons privées dont Angers conserve encore de si précieux restes. Bien que des restaurations maladroites aient trop souvent effacé leur caractère d'originalité et de richesse, notre ville est peut-être une de celles de France qui renferment les constructions particulières, les plus curieuses des XIVe et XVe siècles. M. Dainville renvoie du reste, pour ce fait, à la charmante publication d'*Angers Pittoresque.* Il fait observer ensuite l'intérêt qu'offre à la science archéologique l'étude des différentes lois et ordonnances générales et des arrêtés municipaux, relatifs à la construction des édifices. Les lettres-patentes de Louis XI, pour la création de la mairie d'Angers, l'ordonnance de Louis XII, relative à l'institution de prud'hommes contiennent des dispositions importantes sur la voirie et les bâtiments. M. Dainville, après avoir fait remarquer que la coutume de Paris régissait une partie de royaume et qu'elle avait une grande autorité doctrinale dans les pays même qu'elle ne gouvernait pas, analyse plusieurs de ses dipositions et plusieurs ordonnances de nos rois, sur les constructions. Parmi celles-ci il faut citer, par exemple, celle de 1607, si utile à la salubrité, mais si peu favorable au pittoresque, qui défendait de bâtir avec encorbellements. M. Dainville termine en annonçant qu'il continuera ses recherches et qu'il compte y ajouter des dessins. La lecture à la prochaine réunion de la Société de ces documents consciencieusement recherchés et habilement mis en ordre, est votée à l'unanimité.

M. de Matty, sur l'invitation de M. le président, lit ensuite, dans le bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, un discours prononcé par

Digitized by Google

M. Léon Faye, l'un de ses membres, aux funérailles de M. de la Fontenelle-Vaudoré, ainsi qu'une note sur ses ouvrages et ses titres scientifiques. La commission écoute religieusement les dernières paroles prononcées sur la tombe d'un homme dont la vie toute entière fut dévouée à la science et qui poursuivit avec un si heureux succès la restauration des études de nos antiquités nationales et la conservation de nos anciens monuments.

Dans ses *nouvelles archéologiques d'avril*, M. Godard commence par analyser trois brochures. La première est de M. Eugène Grésy, et elle contient des *Recherches sur les sépultures nouvellement découvertes en l'église de Notre-Dame de Melun, suivies d'une dissertation sur les prétendues amours d'Agnès Sorel et d'Etienne Chevalier*. Dans cette seconde partie, l'histoire et la morale gagnent en même temps, dit M. Godard, à voir détruit un fait qui n'était qu'une fable galante.

Les recherches sur l'église de Notre Dame de Melun, ont beaucoup d'intérêt. M. Grésy dans une lettre mentionne ensuite plusieurs épitaphes prises dans les églises de notre province, et spécialement à Saint-Maurice, ce qui augmente pour nous l'intérêt d'une publication remarquable aussi par un style sûr et facile. M. Grésy est présenté à la commission, par M. Millet, au titre de membre correspondant.

La seconde brochure, analysée par M. Godard, est le bulletin de la Société archéologique de Sens, pour l'année 1846. Plusieurs articles assez importants s'y font remarquer. M. Godard rend un compte abrégé des recherches de M. Lallier, sur les murailles gallo-romaines de Sens. Il fait remarquer la sûreté avec laquelle

Digitized by Google

l'auteur de cet opuscule sait assigner l'époque véritable de la construction de ces murs, et il rapproche ses observations de celles qui ont été faites sur nos murailles gallo-romaines de la porte Toussaint.

Enfin, M. Godard analyse l'*Histoire primitive de Rennes par ses monuments*, de M. Toulmouche. Obligé de choisir dans cette publication intéressante et considérable, il met en rapport ce qui y est dit des voies romaines en Bretagne, des études de notre savant collègue M. Matty. Les noms mentionnés par M. Toulmouche des trois portes de Rennes, *Chastellière*, *Esvières* et *Baudraère*, se retrouvent à Angers, dans ceux des portes et rues *Chapellière* (sans doute pour *Chastellière*, *Castellaria*, à *Castello*), de l'*Esvières* (*Aquaria*), et Bandrière dont l'étymologie est encore à rechercher.

Après avoir mentionné et flétri la spéculation que l'on aurait projetée d'enfouir de fausses médailles de bronze dans le parcours du chemin de fer, M. Godard promet, si le besoin s'en faisait sentir, un travail sur les caractères qui aident à distinguer les véritables monnaies antiques de ces contrefaçons honteuses, dont la première mauvaise pensée remonte au XVIe siècle. Il mentionne ensuite et décrit les travaux antiques découverts récemment dans les fouilles exécutées à Angers, pour le tracé du chemin de fer. Ce sont un méandre d'acqueduc, un gisement d'une sorte de macadam antique, deux couches de voies romaines, relevées par M. de Matty de la Tour et dessinées par M. Fourcraux, une très large muraille en *amplecton*, un autre pâté de murailles également en *amplecton*. Quelque intérêt que ces découvertes offrent déjà, elles seront complétées, s'il y a lieu, par les soins

Digitized by Google

de l'entrepreneur, M. Bordillon, qui a bien voulu promettre de mettre ainsi mieux en mesure de les apprécier complètement. M. Godard s'engage à en parler de nouveau à la commission', aussi bien que de tous les objets trouvés enfouis dans cette terre historique du vieux *Juliomugus* ou dans ses environs, et, par exemple, au camp des Châtelliers.

Viennent ensuite, dans les nouvelles archéologiques de M. Godard, quelques nouveaux documents sur les statues si déplorablement soustraites à Fontevrault. M. Bineau écrit qu'il s'est employé pour en faire obtenir la restitution, mais que malheureusement il est obligé de presque désespérer du succès. Tout ce qu'il peut assurer, c'est qu'on nous en donnera une copie! M. Godard déplore cette persistance à nous enlever ce que les siècles nous avaient laissé; nous n'accepterons les copies que comme constatation authentique du devoir que nous avons rempli et de l'appui zélé que nous avons trouvé dans la députation de Maine et Loire, et spécialement dans M. Bineau.

Deux lettres communiquées par M. Brichet, sont ensuite exposées et analysées par M. Godard. L'une, de Marie de Médicis à Duplessis-Mornay, est écrite d'une autre main et signée seulement par elle. Elle a trait aux affaires du temps. L'autre, plus importante encore et adressée également à Duplessis-Mornay, est écrite toute entière de la main de son auteur, Catherine de Parthenay, dame de Rohan. C'était une femme de mérite et d'une rare énergie, auteur d'œuvres littéraires, entre autres, de tragédies et d'élégies. Protestante, elle se plaint dans cette lettre des *retranchements* que l'on fait tous les jours à la tolérance promise à ses coreligionnaires. Elle se félicite des mâles occupa-

Digitized by Google

tions et des exercices chevaleresques qui arrachent son fils à la licence et aux ballets de la cour. Elle termine par envoyer à Mornay quelques vers de sa petite fille, poète comme elle, mais qu'elle juge sans doute un peu trop en mère. M. Godard propose que cette lettre, dont déjà M. Grille a envoyé copie à M. le ministre de l'instruction publique, soit, en raison de la fermeté de son style, et de la noblesse des mœurs domestiques qu'elle retrace, autographiée dans le bulletin de la Société.

Des peintures murales ont été découvertes dans l'église de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé. Elles sont du commencement de XVIe siècle et sont remarquables par la pureté des lignes et la vérité de l'expression. M. le curé Auriou a employé tous ses soins à les conserver précieusement. M. Godard saisit cette occasion pour le présenter au titre de membre de la commission. M. le curé des Ponts-de-Cé a prouvé dans cette circonstance, que nous ne pouvons acquérir en lui qu'un collégue distingué et plein de zèle.

M. Godard termine ses notes archéologiques en donnant connaissance à la commission d'une lettre à lui adressée par M. le préfet, relative à l'acquisition de l'église St-Martin. L'importance de cette affaire y est dignement appréciée, et le concours le plus zélé nous y est promis. M. le ministre de l'intérieur a annoncé l'intention de consacrer à cet achat une somme de 30,000 fr. sur les fonds du gouvernement. M. Godard émet le vœu que le conseil municipal soit également saisi de cette question dont il saura sans doute apprécier le haut intérêt, au point de vue des souvenirs historiques de notre vieille et illustre cité. La restauration de cet édifice, sera mise aussi, comme on a déjà commencé à le faire, sous le patronage des hommes les plus éminents dans l'art et dans la science archéologique.

Digitized by Google

Après cette lecture si pleine d'intérêt et d'actualité, et qui, d'après le vote unanime de la commission devra être répétée à la Société, M. le président fait passer le dessin de MM. de Matty de la Tour et Fourcraux. L'on vote ensuite sur la candidature de M. l'abbé Auriou, au titre de membre actif, et de MM. Taluet, statuaire, et Grésy à celui de membre correspondant. La commission les reçoit tous les trois, à l'unanimité. La commission arrête, également à l'unanimité, que la lettre de Catherine de Parthenay sera autographiée.

M. Hunault demande à compléter les renseignements donnés par M. Godard sur les statues de Fontevrault. Dans son dernier séjour à Paris, où il s'était rendu comme délégué de la Société au congrès central d'agriculture, notre zélé collègue a saisi la commission des monuments historiques de la poursuite et de la restitution de ces statues. MM. Leprévost et Didron s'y sont employés activement. M. Hunault a lui-même fait de vives démarches au ministère de l'intérieur. Malheureusement elles sont demeurées jusqu'ici sans résultat. Ne perdons pourtant pas courage, ni tout à fait espérance encore, dit en terminant M. Hunault, nous avons le droit pour nous, et c'est le cas ou jamais de réclamer avec énergie et persévérance.

Sur la proposition de M. Godard, MM. Hunault, Ernoult et de Matty de la Tour sont ensuite chargés de constater toutes les découvertes en voie d'être faites sur la traversée du chemin de fer et d'en indiquer les traces sur le beau plan d'Angers de M. Priston.

M. L. Cosnier annonce que le bruit se répand de plus en plus de l'exécution du projet déjà blâmé par la commission, de l'adjonction de bas-côtés à la nef de notre cathédrale. Il demande qu'une réclama-

tion formelle et énergique soit adressée à toutes les autorités administratives et religieuses dans la compétence desquelles peut se trouver comprise cette question. Il fait remarquer ce que ce projet aurait de malheureux au point de vue artistique et de compromettant aussi pour la solidité de l'édifice et la noble régularité de son ensemble, d'une simplicité si harmonieuse. M. Hunault appuie avec énergie les conclusions de M. Cosnier. M. Godard partage aussi ce sentiment; il constate que déjà, comme président de la commission, il s'est empressé d'écrire de ce projet au comité historique des arts et monuments.

Une discussion s'engage ensuite sur la marche la plus sûre et la plus convenable à suivre dans cette affaire. MM. Hunault, Godard, Ernoult, Legeard, Hossard et Villers sont successivement entendus.

Il est enfin arrêté que M. Cosnier rédigera un projet de réclamation, pour être présenté, au nom de la commission, à l'examen de la Société, dans sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président, déclare la séance levée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1848
Jan. June

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

—

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

1848 — 2

ANGERS,

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE GEORGES PIGNET,

RUE SAINT-GILLES, 14.

—

1850.

Digitized by Google

DC
611
.M241
A3
1848 Jan.-June

Digitized by Google

G.L
Dir
Gottschalk
12.6.55
95917

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 7 janvier 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Godard-Faultrier lit ses *Nouvelles archéologiques* du mois de décembre. Il commence par annoncer l'envoi, fait par M. David, au Musée des antiquités, des modèles des statuettes destinés au piédestal du roi René. Dans une lettre courte, à notre président, l'illustre statuaire s'estime heureux de pouvoir nous adresser un nouveau monument de son patriotisme. Quelles que soient d'ailleurs ses opinions politiques, si hautement professées, il aime à constater le soin qu'il a mis à nous reproduire et à nous interpréter les vieilles gloires royales et aristocratiques de notre province. Ces statuettes, après quelques légères réparations, ont été déposées au Musée, dans une salle nouvelle que nous a concédée l'administration municipale. Bientôt les différentes parties de cet établissement seront livrées au public, grâce à la générosité de l'un de nos collègues, et, dès aujourd'hui, les concierges ont l'ordre d'ouvrir à toutes per-

Digitized by Google

sonnes désireuses de visiter ces collections déjà fort curieuses.

M. Godard rend ensuite un hommage reconnaissant à notre compatriote, M. Lenepveu, pour les dons qu'il a faits au Musée de peinture, et spécialement pour sa grande et remarquable toile de saint Saturnin. L'artiste s'est heureusement inspiré des grands souvenirs que rappelle la ~~myrte~~ mort de l'évêque de Toulouse, et il a su en tirer des effets pleins de grâce et de force. L'inspiration et la résignation chrétiennes, en regard du fanatisme brutal, sont parfaitement traduites, et M. Lenepveu a montré une fois de plus ce que les sujets de religion habilement traités offrent de ressources à un talent qui sait les comprendre.

De cette scène du IIIe siècle, M. Godard nous rappelle à d'autres souvenirs non moins vénérables et assis sur des pierres sacrées, au milieu de nos murs, à notre église carlovingienne. Saint-Martin nous sera rendu, nous en avons pour garants la bienveillance du ministère, le zèle de M. le préfet, le concours intelligent et les promesses empressées de Mgr l'Evêque; enfin, et plus que tout encore, la haute importance qui s'attache à cette acquisition, réclamée par l'art et par la religion. Des mesures vont du reste être proposées à la commission, pour venir en aide à ce projet qu'il faut pousser activement. M. Godard signale ensuite, mais sans vouloir y ajouter foi, quelques bruits qui sont venus jusqu'à lui, de l'enlèvement projeté de deux verrières de la cathédrale; l'une, remontant au XIIIe siècle et représentant la Vierge; l'autre, du XVIe, représentant saint Maurice. Il est impossible que l'on se soit arrêté à une pensée que tout repousse et que rien ne saurait justifier. Tout le monde au contraire comprend et désire la pose de nouveaux vitraux, reproduits avec habileté et intelligence, dans les fenêtres demeurées vides encore.

M. le président énumère divers dons de médailles et autres objets antiques, faits au Musée d'antiquités par MM. Moline, l'abbé Gatineau, Marchegay et Textoris, et

Digitized by Google

remercie ces Messieurs, au nom de la commission. Il appelle l'attention principalement sur une médaille toute payenne, et dont les semblables ont été décrites avec soin par M. Cartier. Elle porte une tête d'Apollon, et au revers une roue à quatre rayons, avec les lettres M. A. formant le monogramme de *Massilia*, Marseille. Quelques objets ont été acquis également pour le Musée, aux Châtelliers, à Frémur.

M. Godard revient, en terminant, sur l'affaire de l'église Saint-Martin, et il émet le vœu qu'une commission spéciale soit nommée pour recueillir de nouvelles souscriptions pour cette œuvre. La commission, après avoir voté à l'unanimité l'impression de ces *Nouvelles*, dont une courte analyse ne saurait rendre tout l'intérêt, nomme au scrutin secret, MM. Victor Pavie, de Nerbonne, l'abbé Bodaire et Eliacin Lachèse, membres du comité de l'église Saint-Martin. Ces Messieurs, à un jour très prochain, se réuniront au bureau, pour décider et organiser les mesures préparatoires à la souscription.

Poursuivant ses ingénieuses et savantes recherches sur nos antiquités et principalement sur nos souvenirs romains, M. de Matty de la Tour lit un travail sur la voie romaine de *Cæsarodunum* à *Juliomagus* et sur la détermination de la station *Robrica*. Après avoir établi et apprécié les opinions si différentes de Danville, Walkenaer, la Sauvagère et Bodin, M. de Matty propose une explication nouvelle des données de la table théodosienne dont il discute les distances et dont il constate les inexactitudes, sous le rapport de la régularité des tracés. Il rappelle les modifications si graves qu'ont subies depuis le temps des Romains les cours de la Vienne et de la Loire, au-dessus d'Angers, et expliquant les débris et les ruines trouvés à Chenehutte, par l'existence d'un pont jeté là sur la Vienne, et dès lors tout différent de la station *Robrica*, qui se trouvait sur la Loire, il laisse la voie romaine sur la rive droite où Bodin en a retrouvé et suivi les vestiges. La sta-

Digitized by Google

tion *Robrica*, dont l'étymologie rappelle un pont et probablement un pont des Romains (*brica*, bry, pont; *Ro-brica*, *brica Romanorum)* se trouve ainsi placée par l'auteur du travail que nous analysons, au gué d'Arcy, où un pont sur la Loire se serait élevé comme son nom, *vadum arcæ* (gué de l'arche) semble l'indiquer, en face du pont de Chenehutte sur la Vienne. Là aboutissait une voie venant du pays des Cénomans et se reliant à la route de *Cæsarodunum*, à celle de *Juliomagus*, à celle enfin qui conduisait au pays des Pictaves. Cette détermination, dit M. de Matty, est la seule qui puisse se concilier à la fois avec les distances indiquées sur la table théodosienne : l'exigence des lieux, tels qu'ils étaient alors, les vestiges encore subsistants et les étymologies. La commission s'empresse de voter des remerciements à M. de Matty et de mettre la lecture de son travail au prochain ordre du jour de la société.

M. Ernoult rend compte de vive voix des séances du congrès de Tours et spécialement des discussions de la section archéologique, dont il fut élu secrétaire Il s'attache surtout à reproduire les luttes pleines de science et de courtoisie intervenues, sur les questions relatives au symbolisme chrétien, entre MM. Didron et l'abbé Aubert, d'une part ; de Cumont, de la Sicotière et César Dally, de l'autre. Selon les uns, tout dans l'architecture chrétienne eut été symbolique, surtout à son âge classique, au XIIIe siècle. Les seconds voulaient au contraire faire une large part à la fantaisie des artistes et à d'autres éléments purement humains. La question ne tarda pas à s'élever plus haut, et l'on est allé jusqu'à soutenir que le moyen-âge, dans la construction de ses basiliques, avait tellement compris et réalisé la pensée chrétienne, que tous les efforts actuels et futurs devaient tendre uniquement à la reproduction de ces monuments. Ce sentiment fut vivement combattu, comme excessif et ne faisant pas une assez large part à la libre initiative de la pensée humaine. M. Ernoult parle à peu près dans ce sens, tout en protestant du reste qu'il admire et

Digitized by Google

respecte la manifestation des sentiments religieux dans l'architecture gothique, et qu'il n'a voulu que réserver les droits du génie dans l'avenir.

M. Godard prend part à la discussion, pour remercier d'abord M. Ernoult de sa communication, lui exprimer la sympathie de toute la commission, au sujet de ses généreux aperçus et l'engager à approfondir davantage encore ces intéressantes questions. Rien, dit M. le président, n'est mieux dans notre programme. Notre institution, c'est de comprendre et de conserver toute l'antiquité nationale, de la juger et de l'apprécier sous toutes ses faces. La musique religieuse, les choses liturgiques, envisagées au point de vue de l'art et même de la juste et convenable impression qu'elles doivent communiquer à l'âme, sont aussi de notre ressort. Le culte extérieur, dans sa forme variable, ne s'adresse à l'âme et aux sens de tous, que pour être apprécié par tous, et comme rien ne serait plus déplorable qu'une tendance à une sorte de mise en scène sans précédents et sans dignité, rien aussi n'est plus sacré, même pour l'art, que le retour aux saines et antiques traditions, ou bien, mais toujours dans le même esprit, la sainte hardiesse des corrections et des nouveautés de forme, devenues nécessaires. M. l'abbé Legeard rappelle que ces questions furent aussi débattues au congrès d'Angers, qu'il y parla à peu près dans ce sens, et qu'il y protesta, comme il proteste encore, d'une part, contre l'asservissement littéral et trop aveugle aux données de l'art ou à la pensée particulière de tel ou tel âge; de l'autre, contre toute tendance, si elle existait quelque part, à enlever au culte son antique majesté, pour lui substituer une expression théâtrale ou d'afféterie. M. l'abbé Coulon établit que l'épiscopat se préoccupe beaucoup de ces nécessités, et il cite en confirmation de ses dires plusieurs actes de Mgr l'évêque de Langres. M. l'abbé Legeard rappelle aussi un dernier mandement de Mgr l'archevêque de Lyon, tout spécial à ces questions. M. Ernoult s'engage à traiter encore à la prochaine séance

Digitized by Google

ce sujet si actuel et si grave, au point de vue de l'art comme à celui d'un esprit plein de sympathies et d'inspirations pour les émotions vraiment religieuses.

La séance est terminée par la réélection de M. Godard-Faultrier, président, et de M. Villers, vice-président, et l'abbé Subileau, présenté par l'abbé Legeard, est aussi reçu membre correspondant.

L. L.

Digitized by Google

Séance du 5 février 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Villers lit une lettre par laquelle M. l'abbé Alleaume avertit la commission de démolitions déjà commencées à l'antique château de Rochefort-sur-Loire. Notre collègue y exprime vivement l'intérêt qu'il y aurait, selon lui, à ce que l'on avisât aux moyens de conserver, autant que possible, ce monument historique. Une discussion s'engage à ce sujet, spécialement entre MM. Hunault, Cosnier, Ernoult, V. Pavie et El. Lachèse. L'idée d'une colonne à ériger sur le lieu même, et sur laquelle seraient rappelés les évènements historiques qui se rattachent à ce château, n'est adoptée qu'autant que l'on viendrait à reconnaître l'impossibilité absolue de conserver ce monument. Une commission, composée de MM. Béclard, de Soland, Dainville et V. Pavie, est chargée de visiter ces ruines et de faire un rapport sur leur état actuel et sur l'intérêt qu'elles peuvent présenter.

M. Godard lit ensuite ses *Nouvelles archéologiques*, ou plutôt, comme il le remarque lui-même, ses *Nouvelles artistiques et historiques* de janvier 1848. Il y rend d'abord un juste hommage au talent et à la munificence de notre compatriote M. Bodinier, qui vient d'enrichir notre Musée d'une composition nouvelle. Comme ses autres tableaux, sa *Ven-*

Digitized by Google

della, toute italienne de pensée et d'exécution, a dans ses détails quelque chose de fini, de charmant et de grâcieux, qui défie presque la nature. Si la scène a semblé à quelques-uns manquer un peu d'ensemble et d'animation, c'est qu'on l'a trop jugée comme elle eût pu apparaître en France. En Italie, la vengeance est chose si commune et si froidement concentrée, qu'elle s'exprime mieux par le repos dans la haine que par l'exaltation du sentiment. M. Bodinier a donc acquis un droit de plus à notre reconnaissance.

Un autre de nos compatriotes, M. L. Boré, se propose de publier de l'allemand en français, des fragments d'un récit de voyage au XVe siècle, par un seigneur bohême, Léon de Rosmital. M. Godard en détache quelques passages relatifs à notre ancien Anjou, dans lequel notre voyageur entra du côté de Clisson. Saumur et Angers tiennent la plus grande part dans ce récit, à côté de Doué, du May, de Saint-Florent près Saumur, de Launay et des Ponts-de-Cé. A Saint-Florent, Rosmital fut reçu par l'évêque de Poitiers, Jean Dubellay le jeune, abbé de ce monastère ; à Saumur, par le roi de Sicile, le duc de Calabre et la reine Jeanne de Laval. Rosmital vante la citadelle qui domine la ville et le site ravissant de Launay. Mais son admiration éclate surtout à la vue du château d'Angers. « Nulle part, je n'ai vu, remarque-t-il, et nous avons dit combien il avait voyagé, de citadelle mieux garnie et plus forte. »

M. Deschères a communiqué aussi à M. Godard un manuscrit du XVIe siècle, relatif au château de Boumois, près Saumur. Lieu natal de l'illustre marin d'Aboukir, Aristide Aubert du Petit-Thouars, et à ce titre à jamais sacré pour le patriotisme, il se recommande encore par son architecture de la fin du XVe siècle et par les souvenirs historiques de la famille de Boumois. M. Godard relève avec grand soin tous ces souvenirs, en faisant remarquer que ce sont ces petits faits qui constituent les éléments de l'histoire, de l'histoire locale surtout, et qu'en telle matière rien n'est à

Digitized by Google

négliger. Ce n'est que de ces bases si humbles en apparence, mais les seules solides pourtant, que peut, après y avoir fermement posé le pied, s'élancer le véritable génie historique.

La lecture de ces *Nouvelles* pleines de nobles pensées et d'intéressants souvenirs est écoutée avec grand intérêt. Leur impression est ensuite votée.

M. Victor Pavie lit un projet de circulaire, relatif à la souscription pour l'église Saint-Martin. M. Béraud demande que l'on précise bien le but de cette souscription et les ressources sur lesquelles on peut déjà sûrement compter. M. Hunault ajoute qu'il doit être bien entendu que ce monument sera destiné à un service vraiment paroissial. M. Godard fait observer que, quelles que soient nos espérances et les promesses faites d'allocations sur les budgets des cultes et de l'intérieur, ce qu'il faut avant tout, c'est acquérir ce monument, pour le sauver. Il serait impossible de déterminer à l'avance et d'une manière précise ce que nos ressources futures nous permettront de faire dans un temps donné. Du reste un plan a été fait, par M. Dainville, pour accommoder cet édifice au culte, et il va passer sous les yeux de la commission. Il résulte aussi d'une lettre de Mgr l'évêque au garde-des-sceaux que son intention est bien effectivement d'affecter cette église, dès qu'il en aura la disposition, à des offices et à des instructions de paroisse. La liste de souscription est à peine ouverte, ajoute M. Godard, et elle nous donne déjà de belles espérances; devenue publique par l'émission de la circulaire, elle ne pourra que se remplir aisément. La commission après avoir entendu ces observations, adopte le projet de circulaire présenté par son comité et développé dans le sens de ces mêmes observations. Sur la proposition de MM. Godard et Béraud, il est aussi décidé que le nom des souscripteurs sera publié par listes régulières, ainsi que le total général des sommes recueillies. Le comité reste chargé de toutes diligences à faire, envers qui de droit, pour la suite de cette affaire.

Digitized by Google

M. Ernoult prend ensuite la parole pour exposer ses idées et le fruit de ses recherches sur l'art chrétien au moyen-âge. Dans une improvisation étendue, il dit comment, à ses yeux, l'étude de l'archéologie n'est complète et satisfaisante que quand elle s'appuie sur l'appréciation philosophique des faits de l'époque. Appliquant ce principe à l'architecture du moyen-âge et spécialement à celle du XIIIe siècle, M. Ernoult cherche à établir que c'est à l'esprit d'affranchissement, bien plus qu'à celui de soumission, que les artistes chrétiens ont dû ces inspirations magnifiques. Le XIIIe siècle, dans lequel l'architecture gothique apparut, sous sa forme la plus parfaite, n'est point le siècle orthodoxe par excellence, ce serait bien plutôt le XIIe, qui pourrait être considéré ainsi. Dans le XIIIe, au contraire, avec l'affranchissement des communes, se produit aussi une sorte de protestation contre l'autorité en matière religieuse, se faisant jour de tous côtés et sous toutes les faces, dans les discussions théologiques et philosophiques, comme dans les fêtes burlesques, introduites par le peuple jusqu'auprès du sanctuaire. L'architecture gothique nous présente le même spectacle. A côté des communautés qui gardent plus longtemps le style roman, et qui semblent protester contre toute innovation, s'élèvent, sous l'influence du clergé séculier, plus libre, et surtout par la main laïque du peuple, ces admirables édifices d'où d'une part la pensée semble s'élancer affranchie de toutes entraves, où, de l'autre, le peuple écrit de mordantes satyres, contre les désordres ou les ridicules du temps, sous les yeux mêmes de l'autorité religieuse. Dès-lors le symbolisme ne serait plus aussi absolu qu'on l'a voulu prétendre. Il faudrait faire une large part au caprice des ouvriers, et il est impossible de tout expliquer par des raisons bibliques et mystérieuses. M. Ernoult reconnait néanmoins, en terminant, que la pensée chrétienne de liberté et de fraternité domine tout cela, et que, même à cette époque, qui serait comme celle d'un affranchissement, d'une sorte de décadence du sentiment catholique, l'élément traditionnel conserve encore la plus forte part.

Digitized by Google

M. Godard, après avoir remercié M. Ernoult de ses aperçus si piquants de savante originalité et si nettement exposés, dit qu'à ces yeux pourtant le XIIIe siècle, loin de marquer une ère de protestation contre l'Eglise, est le temps de son développement le plus complet et le plus harmonieux. Le XIIe, au contraire, n'est pas, quoiqu'on en ait dit, le temps de la domination la plus absolue de l'Eglise sur l'art; il paraît avoir été envahi dans son architecture par des traditions de pagarisme oriental, amené par les premières croisades. Le XIIIe siècle, fils de siècles chrétiens, est encore plus complétement catholique que les autres; son architecture ne saurait donc avoir été marquée par une pensée d'affranchissement religieux qui alors existait moins que jamais. La question si bien soulevée par M. Ernoult mérite du reste d'être plus étudiée encore, et elle pourra être traitée de nouveau à la prochaine réunion.

M. Hunault soutient que dans l'architecture gothique tout a, bien plus qu'on ne l'a cru, une signification, une intention symbolique. Il rappelle que la question fut ainsi traitée par lui au congrès d'Angers, et il voit toujours dans les figures grimaçantes de nos églises la critique mordante et populaires des vices, des travers des grands et du clergé de l'époque. Il demande aussi que la question soit traitée de nouveau dans une prochaine séance.

M. l'abbé Legeard remarque que parmi les documents cités pour prouver un affranchissement, qui aurait tendu à s'opérer, au XIIIe siècle, de l'élément laïque du joug de l'Eglise, l'on ne peut s'appuyer sur la pragmatique de saint Louis. Il résulte de recherches nouvelles que rien n'est moins certain que l'authenticité de cet acte. M. Legeard prend occasion de cette observation pour ajouter qu'il ne saurait partager en tout point les appréciations, d'ailleurs si habilement exprimées, de M. Ernoult. Il ne voit pas comment l'architecture qui semble porter la pensée chrétienne et le sentiment religieux jusques dans le ciel, aurait pu être le produit d'une réaction contre l'Eglise ou de préoccupa-

Digitized by Google

tions d'affranchissement civiles et terrestres. S'il y avait, en ce siècle, pensée de révolte contre l'autorité religieuse, c'était d'ailleurs dans le Midi, dans le pays des Albigeois, et c'est là précisément que l'architecture romane s'est conservée plus longtemps ; c'est dans le Nord, alors si catholique, que le style ogival est d'abord apparu ; c'est là qu'il a reçu ses manifestations les plus splendides et les plus complètes.

La discussion terminée ou plutôt remise à la prochaine séance, M. le président lit une lettre par laquelle M. David remercie la commission de lui avoir décerné le titre de membre correspondant qu'il accepte.

M. Bodinier présenté par M. Godard est ensuite reçu à l'unanimité, membre correspondant de la commission.

M. l'abbé Subileau appelle l'attention de la commission sur un vœu à émettre pour l'orientation des corps au nouveau cimetière. Cette pratique est aussi ancienne et aussi vénérable dans le christianisme que celle de l'orientation mêmes des Eglises, et il serait regrettable qu'on ne la respectât pas. La commission engage M. Subileau à lui faire un rapport sur cet objet.

La séance est ensuite levée.

L. L.

Digitized by Google

Séance du vendredi 31 *mars* 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès de la dernière séance est lu et adopté.

M. Godard-Faultier lit ses *Nouvelles archéologiques et diverses* du mois de février. Il les commence par des réflexions sur l'importance que conservent encore pour l'histoire déjà écrite et qu'acquerront pour l'histoire contemporaine, les manuscrits, les mémoires privés, les actes authentiques des plus petites localités. Après avoir montré que c'est là la véritable base de l'histoire, consciencieusement écrite, il analyse un mémoire relatant les faits qui se sont passés de 1628 à 1720, à Châteaugonthier, ville de notre ancien Anjou. L'un des plus remarquables de ces faits est le douloureux récit de la famine de 1709, qui désola la France et nous valut, dit l'auteur du mémoire, sous des soldats exténués par le besoin, la défaite de Malplaquet qui, spécialement, s'appesantit sur notre province, d'une manière terrible. A côté de ce désastre matériel, le mémoire place le tableau d'un véritable désastre moral, aux conséquences plus pernicieuses et surtout plus durables, la vénalité des charges qui introduisit partout l'ignorance, bien plus funeste que l'invasion des parvenus que l'auteur du manuscrit déplore pourtant bien davantage. M. Godard cite encore plusieurs passages qui montrent, en ce siècle si justement célèbre, la corruption à prix d'argent, la ruine des finances, l'indiscipline des sol-

Digitized by Google

Digitized by Google

des routes qui, dans ce temps, sillonnaient le pays et dont les traces sont encore faciles à reconnaître. M. Hunault émet le vœu que des recherches soient continuées sur cet objet et spécialement dans la direction de Theodarcé à Alençon, si connu par son *vicetum* antique. La commission vote la lecture de la note de M. Raymbault à la prochaine réunion de la société.

M. Textoris lit ensuite une étude savante et approfondie sur l'empereur Marc-Aurèle. Après avoir tracé à grands traits la vie du sage couronné, si promptement terminée, si regrettée de tout le genre humain, M. Textoris arrive à l'appréciation de ses œuvres philosophiques. Il le montre bien supérieur à Epictète et à tout le stoïcisme, à celui de Sénèque spécialement. Déjà pourtant le christianisme avait dû influer et avait influé, en effet, sur ces deux grands hommes. Mais dans Marc-Aurèle, sa divine empreinte est bien plus reconnaissable encore. Cet empereur n'est plus un philosophe proprement dit, mais déjà, sans oser se l'avouer et surtout sans oser l'avouer aux autres, presque un disciple du Christ. M. Textoris confirme ce sentiment par l'autorité de M. Villemain qui montre combien l'humilité, préconisée par Marc-Aurèle, était antipathique à tout le Stoïcisme. Le chancelier Lhospital, le cardinal Barberie ont parlé dans le même sens. M. Textoris cite de nombreux fragments, parfaitement choisis, des œuvres de l'empereur romain ; il en fait ressortir la sublime et la mâle beauté, la précision, la force et surtout la profonde raison, l'onction touchante. De tous les livres purement humains, il ne met au-dessus que l'*Imitation de Jésus*. Cette voix de la vertu et du génie qui s'élève du milieu des débris du monde moral et du sein des saturnales d'une dissolution sans nom et sans modèle dans l'histoire, acquiert de ce contraste un prix bien plus grand encore. Aussi l'empereur et son livre, préface humaine de l'Evangile dans le monde, et tout inspiré par lui, ont-ils fait l'admiration des esprits les plus élevés et des cœurs les

Digitized by Google

plus sensibles, de Bernardin de Saint-Pierre et de Montesquieu.

La commission entend, avec le plus vif plaisir, cette lecture attachante. Bien que, ainsi que le fait observer M. Chanlouineau, ce travail soit plutôt philosophique qu'archéologique, dans le sens le plus étroit du mot, il rentre suffisamment dans le cadre de nos études, qui ont aussi l'histoire pour objet. M. Hunault désire qu'il soit l'occasion d'autres recherches encore, qui amèneraient suivant lui, sur certains points de détails, des conclusions un peu différentes. La lecture de cette belle et noble étude est votée à l'unanimité, pour la première réunion de la société-mère.

M. Pavie rend compte de l'examen qu'il a fait des dégâts opérés aux ruines du château de Rochefort-sur-Loire. Ils remontent malheureusement à une époque déjà éloignée et ils ont été continués depuis. Pourtant il serait intéressant encore d'empêcher qu'on achevât cette destruction complète, et les autorités locales seraient disposées à seconder nos efforts. M. Cosnier appuye les conclusions et la demande de M. Pavie, et la commission décide que son bureau s'occupera de la suite de cette affaire.

M. Pavie demande que les réclamations, si justes et pourtant demeurées sans résultat, au sujet de l'enlèvement des statues de Fontevrault, soient renouvelées auprès du nouveau gouvernement. M. Godard et M. Hunault appuyent vivement cette proposition, et, sur leur demande, l'ancienne commission demeure chargée de toutes démarches et réclamations énergiques à faire.

La séance est ensuite levée.

L. L.

Digitized by Google

Séance du 9 juin 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à 6 heures 1/2.

M. le secrétaire étant absent, la lecture du procès-verbal ne peut avoir lieu; elle est renvoyée à la prochaine réunion.

Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique est communiquée à la commission. Le ministre annonce qu'il a reçu les documents relatifs à l'Hôtel-Dieu d'Angers, à l'église de Saint-Martin, aux statues de Fontevrault, et qu'il s'efforcera de répondre aux demandes qui lui sont adressées au sujet de ces divers monuments. La commission accueille cette assurance avec une satisfaction marquée.

M. le président lit ensuite ses *Nouvelles archéologiques* des mois de mars, avril et mai. La nouvelle publication des savants auteurs des *Vitraux de Bourges*, MM. Martin et Cahier, a toute l'importance d'un événement pour les artistes et les antiquaires. Les *Mélanges d'archéologie* ont attiré l'attention de M. Godard, et méritent de fixer celle de la société. La première livraison est consacrée spécialement à des recherches sur l'orfèvrerie. M. Godard remarque combien l'étude de l'orfèvrerie est féconde, et quelle influence elle ne peut manquer d'exercer sur les diverses branches de l'art. Il fait ressortir le concours de l'architecture et de la sculpture avec l'art de l'orfèvre pour la confection des

Digitized by Google

reliquaires, et montre comment telle chasse du moyen-âge est un édifice aussi complet dans sa petite dimension qu'une belle et vaste église. Enfin il exprime l'espoir que les travaux de MM. Martin et Cahier rendront à l'orfévrerie religieuse la splendeur qu'elle a perdue.

Après cet hommage rendu à l'un des plus beaux ouvrages de notre temps, M. Godard rentre dans la sphère des investigations locales. Frémur, pour les archéologues, est une mine vraiment inépuisable. Dernièrement encore, le propriétaire des Châteliers a découvert une construction romaine composée de plusieurs piles, dont la plus remarquable est formée de superbes pierres de taille en calcaire oolitique, unies par le seul contact, sans apparence de mortier ni de ciment. Toutefois quelques traces de mortaises qu'on aperçoit à la surface donnent lieu de penser qu'il y avait là des liens de fer. M. Lebe-Gigun a pris à la hâte un croquis de cette construction, et on peut se convaincre qu'elle ressemble exactement à d'autres monuments du même genre décrits par La Sauvagère et Bâtissier. Quant à l'emploi des liens de fer, il y en a de nombreux exemples dans les théâtres, les temples et autres édifices construits selon l'appareil dit *opus quadratum*, lequel prenait alors plus spécialement le nom d'*opus revinctum*. Malheureusement le propriétaire des Châteliers veut vendre les belles pierres qui forment les piles; cependant M. Godard n'a pas perdu tout espoir d'en assurer la conservation en le désintéressant, et il propose à la commission de voter dans ce but une somme de 6 à 8 francs qui seront offerts au propriétaire à titre d'indemnité annuelle.

Les *Nouvelles archéologiques* se terminent par l'énumération des objets divers recueillis pour le musée; ce sont :

1° Un pavé mosaïque de forme octogone, représentant deux oiseaux, donné par M. Mayer.

2° Divers débris romains, notamment des segments de brique ayant servi à des colonnes, trouvés dans la rue du Château, et donnés par M. Bodinier.

Digitized by Google

3° Une empreinte en cire d'un sceau, donnée par M. Godet, de Saumur.

4° Un jeton en cuivre, à l'effigie de Guttemberg, donné par M. Gassin fils.

5° Divers fragments de poteries romaines, dont l'un porte des têtes de lion en relief, donnés par M. Gérnest.

6° Un petit groupe représentant sainte Marthe foulant aux pieds un dragon, donné par M. Thierry.

7° Une belle médaille de Domitien, en bronze, achetée pour le musée.

8° Un vase funéraire, trouvé dans un caveau sépulcral de l'ancienne église de Saint-Julien, et donné par M. l'abbé Vincelot.

La commission qui a écouté la lecture des *Nouvelles* avec un intérêt soutenu, en vote l'impression à l'unanimité; le crédit demandé pour la conservation des piles de Frémur est voté pareillement, et M. le président est invité à suivre la négociation entamée à ce sujet.

L'ordre du jour appelle ensuite une note de M. l'abbé Allaume relative à des monuments celtiques; M. Lebe-Gigun est prié de la lire en l'absence de l'auteur. Cette note signale l'existence d'un dolmen, près du château de Mortier-Crolle, entre Mont-Guillon et Saint-Sauveur de Flée. Je regrette de ne pouvoir analyser avec détail le mémoire de M. Allaume, qui paraît avoir étudié très soigneusement le monument dont il s'agit; mais la description qu'il en donne suppose un plan explicatif, qui, par oubli sans doute, n'a pas été joint au manuscrit. Je me bornerai à défaut de ce plan, à reproduire les principales indications : l'entrée du dolmen est à l'Est; la pierre qui le recouvre n'a pas moins de 3m 50 de longueur, sur une largeur variable de 1m 90 *minimum*, à 2m 60 *maximum*. Les cinq pierres qui supportent la couverture sont élevées en moyenne de 1m 50. M. Allaume ajoute qu'il a trouvé les restes d'un cromlech sur la métairie des Forges à un kilomètre de Saint-Sauveur. Il n'en existe plus que trois pierres, séparées par une longueur de

Digitized by Google

6 à 7 mètres, affectant la forme conique, et dont la hauteur varie de 2m 20 à 4m 50.

La commission décide à l'unanimité que cette note intéressante, qui ajoute un nouveau monument à la liste déjà si nombreuse de nos antiquités celtiques sera lue à la prochaine séance de la société.

M. Béchard appelle ensuite l'attention de la commission sur un précieux reste de l'art chrétien au XIIe siècle, qu'il a observé à Montfauxon. Il s'agit d'une peinture murale, malheureusement effacée en partie, qui couvre la voûte de la chapelle Saint-Jean. Cette peinture se recommande surtout au point de vue de l'iconographie dont les règles ont été rigoureusement suivies. Voici le sujet qu'elle représente : Au milieu du tableau le Christ, la tête couronnée du nimbe crucifère, le corps enveloppé d'une gloire, les pieds nus, vêtu d'une tunique rouge, et tenant dans la main gauche un globe surmonté d'une croix ; — à sa droite, un ange, un animal velu, ailé et nimbé, d'espèce incertaine, mais qui doit être le veau (*vitulus*) dont parle l'*Apocalypse ;* enfin un lion pareillement ailé et nimbé, mais effacé en grande partie ; — de l'autre côté, une tête d'ange entre deux ailes, puis un grand personnage vêtu du costume sacerdotal, ayant les ailes d'un ange, et tenant une banderolle qui porte des ornements ; tout le reste a disparu. Si l'on admet qu'il y ait eu primitivement un aigle dans la partie qui manque, il sera permis de supposer que cette peinture murale représentait le Christ entre les quatre animaux, sujet symbolique qui se retrouve dans presque tous les monuments du XIIe siècle. N'oublions pas de remarquer que le fond sur lequel les diverses figures sont dessinées, est semé d'ornements, et notamment de fleurs de lys.

Après cette note, dont la lecture à la société est votée, M. le président fait passer divers objets sous les yeux de la commission. C'est d'abord la première livraison des *Mélanges d'archéologie*, dont les planches excitent justement l'admiration, surtout celle qui est peinte en couleurs d'après le

Digitized by Google

procédé chromolithographique de M. Lemercier; c'est ensuite un reliquaire, rehaussé d'émaux et orné de dessins au trait sur cuivre; enfin deux vases sépulcraux, l'un cinéraire, l'autre funéraire. Un des membres présents, M. Genest, ayant apporté avec l'intention de l'offrir au musée un vitrail en grisailles, M. le président le présente à l'assemblée qui le reconnaît pour être du XVIe siècle; le sujet de ce petit tableau est le Christ sur la croix, au pied de laquelle se tiennent Jean et Marie.

Ensuite M. Cosnier, sur l'invitation de M. le président, donne lecture d'un mémoire de M. Hucher inséré dans le *Bulletin monumental*. Ce mémoire qui porte le titre d'*Etudes artistiques et archéologiques sur le vitrail de la rose de la cathédrale du Mans*, est consacré plus spécialement, ainsi que l'auteur en convient dès les premières lignes, à l'examen d'une question épigraphique. Il s'agit de savoir comment on doit interpréter les caractères imités de l'Arabe qui se retrouvent dans les monuments chrétiens de l'Occident, et principalement dans les légendes des vitraux.

M. Hucher a observé des exemples de ces inscriptions qu'il nomme Pseudo-Arabes, sur le vitrail de la rose du Mans; il en a dessiné plusieurs dont l'une surmonte le portrait de Louis II, duc d'Anjou, une autre celui d'Yolande d'Aragon, sa femme; et la troisième celui du chanoine Chaignon. M. de Longpérier à qui elles ont été communiquées a trouvé qu'elles offraient une grande ressemblance avec le commencement des mots *El Hhamdou lillah* (Louange à Dieu); mais M. Hucher n'accepte pas cette interprétation. Après un examen attentif, il a cru reconnaître que les légendes étaient écrites en caractères nationaux, contournés de manière à imiter des lettres arabes; c'est pourquoi il se demande si l'inscription qui surmonte le portrait de Louis II, ne doit pas être lue ainsi : L. R. I. I., c'est-à-dire *Ludovicus rex Secundus*, et il part de là pour établir un système qui consiste à ramener autant que possible les caractères bizarres

Digitized by Google

6 à 7 mètres, affectant la f
varie de 2m 20 à 4m 50.

La commission décide à
ressante, qui ajoute un n
si nombreuse de nos a
chaine séance de la so

M. Béclard appell
sur un précieux re
a observé à Montfa
malheureusement
la chapelle Saint-
tout au point de v
rigoureusement
Au milieu du t
crucifère, le c
vêtu d'une tu
un globe sur
animal velu,
doit être le v
lion pareill
tie ; — de l'
un grand p
ailes d'un
ments ; to
primitive
permis de
le Christ
retrouve
N'oublio
verses
tammer

Aprè
le r

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

79 ā 21

1848-49

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

—

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Procès-Verbaux.

ANGERS,

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE GEORGES PIGNET,

RUE SAINT-GILLES, 14.

—

1850.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 1er *décembre* 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Pau, vicaire à Rochefort.

M. l'abbé Pau, que son éloignement n'empêche pas de prendre une part très active aux travaux de la société, envoie copie d'une dépêche inédite du cardinal Mazarin. La commission écoute avec intérêt la lecture de ce document qui jette quelque lumière sur les opérations militaires des Français en Catalogne, en l'année 1647 : toutefois, il est à regretter que l'original n'ait pas été produit ; il eut été bon de le comparer aux dépêches du même ministre, conservées dans notre dépôt d'archives, afin d'en constater l'authenticité, et d'aviser, s'il y avait lieu, à le faire autographier.

M. Godard lit ensuite ses *Nouvelles archéologiques* des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1848. Observateur studieux des monuments antiques restés debout sur notre

Digitized by Google

sol, M. Godard a dirigé, cette fois, ses investigations vers des pierres celtiques. Le dolmen de Montsabert a surtout attiré son attention, à cause des caractères singuliers dont il porte l'empreinte bien distincte : c'est le seul monument signalé en Anjou, jusqu'à présent, comme offrant des traces d'hiéroglyphes ; il ne paraît pas, toutefois, qu'il y ait aucun rapport entre les signes observés à Montsabert, et ceux qu'on remarque sur des monuments du même genre, en Bretagne par exemple, et dans des pays lointains, comme la Suède et la Norwège. Quoiqu'il en soit, les uns et les autres attendent encore le Champollion qui doit déchiffrer leurs énigmes.

Malheureusement, l'intéressant dolmen de Montsabert est menacé d'une destruction prochaine ; le mac-adam qui nous a détruit tant de monuments historiques, et qui, en ce moment même, sape les fondements des vieux châteaux de Rochefort et de la Roche-aux-Moines, est sur le point de s'attaquer aux dolmens de Montsabert et de Montguillon. Puisse cet avertissement être entendu, et empêcher que nous ayons à regretter d'autres actes de vandalisme, après ceux qui nous ont enlevé un vieux mur du château d'Angers, et une portion notable de l'église Saint-Martin.

A propos de ce dernier monument, M. Godard prend acte des efforts tentés par la commission archéologique, de concert avec MM. Lenormand, Mérimée et Leprévost ; il rappelle les offres du gouvernement, la généreuse initiative de quelques amis de nos antiquités, souscripteurs pour une somme considérable, et proteste, devant l'avenir, contre tout soupçon de négligence, ou de faiblesse.

Mais il ne suffit pas de conserver, il faut encore exercer une influence légitime sur les constructions nouvelles. M. Godard formule, à ce sujet, quelques conseils, puisés dans l'étude approfondie des monuments du moyen-âge, auxquels il prend un si vif intérêt. Ne jamais innover, quand il ne faudra qu'une restauration, ou la construction d'un appendice ; tenir compte des traditions, même dans le cas de cons-

Digitized by Google

truction nouvelle, telles sont les règles dont il n'est point permis de s'écarter : l'artiste ne conserve son libre arbitre, qu'en l'absence de tous anciens souvenirs, mais alors, ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir de frayer à l'art de nouveaux sentiers.

Les *Nouvelles* se terminent par l'énumération des dons faits au musée ; nous citerons, comme il est d'usage, les noms des donateurs ; ce sont MM. Briot, Vivien, l'abbé Allaume, Miroleau, Dutertre, Ponceau, Dainville, Moussu, Dubord et Burnet ; ces trois derniers méritent une mention spéciale pour le zèle avec lequel ils secondent, dans la ville de Beaufort, les efforts de notre commission.

L'impression de ces *Nouvelles* est votée à l'unanimité. L'attention de la commission se trouvant attirée sur les antiquités celtiques, M. Béraud émet le vœu de voir la sollicitude du gouvernement s'attacher à la conservation de ces vieux monuments ; il propose à la commission d'en dresser la statistique exacte et de tendre, autant qu'il sera en elle, à les faire déclarer propriété nationale. Après une discussion qui fournit à M. l'abbé Legeard l'occasion de donner d'intéressants détails sur l'allée couverte, dite de la Roche-aux-Fées, la commission adopte la proposition de M. Béraud, et en conséquence M. le président invite les membres à recueillir tous les éléments de cette statistique.

M. Béclard appelle ensuite l'attention sur l'état actuel des travaux entrepris à Cunault ; il a vu avec regret quelques indices qui portent à croire que la chapelle absidale de cette église ne doit pas être rétablie ; il vaudrait mieux n'avoir rien fait pour la conservation du monument, que de le rétablir, en lui faisant subir une mutilation qui le déshonore. MM. Godard et Hunault répondent à cette observation ; le premier expose que les fonds alloués sont dépensés depuis longtemps, et que telle est la cause de la suspension des travaux ; le second affirme qu'il est à sa connaissance que la chapelle absidale n'entre point dans le projet de reconstruction. Cette réponse émeut la commission, qui dési-

Digitized by Google

gne MM. Hunault, Béraud et Béclard, pour faire un rapport sur l'opportunité d'aviser au rétablissement de la chapelle supprimée, sur les anciens fondements.

Un autre édifice religieux, qui offre de nombreux points de ressemblance avec Cunault, l'église de Notre-Dame de Chemillé, a été l'objet d'un examen attentif de la part de notre collègue, M. l'abbé Coulon. La notice qu'il a rédigée, dans laquelle la fidélité de la description est alliée, avec un rare bonheur, à l'élégance du style, peut être considérée comme une monographie en miniature. Ce travail, plein d'aperçus ingénieux et d'observations judicieuses, sera lu aux séances de la société générale (1).

Les intéressants détails recueillis par M. l'abbé Coulon sur les caractères architectoniques de l'église de Chemillé, et surtout la description qu'il donne des modillons rangés autour de la corniche des absides, suggèrent de la part de divers membres, quelques observations relatives à la symbolique religieuse du moyen-âge. M. Godard inclinerait à penser qu'il convient de chercher l'origine des figures grimaçantes sculptées sur les modillons, dans l'ornementation des monuments de l'Egypte et de la Syrie; M. Legeard appuie cette opinion en citant des exemples d'animaux étrangers ou fantastiques, tels que le chameau et la licorne, reproduits sur des monuments religieux; toutefois, il fait des réserves, quant à la question de décider, si ces effigies d'animaux viennent simplement de l'Orient, ou s'il ne faudrait pas leur chercher un sens dans l'Ecriture-Sainte.

MM. Hunault et Béraud pensent qu'il est impossible de formuler un système définitif sur ce point.

Cette discussion terminée, la commission écoute avec intérêt la lecture d'un rapport de M. Briot, au sujet de la découverte de deux nouveaux tombeaux dans les terres-noi-

---

(1) La *Notice sur Notre-Dame de Chemillé*, lue à la Société d'agriculture, sciences et arts, dans la séance du mois d'avril 1849, a été publiée dans les *Mémoires* de la Société. V. t. 6, p. 232.

Digitized by Google

res. Un dessin de M. Malisewski accompagne ce rapport; l'un et l'autre obtiennent de justes éloges, de la part de la commission. L'intérieur de l'abbaye de Toussaint, dessinée par M. Dainville et la cheminée du prieuré de Saint-Remy-la-Varenne par M. Ponceau, sont présentés aux assistants, qui apprennent avec une satisfaction marquée que ces dessins très fidèles doivent être placés au musée des antiquités.

La commission prononce ensuite l'admission de MM. Tristan Martin, propriétaire à Saint-Pierre de Montlimart, Ollivier, médecin au Louroux-Béconnais, et Galard, curé à Montguillon; elle termine la séance par le renouvellement du bureau, qui se trouve constitué de la manière suivante : M. Godard, président; M. Villers, vice-président; M. Legeard, secrétaire; M. Béclard, vice-secrétaire.

P. B.

—

M. l'abbé Legeard, secrétaire de la Commission archéologique, ayant été nommé curé de la paroisse de la Trinité, a fait connaître à la Commission qu'il ne lui serait plus possible de prendre part à ses travaux avec la même assiduité. Les membres du bureau expriment ici le regret d'être privés d'un de leurs plus zélés collègues, et croient devoir rappeler que la Commission, voulant donner à M. l'abbé Legeard une preuve du souvenir qu'elle lui garde, lui a conservé les fonctions de secrétaire à titre honoraire. La rédaction des procès-verbaux a été confiée à M. Ph. Beclard

Digitized by Google

Séance du 30 janvier 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La lecture du procès-verbal soulève une réclamation de M. Hunault. En mentionnant le vœu de la commission relatif à la statistique des monuments celtiques de l'Anjou, nous avons omis de rapporter que M. Hunault s'était joint à M. Béraud, pour appuyer la proposition présentée par ce dernier et tendant à ce que la conservation de nos monuments celtiques fut assurée. Pour parvenir à ce résultat, l'auteur de la proposition demandait que les grands systèmes de pierres, qui consacrent ce souvenir des premiers âges de la Gaule, fussent déclarés propriété nationale. M. Hunault a rappelé qu'il avait poursuivi le même but, à l'époque du congrès et formulé un vœu en ce sens. Il croit donc qu'il serait bon de s'appuyer sur cet antécédent, et de reprendre le vœu du congrès, dans les mêmes termes.

Nous devons réparer une autre omission qui s'explique par cette circonstance que nous avons dressé notre procès-verbal d'après des notes qui n'avaient pas été recueillies par nous. M. l'abbé Allaume avait envoyé d'intéressantes observations sur l'état actuel des ruines de la Roche-aux-Moines, avec un sommaire des événements historiques dont ce lieu a été autrefois le théâtre. Nous nous empressons de mentionner ici la lecture de ce travail d'un des plus zélés de nos collègues, et d'arriver au compte-rendu de la dernière séance.

Digitized by Google

M. Tristan Martin, propriétaire à Saint-Pierre de Montlimart, adresse à la commission une lettre dans laquelle il s'efforce d'établir que la maison de notre charmant poète Joachim Dubellay existe encore aujourd'hui, dans le bourg de Liré. On n'a jamais contesté que Liré ne fut le berceau de cet homme célèbre et on en retrouverait d'ailleurs au besoin la preuve dans les mille pièces de vers écrites loin du sol natal, mais sous l'inspiration des plus vifs souvenirs, qui, lui faisant oublier Rome et ses merveilles, et le transportant, par le plus doux des rêves, des bords du Tibre à ceux de la Loire, s'échappaient de ses lèvres en ces strophes que nous savons tous :

Quant à moi, tant que ma lyre
Voudra les chansons élire
Que je lui commanderai,
Mon Anjou je chanterai.

Mais on avait cru, jusqu'aujourd'hui, que la maison du poète n'existait plus ; aussi comprend-on combien il serait intéressant de vérifier l'exactitude des renseignements fournis par M. Tristan Martin. L'Assemblée décide qu'une commission, composée de MM. Hunault, Thierry père et Dainville, examinera cette question avec tout le soin qu'elle mérite, et qu'on attendra son rapport pour donner suite à la proposition de M. Tristan Martin, au sujet d'une inscription commémorative à placer sur la façade de ladite maison.

La même commission devra aussi examiner la proposition formulée par M. le vice-secrétaire, et tendant à ce que l'administration municipale d'Angers soit invitée à persister dans la détermination qu'elle semblait avoir prise de donner aux rues nouvelles de notre ville le nom des illustrations angevines.

M. Godard commence ensuite la lecture de ses *Nouvelles archéologiques*. Quoique les fouilles nécessitées par les travaux du chemin de fer n'aient amené depuis longtemps aucune découverte comparable à celle du premier tombeau, elles ne laissent pas que de mettre au jour de temps en

Digitized by Google

temps de précieux débris de l'époque gallo-romaine. M. Godard signale à l'attention de la commission la découverte de deux cercueils en plomb, classés, au musée d'antiquités, sous les numéros 3 et 4 ; plusieurs indices contradictoires se rencontrent sur ces monuments; par exemple, le monogramme composé de l'*iota* et du *chi* entrecroisés, signe caractéristique d'origine chrétienne et l'obole dans la main droite, preuve non moins significative de superstition païenne. Que croire, en présence d'un aussi étrange rapprochement ? On peut hésiter sur le point de savoir s'il s'agit de la sépulture d'un chrétien, ayant conservé quelques usages d'un culte différent du sien, ou au contraire d'un de ces païens qui admettaient quelques symboles du christianisme ; mais ce qui ne saurait être révoqué en doute, c'est que les sépultures dont il s'agit remontent à l'époque de transition entre les deux cultes, c'est-à-dire pour l'Anjou, au milieu du 4e siècle.

Nous n'insisterons pas sur la description que M. Godard a donnée de ces tombeaux, mais nous ne pouvons omettre de résumer la dissertation si probante dans laquelle il s'est attaché à établir de quelle manière s'opéraient les cérémonies funèbres, au temps où l'on brûlait les corps, c'est-à-dire avant la période à laquelle appartiennent nos tombeaux. Le sol était creusé, près du bûcher, et les cendres du cadavre, confondues avec celles du bois, étaient jetées dans l'excavation. On renfermait d'ordinaire quelques poignées de ces cendres dans de petites urnes; puis on les plaçait sur le dépôt entier ; on recouvrait le tout de terre, et on érigeait une colonne sur le lieu de la sépulture. Il est remarquable que le cœur du défunt était soustrait quelquefois à la combustion, pour être conservé dans une urne, comme le prouve cette inscription con qu'on retrouve assez fréquemment sur des vases funéraires.

On ne saurait douter que le cimetière des Terres-Noires, n'ait reçu des dépôts considérables de cendres, à une époque bien antérieure même au IIIe siècle ; tout concourt donc à

Digitized by Google

prouver que déjà la ville d'Angers, connue alors sous le nom de Julio-Magus, était un centre important de population. C'est un indice significatif qui parait avoir échappé à ceux qui veulent absolument placer loin d'Angers l'ancienne capitale des Andes.

M. Godard expose ensuite que la substitution, au milieu du IVe siècle, de l'inhumation à l'incinération, n'a été qu'un retour au premier mode de sépulture qui paraisse avoir été employé par l'homme. Il remarque que le cimetière des Terres-Noires offre peu d'exemples de sépultures avec inhumation, et il en conclut que ce lieu fut abandonné pour le terrain que nous appelons place du Ralliement, lorsque les cimetières se rapprochèrent, dans la première ferveur du christianisme, de l'intérieur des villes; aujourd'hui, ils semblent s'en retirer; est-ce une preuve d'affaiblissement de la foi?

Les *Nouvelles archéologiques* se terminent par un extrait d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui serait de nature à nous faire croire que tout espoir n'est pas perdu, au sujet du recouvrement des statues de Fontevrault.

La commission vote à l'unanimité l'impression de ces *Nouvelles*, qui excitent doublement l'intérêt, et par les faits nouveaux qu'elles renferment et surtout par les développements que l'auteur a si habilement fait surgir d'un sujet, qui semblait avoir été épuisé dans ses mémoires précédents.

N'oublions pas de nommer les donateurs qui veulent bien enrichir notre musée; ce sont MM. Malisewski, Briot, Antequera, Coquereau-Laroche, Pollot, caporal au 41e de ligne, l'abbé Allaume, Fleury de Chalonnes, Chassé et de Roincé.

A la lecture des *Nouvelles*, succède une discussion animée, qui captive constamment l'attention de la commission. M. le docteur Hunault communique à l'Assemblée un passage d'une controverse qui s'est élevée au congrès scientifique

Digitized by Google

de Strasbourg, entre deux hommes dont l'autorité est considérable, MM. Commarmond et Guerrier du Mast. Le premier ayant essayé d'établir que l'incinération avait été un mode primitif de sépulture, employé en même temps que l'inhumation, cette opinion a été combattue avec vigueur par M. Guerrier du Mast. Suivant lui, l'inhumation a été le premier mode en vigueur; l'incinération n'est venue qu'après. Les peuples les plus anciens, ceux de l'Egypte et de la Syrie, ne connaissaient que l'inhumation ; il n'y a pas d'exemple qu'ils aient fait usage d'incinération ; à Rome, l'incinération ne remonte qu'aux premiers temps de la République; l'inhumation seule existait auparavant et il est remarquable, qu'au temps même où on brûlait les corps, elle conserva seule le privilége de rendre un terrain *sacré ;* il fallait inhumer une portion du cadavre pour que le lieu qui renfermait les cendres, fut sacré, dans le sens de la loi.

M. Hunault s'appuie sur cette controverse pour établir que l'opinion de M. Godard est battue en brèche par celle de M. Guerrier du Mast. M. Godard repousse aisément cette allégation ; il se borne à rappeler qu'il résulte des *Nouvelles* mêmes lues à cette séance, que jamais il n'a hésité sur cette question ; il a toujours cru que l'inhumation a précédé l'incinération. Il répond en outre que le débat n'était pas originairement engagé sur ce point, mais bien sur la question de savoir si les Romains avaient fait usage de cercueils en plomb; après les autorités citées par M. Godard, la négative ne peut plus être soutenue ; l'origine gallo-romaine des cercueils du musée est désormais hors de doute.

Toutefois M. Hunault insiste sur cette considération qu'aucun exemple ne s'est encore rencontré, ni dans l'Ouest de la France, ni dans la Normandie, d'une découverte analogue ; il va même jusqu'à dire que cette découverte constitue un fait nouveau dont on devra tenir compte, pour les études archéologiques de l'époque gallo-romaine. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, il suffit à M. Godard que l'origine des

Digitized by Google

tombeaux ne soit plus contestée, et il le constate en cessant la discussion.

La commission examine ensuite avec intérêt les desseins de M. Malisewski. Ceux que communique M. Dainville, et auxquels est jointe une étude intéressante sur l'emploi de l'ardoise en Bretagne, comme pierre propre à recevoir des sculptures, n'obtiennent pas moins de faveur. La commission remarque surtout les esquisses vigoureuses d'une cheminée et d'une porte, et elle s'étonne qne l'ardoise ait pu être travaillée avec autant d'élégance et de netteté. La communication de M. Dainville a une véritable importance au point de vue de l'histoire de l'art.

M. Villers lit ensuite, sur l'invitation de M. le président, un fragment de l'ouvrage de M. Bâtissier, dans lequel il est traité de l'origine du verre.

Après cette lecture, la séance est levée.

P. B.

Digitized by Google

Séance du 21 *mars* 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lue et adopté.

M. Godard donne lecture de ses *Nouvelles archéologiques* des mois de février et mars 1849; cette communication a surtout pour objet, ainsi que l'auteur lui-même le fait remarquer dès les premières lignes, de fixer l'attention de la commission sur divers manuscrits, relatifs soit à nos antiquités monumentales, soit à l'histoire de notre province. M. Godard, si compétent en pareille matière, pouvait apprécier mieux que personne des travaux de cette nature et les *Notes historiques sur le bas Maine*, de M. l'abbé Foucher, curé de St-Michel de Feins, ne pouvaient obtenir un suffrage plus précieux.

Un autre manuscrit, non moins digne d'intérêt et plus étroitement lié aux travaux ordinaires de notre commission, a été rédigé par M. Tristan Martin. Placé au centre même de l'arrondissement de Beaupreau, notre laborieux collègue, a dirigé de ce côté des investigations d'autant plus fructueuses que cette partie de notre département est demeurée jusqu'à présent à peu près inexplorée. Après avoir rectifié l'étymologie du nom de Mauges, improprement tirée du latin *malœ gentes*, et bien plus probablement sortie de *metallicus ager*, M. Tristan Martin examine successivement les traces que les Celtes et les Romains ont laissées sur cette

Digitized by Google

terre, non-seulement par des monuments, mais encore dans le langage. Il signale, pour la première époque, un nombre considérable de pierres druidiques et de tombelles, et donne des détails remplis d'intérêt, mais peut-être sujets à controverse, sur la destination et la construction de ces monticules artificiels. Nous croyons devoir noter, comme ayant une importance particulière, la description d'un témène et de trois cryptes, aux environs de St-Florent et de Beaupreau; ainsi que l'observation relative au Rouler de la Davière et aux pierres incisées en forme de bassins et de rigoles qui se voient dans le voisinage de Torfou; cette observation confirme pleinement des détails précédemment fournis sur ces mêmes pierres celtiques.

Les vestiges laissés dans le pays des Mauges au temps de l'occupation romaine, ne sont pas moins importants. La commune de Saint-Laurent-du-Mottay offre encore quelques restes d'un camp romain, en un lieu appelé les *Châteliers;* la *Ségourie*, selon beaucoup d'antiquaires, était le siége de la station *Segora*, et de nombreux objets d'origine romaine, trouvés près de ce lieu, viennent confirmer une opinion déjà bien vraisemblable, d'après la seule étymologie.

Le troisième manuscrit nous parait, par sa nature, échapper à l'analyse; nous nous bornerons donc à dire qu'il s'agit, dans cette pièce communiquée par M. Courtiller, conseiller à la Cour d'appel, d'une information faite à Saumur, en 1562, au sujet de dévastations graves, commises à l'abbaye de St-Florent. Nous serons tout aussi brefs sur le quatrième manuscrit, lequel n'est que la copie, faite au XVIIIe siècle, de l'ouvrage de Jean Hiret.

M. Godard ayant terminé cette analyse si complète et cette appréciation si judicieuse des mémoires qui lui ont été soumis, clot ses *Nouvelles archéologiques* par l'indication des dons faits au musée : nous remarquons parmi les donateurs MM. Drouard, Antequera, Marchegay, Jalot, Mirault, Jubault-Royné et Métivier.

Digitized by Google

La lecture de ces nouvelles, dont l'impression est votée à l'unanimité, soulève quelques observations. M. le docteur Hunault pense que le compte-rendu des manuscrits susénoncés n'appartenait pas de droit au président de la commission, mais que celle-ci devait d'abord recevoir communication directe des manuscrits eux-mêmes et arrêter les bases du rapport auquel la communication pouvait donner lieu. M. Godard présente quelques observations pour maintenir son droit et l'incident n'a pas d'autres suites.

M. Aimé de Soland donne ensuite lecture de ses *Recherches sur Marie d'Anjou*. Ce travail, rempli d'intéressants détails sur notre histoire locale et notamment d'aperçus entièrement nouveaux sur l'origine et les développements de la praguerie en Anjou, captive constamment l'attention de la commission, qui en vote unanimement la lecture à la prochaine séance de la société générale (1).

Cette lecture est suivie d'une discussion assez animée sur quelques points du mémoire de M. Tristan Martin; à propos de l'opinion exprimée par l'honorable membre de la commission au sujet de la construction des tombelles, M. le docteur Hunault cite une observation opposée rapportée par M. Théobald de Soland dans son *Excursion en Bretagne*, dont on n'a pas oublié le succès. Il s'agit de la question de savoir, si le caveau funéraire que les tombelles recouvrent, est accessible par le haut, ou par une galerie latérale. M. Aimé de Soland expose que les monuments de la presqu'île de Quiberon offre des traces d'un puits ouvert par le haut; M. Godard confirme ce point par une observation à lui personnelle faite à Mouliherne sur un monument de même nature.

---

(1) Les *Recherches sur Marie d'Anjou* seront publiées dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts, qui en a voté l'impression.

Digitized by Google

M. Lèbe-Gigun donne lecture d'un fragment de l'ouvrage de Bâtissier sur la peinture sur verre; et la séance se termine par l'adoption d'une proposition de M. de Soland, tendant à ce que la société s'entende avec M. de Quatrebarbes, à propos de réparations impérieusement réclamées par le monument du roi René.

P. B.

Digitized by Google

Séance du 29 juin 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte, sous la présidence de M. Godard.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président donne lecture de ses *Nouvelles archéologiques*. Il annonce à la société qu'une communication lui a été faite par M. de Beauvoys des Favries, de soixante-quatre lettres de Fénélon. M. Godard fait ressortir l'intérêt que cette nouvelle ne peut manquer d'exciter, non-seulement auprès des bibliographes, mais auprès de tous les amis de notre saine littérature. Après avoir constaté que ces lettres sont inédites, il exprime tout le charme qu'il a trouvé, à rechercher dans ces pages écrites sous l'inspiration des sentiments de la vie de famille, des indications qui permissent de reconstituer en quelque sorte le caractère de ce vénérable prélat, dont la bonté et la charité ne recommandent pas moins la mémoire, que les admirables écrits. Quelques extraits viennent compléter cet exposé et fournissent à M. Godard l'occasion d'esquisser un rapide parallèle entre la littérature actuelle, si tourmentée dans ses formes, et celle du grand siècle, si suave, si élégamment correcte et si pleine, au besoin, d'une véritable énergie.

Rentrant ensuite dans un ordre d'idées plus étroitement lié à l'objet ordinaire de nos travaux, il signale une lettre pastorale de Mgr Angebault, qui prescrit aux curés du dio-

Digitized by Google

cèse de recueillir et d'envoyer à l'évêché tous les documents qui concernent leurs églises : les indications archéologiques ne devront pas être négligées et elles sont l'objet de recommandations spéciales : la commission se félicitera d'un concours qui ne peut manquer de seconder puissamment son initiative et ses efforts.

Déjà, d'ailleurs, l'influence salutaire de nos doctrines commence à se faire sentir ; elles ont inspiré très heureusement M. Chapeau, sculpteur, dans la niche qu'il a exécutée à St-Laud pour la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, ainsi que M. Servais, pour l'autel de Savennières. La commission reconnaîtra ses principes dans l'esprit qui a présidé aux restaurations de cette église.

M. Godard annonce ensuite à la commission l'heureuse nouvelle de la restitution des statues de Fontevrault, obtenue par l'intermédiaire de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, auquel il propose de voter des remerciments.

Puis, il termine son intéressante lecture par l'indication des dons faits au Musée ; nous remarquons parmi les donateurs les noms de Don Renon, bénédictin de Solesmes et de M. de Romain fils. L'impression de ces nouvelles est votée à l'unanimité.

Relativement aux remerciments à voter à M. le ministre de l'instruction publique, M. le docteur Hunault fait remarquer qu'il y aurait justice à rappeler les efforts tentés depuis longtemps par quelques membres de la commission, pour atteindre un but que le caractère officiel de M. de Falloux lui rendait beaucoup plus accessible qu'à tout autre. La commission, s'associant à cette pensée, qui ne fait que constater de la manière la plus évidente l'obstination avec laquelle elle n'a cessé de poursuivre la restitution des statues, invite M. Hunault à rédiger un projet, qui sera soumis à l'approbation de la société générale.

Ce point établi, M. Hunault donne lecture d'un intéres-

Digitized by Google

sant mémoire, auquel il donne le titre de *Recherches archéologiques* sur le choléra-morbus.

On sait que notre collègue appartient à une famille qui a produit dans le dernier siècle, plusieurs hommes distingués et principalement un membre bien connu de l'Académie des sciences. M. le docteur Hunault a trouvé, dans un recueil de faits observés à Angers, il y a un siècle, par son oncle Pierre Hunault de Jonchères, un *Traité sur les dyssenteries qui se répandent dans les campagnes*, et il expose dans un remarquable mémoire, comment ces dyssenteries lui semblent présenter les vrais caractères du choléra. Dans l'observation citée et commentée par notre collègue, avec l'autorité que lui donnent son expérience et les études spéciales qu'il a faites sur l'épidémie cholérique, les symptômes les plus caractérisques, la cyanose, par exemple, se trouvent consignés ; l'auteur toutefois se défend d'appliquer à cette maladie le nom de choléra, en raison de quelques différences importantes qui séparent cette épidémie de celle qu'on appelle proprement de ce nom.

Le *Traité sur les dyssenteries* est précédé d'une lettre fort remarquable, adressée à M. de la Basnelais, président de la cour des comptes de Bretagne, dans laquelle l'auteur, préoccupé du sort de la classe malheureuse, sur laquelle la maladie sévit avec le plus de rigueur, indique des moyens de venir à son secours, qui sont évidemment inspirés par un vif amour de l'humanité et par une charité tout évangélique. La société vote unanimement la seconde lecture de ce mémoire si plein d'intérêt et d'actualité.

Elle donne ensuite de justes éloges aux dessins qui lui sont soumis par M. Dainville, et dont l'un est un projet de restauration du petit monument connu sous le nom de la chaire de Béranger, et l'autre représente une crosse du XIIe siècle.

La note relative à l'église de Faveraye, envoyée par M. Raymbault, de Thouarcé, est lue par le secrétaire de la commission. Ce travail se recommande par de consciencieuses

Digitized by Google

recherches sur l'origine de cette église, qui appartenait autrefois aux moines de Saint-Maur, et aussi par de précieuses indications qui donnent lieu de penser qu'une partie au moins de la construction actuelle remonterait au Xe siècle.

M. Galard, curé de Mont-Guillon, a envoyé un mémoire très étendu, sous le titre de *Documents sur Mesnil et Bressault*. M. Lachèse donne lecture de ce mémoire, dans lequel nous remarquons des documents de différentes sortes, les uns relatifs à des monuments religieux, les autres à l'histoire du pays et principalement aux brigandages commis par René de la Rouvraye, sieur de Bressault, qui a laissé d'affreux souvenirs sur la frontière de notre p ovince.

Les documents de la première catégorie établissent que la fondation de la chapelle de Bressault remonte à l'année 1479, et que la chapelle de Saint-Christophe de Brez existait dès le 23 juillet 1481. Quant au Mesnil, il en est question pour la première fois dans une lettre adressée en 1047, par Foulques-Rechin, à Renaud de Château-Gontier et rapportée par Ménage, à la page 99 de l'histoire de Sablé.

Les détails qui concernent les brigandages de René de la Rouvraye consistent principalement dans la sentence rendue contre lui, en 1572, au siége présidial d'Angers. Il en résulte que ce bandit, ayant été convaincu d'avoir commis des actes criminels de toute espèce, meurtres, pillages, incendies, vols à main-armée et détention des biens de l'église, fut condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet en la place du Pilori d'Angers; ensuite de quoi sa tête, portée à Château-Gontier, fut plantée au bout d'une pique au-dessus de la porte principale. Quant aux réparations civiles, il y fut pourvu par le jugement, au moyen de la confiscation des biens du sieur de la Rouvraye.

Cette note étant trop étendue pour être lue à la société générale, la commission décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la substance de ce travail.

Digitized by Google

Digitized by Google

n'ayant jamais été fouillé, il est à présumer que des travaux habilement dirigés, amèneraient des découvertes intéressantes.

Nous n'avons point à nous occuper ici du reste de la lettre de notre correspondant, malgré l'intérêt qui s'attache aux détails physiologiques fournis par lui sur une population particulière, dont la filiation s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le pays des Mauges.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Cette intéressante communication a pour objet de faire connaître les portraits authentiques qui nous sont parvenus de nos comtes Plantagenêts. Un bel émail, sur cuivre, aujourd'hui conservé au Musée du Mans, et représentant Geoffroy-le-Bel, le premier des comtes d'Anjou qui ait porté le surnom de Plantagenêt, paraît être le plus ancien portrait qui nous soit resté de nos princes, à moins pourtant qu'il ne faille regarder comme tel le portrait de Foulques-Nerra, reproduit par Thevet, dans ses hommes illustres, et copié, s'il faut l'en croire, sur un original du temps.

Les statues si précieuses, qui ont enfin été restituées à la chapelle de Fontevrault et celle, non moins remarquable, qui orne le tombeau de Bérengère, dans la cathédrale du Mans sont encore autant de types dont la valeur historique ne saurait être contestée. Si nous nous reportons maintenant à une époque plus rapprochée, la même cathédrale nous offrira la pierre tumulaire de Charles Ier d'Anjou, frère de René; et au nombre des personnages historiques reproduits sur ses vitraux splendides, les images de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

Nous terminerons cette liste par l'indication du monument de Charles Ier, frère de saint Louis, dans les caveaux de Saint-Denys et celle d'un portrait du roi René, appartenant à M. Grille; les autres effigies que nous pourrions indiquer n'offrant pas un suffisant caractère d'authenticité.

Après ces renseignements si curieux, au point de vue de l'histoire de l'art, et dont l'intérêt se trouve encore accru

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

—

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Procès-Verbaux.

184 - 18

ANGERS,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE GEORGES PIGNET,
RUE SAINT-GILLES, 14.

1852.

Digitized by Google

DC
611
.M241
A3

1849-52

Digitized by Google

G.L
Dir
Gottschalk
12.6.55
95917

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 7 décembre 1849.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. Godard-Faultrier, président de la Commission, lit ses *Nouvelles archéologiques*. Il expose qu'ayant été invité à émettre un avis sur le projet de restauration de la salle Synodale de l'évêché, il a cru devoir se conformer, avec la plus stricte rigueur, au principe si sage, et aujourd'hui si complètement admis, qui veut que la réparation d'un monument ne soit autre chose qu'une restitution. Il conviendra donc, selon lui, de se borner à rétablir les quatre grandes portes dont on a retrouvé les cintres, depuis la chute de la boiserie, et une fenêtre, dont le bas a disparu. En ce qui touche le plafond, la difficulté est plus grande ; aussi y a-t-il controverse sur le point de savoir si l'on doit régulariser les solives, ou les laisser dans leur état actuel. La couleur à leur appliquer fait aussi naître quelques dissentiments. M. Godard pense

Digitized by Google

qu'il y a lieu de rechercher d'abord si les solives étaient primitivement peintes, et que, dans ce cas, il n'y aurait plus à hésiter, la couleur ancienne devant de toute nécessité être rétablie.

Quant à la décoration de la salle, elle pourrait être ainsi conçue : vitraux à toutes les fenêtres, dans le style du XIIe siècle ; — au plafond, blasons de nos évêques, dans leur ordre chronologique ; — sur le mur de l'ouest, les noms desdits évêques ; — au nord, les portraits que nous en possédons, et à l'est les portraits des papes. — Les armes de Mgr Angebault, et celles du chapitre se feraient face sur les murailles du nord et du sud.

M. Godard entretient ensuite la Commission de deux découvertes qui ont été amenées par la destruction des boiseries de la salle Synodale ; la première a pour objet un fragment de la tombe de Jean de Rély, sur lequel ses armes sont sculptées ; la seconde, plus importante, est celle de la piscine creusée dans la muraille du sud, et sur laquelle on lit, comme vous le savez, les deux vers suivants :

Clericus et miles pergant ad cætera viles ;
Nam locus hæc primus decet, illos vilis et imus.

Au sujet de ce dernier monument, M. Godard donne communication de la description qu'il a envoyée à M. le ministre de l'instruction publique.

Entrant ensuite dans quelques détails relatifs aux piles récemment détruites des vieux Ponts-de-Cé, il expose qu'on y a reconnu divers caractères architectoniques qui en établissent la haute antiquité, et qui placent leur origine dans les quatre premiers siècles de l'ére gallo-romaine.

Les dons recueillis pour le Musée terminent, selon l'usage, les *Nouvelles archéologiques*. MM. Deniau, Ouriou, Folliet, Loiseau, Sommier, ont donné diverses médailles ou monnaies anciennes. Différents objets d'une autre na-

Digitized by Google

ture, mais non moins dignes d'intérêt, ont été offerts par MM. Villers et Lucas, et MMmes Leglou et Valuche.

Après la lecture de ces *Nouvelles*, écoutées avec la faveur qui s'attache toujours aux communications périodiques du président de notre Commission, l'impression en est mise aux voix et admise à l'unanimité.

M. de Beauregard obtient ensuite la parole. L'honorable président de la Société d'agriculture, sciences et arts, insiste sur la nécessité de placer, dans la cathédrale d'Angers, une inscription qui consacre le souvenir des personnages illustres de la maison d'Anjou-Sicile, dont les corps y sont ensevelis. Il rappelle que la Société avait eu le projet de rétablir le tombeau du roi René, et que le conseil général lui avait accordé une subvention à cet effet. Il y a donc pour elle une véritable obligation d'ériger un monument. M. de Beauregard croit que cette obligation serait accomplie par l'inscription qu'il propose, et qui devrait suivant lui être gravée sur une dalle et placée dans le chœur, derrière le grand autel.

M. l'abbé Coulon, interrogé sur l'emplacement le plus convenable, préférerait mettre la pierre tombale à côté de l'autel de la Vierge. Il verrait un grand avantage à ce qu'elle fut constamment à portée des fidèles.

M. le docteur Hunault appuie la proposition de M. de Beauregard; il croit avec lui qu'il y a obligation pour la Société d'ériger ce monument, et quant au lieu à choisir, c'est évidemment le lieu même qui recouvre les sépultures.

M. Godard propose de confier l'examen de ce projet à une commission, et désigne MM. Hunault, Elie Janvier, l'abbé Coulon, Dainville, qui s'adjoindront aux membres des bureaux de la Société et de la Commission archéologique.

Après cette discussion, l'ordre du jour de la séance est repris. M. Raymbault, de Thouarcé, a envoyé une notice historique sur le château et la famille de Brissac, pendant

Digitized by Google

une période de trois siècles. M. Villers donne lecture de cet important travail, et la Commission décide qu'il sera classé aux archives de la Société, parmi les documents historiques.

M. l'abbé Alleaume, chargé de transmettre à la Commission une mosaïque antique, offerte pour le Musée par Mme Leglou, en adresse en même temps la notice descriptive dans laquelle il établit qu'elle remonte à l'époque gallo-romaine. Le travail de notre collègue se recommande par de curieuses indications sur l'usage de la mosaïque chez les Romains, pour la décoration des édifices.

Une lettre de M. Tristan Martin fait connaître que de nouvelles médailles, trouvées cette fois aux environs de Chemillé, ont été recueillies par lui. L'une de ces médailles est romaine et porte l'inscription : *Cassius libert.;* l'autre est gauloise, malheureusement fruste sur une de ses faces, mais on distingue sur l'autre un sagittaire et un scorpion.

M. l'abbé Chevalier, vicaire à Volandry, a envoyé un mémoire très étendu, dans lequel se trouvent consignés des documents historiques qui concernent cette commune. M. Eliacin Lachèse en lit quelques passages ; mais la longueur du mémoire ne permettant pas de l'entendre en entier, la Commission décide, sur la proposition de M. Hunault, que M. l'abbé Coulon en présentera le compte-rendu à la prochaine séance.

Un scrutin est ouvert sur la candidature de MM. Chevalier et Grellé-Balguerie, au titre de membres correspondants ; ils sont admis l'un et l'autre.

Un second scrutin, pour la nomination du président et du vice-président, donne les résultats suivants : M. Godard est réélu président, à la majorité de 12 voix contre 2 ; M. Villers est également réélu par une majorité de 8 voix contre 6, dont 3 données à M. Aimé de Soland, et 3 autres réparties entre MM. Lachèse, Hunault, et Elie Janvier.

Digitized by Google

Plusieurs des membres présents ayant manifesté le désir de connaître le procès-verbal dressé par le président de la Commission, au sujet des tombeaux découverts devant la préfecture, M. Godard lit cette pièce, et il s'engage tout aussitôt une assez vive controverse.

M. le docteur Hunault, dans une rapide improvisation, examine si le procès-verbal de M. Godard contient tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un document de cette nature.

Il regrette de n'y rien trouver de relatif aux personnages ensevelis dans les tombeaux. Si M. le président de la Commission se fût entouré du concours des quelques membres présents au moment de la découverte, voici quels renseignements M. le docteur Hunault eût fournis.

On connaît depuis longtemps quelques-uns des personnages qui ont été ensevelis à Saint-Aubin, c'est là que reposaient les corps de saint Cler, de saint Gerard, de saint Plexède ; le corps de saint Aubin, primitivement déposé dans les caveaux de Saint-Pierre, fut transporté plus tard dans l'église fondée sous son invocation. Mais ce qui n'a pas encore été dit, et ce qui résulte d'une note manuscrite dont M. Hunault a eu connaissance, c'est que Geoffroy Grisegonelle, Adelaïs de Vermandois, sa femme, et Maurice, leur fils, reposeraient à Saint-Aubin. Il est en effet tout naturel de penser que Geoffroy Grisegonelle, qui fit venir les Bénédictins dans cette église, antérieurement occupée par des chanoines, y ait été enseveli avec sa famille, bien plutôt qu'à Saint-Martin de Tours, où quelques personnes supposent que ses restes ont été déposés. Il y avait lieu de rechercher si les tombeaux, récemment découverts, ne sont pas ceux précisément de Geoffroy, d'Adelaïs et de Maurice.

M. Godard répond aux observations de M. Hunault, que parmi les documents qu'il vient de produire, les uns ne contiennent aucun fait nouveau pour l'histoire de notre province ; et que quant aux autres ils mériteraient

Digitized by Google

examen. Il croit, d'ailleurs, que tout système ayant pour but d'attribuer ces tombeaux à tel personnage plutôt qu'à tel autre ne peut reposer sur aucun fondement solide.

M. Hunault persiste dans ses conclusions, et annonce qu'il examinera la question, par lui soulevée, dans un mémoire écrit.

La parole est demandée par M. l'abbé Coulon, qui présente quelques observations relatives à la cathédrale de Dol, en Bretagne, qu'il a eu l'occasion de voir récemment. Il s'attache à démontrer que les colonnettes, groupées autour de la masse des piliers, n'appartiennent point au plan primitif. La nature de la pierre, les ornements des bases et des chapiteaux le prouvent très évidemment. M. l'abbé Coulon a soumis ces observations à plusieurs archéologues bretons, qui les ont jugées dignes d'être prises en considération. Sur la demande qui lui est adressée par M. Béraud, de l'époque à laquelle on aurait ajouté ces colonnettes, et du motif de leur érection, M. Coulon ajoute qu'il pense que cette annexe peut être postérieure d'un siècle à la construction de l'édifice, et qu'elle a été nécessitée par un défaut de solidité dans les voûtes. Après cette communication, écoutée avec un vif intérêt, la séance est levée.

Ph. B.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 26 mars 1850.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Après quelques observations, qui nécessitent de légères modifications, le procès-verbal est adopté.

L'ouverture de la correspondance fait connaître que les doutes qui s'étaient élevés au sujet de la restitution des statues de Fontevrault, étaient fort heureusement dénués de fondement. M. Lucas, directeur de la maison centrale, écrit à M. le président de la Commission archéologique, qu'il a reçu les statues, et qu'elles ont été replacées dans la chapelle. La lecture de cette lettre soulève quelques observations. M. le docteur Hunault fait remarquer que ce document ne prouve rien, quant à l'identité des statues, et insiste sur la nécessité de faire examiner par une commission, si ce sont bien des originaux, et non des fac-simile qui nous ont été rendus.

M. Godard croit qu'il ne peut y avoir d'incertitude à cet égard; on ne saurait admettre que le ministre eût induit la Commission en erreur par deux avis successifs, et

Digitized by Google

d'ailleurs M. Lucas se fût aperçu de la subtitution ; on ne peut pas croire non plus que la direction des Musées eût prêté la main à un acte frauduleux.

M. Hunault répond qu'il a eu l'occasion de voir par lui-même que les Musées français ne renvoient pas toujours les originaux, et que si les administrateurs d'un rang élevé sont à l'abri du soupçon, il n'en est pas de même des agents inférieurs, et on sait que les statues de Fontevrault ont été plusieurs fois demandées par l'Angleterre.

M. de Soland appuie les observations de M. Hunault, et demande que la commission, s'il en est nommé une, examine les restaurations qui ont été faites à ces statues, par les soins de la direction des Musées.

MM. Hunault, de Soland et l'abbé Coulon sont nommés commissaires ; ils devront en outre rechercher s'il serait possible de faire rendre au culte la chapelle de Fontevrault, ainsi que le propose M. l'abbé Brouillet.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Un heureux hasard a fait tomber entre ses mains un manuscrit inédit de François de Roye, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Maur. Avant de rendre compte de cet ouvrage, M. Godard esquisse rapidement la biographie de l'auteur, dont le nom occupe un rang distingué parmi les illustrations angevines ; il donne ensuite la liste des ouvrages qu'il a publiés sur diverses matières, tant de droit civil que de droit-canon, et dont plusieurs sont conservés à la bibliothèque d'Angers. Quant au manuscrit dont il s'agit et qui, si l'on en juge par la disposition particulière de la pagination, était destiné à être imprimé, il renferme des remarques sur plusieurs conciles fameux dans l'histoire de l'Eglise, notamment ceux d'Arles, d'Ancyre et de Nicée. C'est un ouvrage qui eût mérité d'être publié, et qui ne sera pas consulté sans fruit.

M. Godard annonce ensuite qu'il a fait peindre par M. Ponceau, pour le Musée d'antiquités, les armoiries des

Digitized by Google

évêques d'Angers, telles qu'elles nous ont été conservées dans le manuscrit de Lehoreau. M. Ponceau a peint également les armoiries du chapitre d'Angers, et celles de l'ancien collége d'Anjou. Le Musée doit en outre à cet artiste un dessin du vieux pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé. Ces différents ouvrages font honneur au talent de leur auteur.

Le joli tableau de M. Jacques, les *Bœufs à l'abreuvoir*, a été l'objet de justes éloges, de la part de l'auteur des *Nouvelles*. M. Godard exprime avec beaucoup de charme tout ce qu'il y a de grâce naïve et de poésie mélancolique dans ce petit chef-d'œuvre. M. Godard a jugé ce tableau en penseur plutôt qu'en dessinateur, et c'était la bonne manière, quoique le pinceau de M. Jacques puisse soutenir l'examen des critiques les plus méticuleux.

Les *Nouvelles* signalent les dons faits au Musée par MM. Goumenault, Briot et le curé de la Membrolle. La Commission s'associera aux remerciements adressés à M. Goumenault, pour le désintéressement dont il a fait preuve, en donnant une monnaie d'or de Charles VII.

Après la lecture de ces *Nouvelles*, dont l'impression est votée, la discussion s'ouvre sur les travaux de restauration projetés à Saint-Maurice.

M. le docteur Hunault ayant paru élever quelque doute sur la réalité des projets attribués à M. Joly, il est donné lecture, par le secrétaire, du rapport de cet architecte. La production de cette pièce est suivie de celle d'un procès-verbal dressé par MM. Godard, l'abbé Coulon et Béclard, à la suite d'une visite qu'ils ont faite à la cathédrale, ce document pouvant servir à donner une base à la discussion, quoiqu'il n'ait aucun caractère officiel.

M. Godard développe ensuite verbalement les principes posés dans le procès-verbal, et insiste principalement sur cette considération par laquelle il termine, qu'il n'y aurait point d'inconvénient à ajourner la restauration de Saint-Maurice, et qu'il faudrait d'abord songer à di-

Digitized by Google

Digitized by Google

mission qui fera un contre-rapport article par article, est prise en considération. Cette commission comprendra les bureaux des deux réunions et se composera en outre de MM. Pavie, Eliacin Lachèse, l'abbé Coulon, l'abbé Joubert, Hunault, l'abbé Ménard. La présidence en sera dévolue à M. de Beauregard.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Joubert, qui lit un mémoire très intéressant sur les anciennes tapisseries de la cathédrale d'Angers. Ce mémoire se recommande par des renseignements curieux sur l'origine de ces tapisseries, les noms des donateurs, le prix qu'elles ont coûté, les sujets qu'elles représentent. M. l'abbé Joubert dresse l'inventaire exact des fragments de ces tapisseries qui sont parvenus jusqu'à nous; à force de recherches, il est parvenu à en retrouver soixante-dix, qu'il fait réparer en ce moment avec le soin le plus scrupuleux.

La Commission, après avoir écouté ce mémoire avec la plus grande faveur, en vote la lecture à la séance prochaine de la Société, et félicite M. l'abbé Joubert du succès qui a couronné ses efforts dans le grand travail qu'il a entrepris.

M. Godard communique une lettre par laquelle M. de Caumont le convoque à la réunion des diverses Sociétés savantes, qui doit avoir lieu au Luxembourg, à Paris. Parmi les questions proposées à l'examen des membres de ce congrès, on remarque celle de savoir s'il n'y aurait pas un grand avantage pour le progrès de la science à imprimer une direction commune aux travaux des diverses Sociétés savantes. M. Godard demande quel serait sur ce point l'opinion de la Commission.

M. le docteur Hunault fait ressortir avec habileté toute la portée de cette proposition; elle n'arriverait à rien moins qu'à accaparer au profit de la centralisation parisienne toutes les forces vives des Sociétés de province; le progrès intellectuel de la province en souffrirait con-

Digitized by Google

sidérablement. Il faut donc, selon lui, combattre cette tendance ; mais on devra d'un autre côté encourager l'échange des bulletins des diverses Sociétés, afin qu'on puisse savoir, à l'aide d'un bon catalogue, quel est le dernier état de la science sur tel ou tel point.

M. l'abbé Coulon croit qu'il y aurait quelque avantage à ce que les sujets les plus importants fussent soumis en même temps aux délibérations des diverses Sociétés, mais il ne voudrait pas que la province fut astreinte à accepter un programme parisien. Il pense qu'on pourrait concilier toutes les opinions en admettant les Sociétés à la rédaction d'un programme commun.

M. Godard se félicite de voir que les conclusions de la Commission concordent exactement avec sa propre pensée, et il annonce qu'il soutiendra, au congrès du Luxembourg, le système qui résulte des observations des deux membres sus-énoncés.

Après cette communication, la séance est levée.

Ph. B.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 3 mai 1850.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Godard donne lecture de ses *Nouvelles archéologiques*.

L'acquisition faite pour le Musée d'antiquités de sept plaques de cuivre, sur lesquelles sont gravés les poinçons de plusieurs corporations d'orfèvres de l'Anjou, fournit à M. Godard l'occasion de donner d'intéressants détails sur cette ancienne industrie. Après avoir décrit le blason des orfèvres d'Angers, d'après une belle empreinte donnée par M. Charle, graveur, il fait ressortir l'analogie qui existe entre ce blason et celui qui fut octroyé, vers l'an 1330, par Philippe de Valois aux orfèvres de Paris; ce qui porterait à penser que le blason des orfèvres d'Angers fut aussi octroyé par ce prince. Il est probable toutefois que les règlements auxquels cette corporation était soumise furent rédigés sous saint Louis, et faisaient

Digitized by Google

partie de l'important ouvrage de notre compatriote Etienne Boileau ou Boileeve, connu sous le nom de *Livre des Métiers*.

Quelques auteurs ont prétendu que cet homme illustre, qui occupait une place si haute dans l'estime et l'affection du saint roi, et qui fut nommé par lui prévôt de Paris, n'avait rien de commun avec la famille de Boylesve, qui existe encore aujourd'hui en Anjou. M. Godard discute cette opinion et fait justice des arguties et des subtilités sur lesquelles elle s'appuie. Il donne ensuite quelques détails biographiques sur Etienne Boileau et quelques indications sur la haute fonction qu'il fut le premier appelé à remplir; revenant enfin au *Livre des Métiers* et à la partie qui concerne les orfèvres, il expose les points les plus curieux de l'organisation de cette corporation et fait connaître quelques-uns des priviléges dont elle jouissait anciennement.

Ce coup-d'œil rétrospectif acquiert un grand intérêt d'actualité par l'entrée au Musée des plaques dont il a été question, et qui portent l'empreinte des poinçons des maîtres et du contre-poinçon des jurés. La première de ces plaques concerne la corporation des orfèvres d'Angers, et les autres, celles des villes de la Flèche, de Châteaugontier, de Saumur, de Chemillé, de Cholet et de Doué.

Le Musée s'est encore enrichi d'une très belle pièce d'orfèvrerie, due à la munificence de la fabrique de la Trinité. C'est un plateau en cuivre doré, sur lequel est représenté le combat de saint Georges contre le dragon. Ce plateau offre ceci de curieux qu'il est orné de deux inscriptions en langue allemande : la forme des caractères et quelques autres indications semblent établir qu'il remonte au XVe siècle.

MM. de Quatrebarbes, de la Foresterie, Barassé, Briot, Dréano, Ayasse, Mullière, Denéchère et Chassé ont aussi envoyé leur tribut au Musée d'antiquités; les médailles

Digitized by Google

et les pièces de monnaie données par ces différentes personnes concourront à compléter la collection du Musée.

La Commission vote à l'unanimité l'impression de ces *Nouvelles*.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Legeard, curé de la Trinité, qui lit une demande du conseil de fabrique de la Trinité, afin d'obtenir du gouvernement les fonds nécessaires à la restauration de cette église. M. l'abbé Legeard désirerait que la Commission archéologique voulut bien s'associer à la demande du conseil de fabrique, et l'appuyer en formulant un vœu dans le même sens. Il insiste sur l'urgence des réparations à faire à la toiture, ainsi que sur la nécessité d'enlever le badigeon qui déshonore l'édifice, et de modifier les autels.

MM. Hunault et de Beauregard présentent quelques observations; ils craignent que la Commission archéologique ne soit entraînée à une démarche qui irait en sens contraire de la règle de conduite qu'elle a adoptée à propos de Saint-Maurice et du projet de M. Joly. Toutefois, sur le désir manifesté par M. l'abbé Legeard qu'il soit procédé à une visite de son église, M. Godard désigne MM. de Beauregard, Hunault et Pavie, et la Commission décide qu'il sera sursis à toute décision, jusqu'à ce que les trois membres désignés aient présenté leur rapport.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de l'Estoile, concernant la découverte d'un cimetière aux environs de Mouliherne; il annonce l'intention de se rendre lui-même sur les lieux, et demande l'autorisation d'employer une somme de 20 à 25 francs aux fouilles qu'il pourrait être nécessaire d'entreprendre. Cette allocation est votée, après quelques observations de M. le docteur Hunault et de MM. Tristan Martin et Legeard sur la direction à donner aux investigations qui seront faites.

M. Godard lit ensuite une lettre de M. le maire d'Angers, qui autorise le moulage des statuettes du monument du roi René. Il saisit cette occasion d'exprimer

Digitized by Google

combien il a toujours été favorable à ce projet, et se félicite de voir que les entraves qui résultaient des formalités administratives soient enfin levées. Il fait ressortir ensuite la nécessité de surveiller le moulage, et propose de confier ce soin à MM. de Soland, Dainville et Béclard.

Cette communication suscite, au sein de la Commission, une discussion des plus animées. M. le dr Hunault obtient la parole pour formuler des réserves relativement au concours que la Société devra prêter à cette œuvre. Il pense qu'elle aurait dû en conserver le patronage, et que la surveillance d'une commission prise dans son sein serait tout à fait hors de saison, dans des circonstances où l'initiative vient d'ailleurs, et où tout indique l'intention d'agir en dehors d'elle.

M. Godard rend hommage au sentiment qui se fait jour par l'organe de l'honorable préopinant ; mais il croit que cette susceptibilité n'est pas suffisamment justifiée, et que la nomination d'une commission de surveillance sauvegarde les droits et la dignité de la Société.

M. de Beauregard croit que la Société se trouve tout à fait hors de cause, et que les statuettes appartenant à la ville, c'est à l'administration municipale d'agir comme elle le jugera convenable, sans que nous puissions nous opposer à l'exercice de ses droits.

Quelques observations sont encore présentées par MM. Béclard et Léon Cosnier, dans le but d'établir que le choix des plâtres a été fait pour éviter le surmoulage du bronze, qui peut présenter des bavures, et que ce choix vient de M. David lui-même. Ce n'est donc point pour laisser la Société à l'écart que les bronzes n'ont pas été choisis.

Cet incident terminé, M. Tristan Martin donne lecture d'une lettre relative à deux médailles fort remarquables, qui ont été trouvées dernièrement, l'une à Martigné-Briand et l'autre à Tigné. M. Tristan Martin présente à la Commission l'une de ces médailles, qui est une mon-

Digitized by Google

naie d'or aux effigies d'Auguste et de Tibère, et qui se recommande par une parfaite conservation. Invité ensuite à donner quelques éclaircissements sur le lieu auquel il convient de rapporter la station *Segora*, l'honorable membre développe les raisons qui le portent à croire que la ferme de la Ségourie est le véritable siége de cette station, qui a tant préoccupé les historiens et les géographes.

Le nom seul de cette ferme, qui s'appelle encore aujourd'hui la *Ségourie*, suffirait presque à décider la question, et il ne doit point rester de doutes, après les indices si concluants qui viennent s'y joindre. La distance indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, comme séparant le *Portus Namnetum* de la station *Segora*, correspond de la manière la plus exacte avec la distance qui sépare la Ségourie de la ville de Nantes. En outre, si l'on interroge le sol, il répond en laissant apercevoir les traces de plusieurs voies romaines, dont l'une venait du *Portus Namnetum* à la station *Segora*, et dont l'autre partait de ce point pour se rendre à *Limonum*. Il existe encore quelques vestiges de la voie qui entrait dans le Poitou, en passant par la Chapelle-du-Genêt, Andrezé, Belle-Fontaine et le May ; mais on ne retrouve plus rien de celle qui passait par le Fief-sauvin, Villedieu et Tiffauges.

Les constructions qui s'élevaient autrefois dans ce lieu ont disparu ; aujourd'hui, il ne reste plus qu'un retranchement d'une longueur d'environ 100 mètres, sur les bords de l'Evre. Mais les habitants de cette contrée ont conservé le souvenir de la découverte d'un petit temple et d'un certain nombre de statuettes en terre cuite. On y a trouvé aussi un tombeau, une urne cinéraire et les débris d'un aqueduc, ainsi qu'un grand nombre de médailles d'origine gauloise et romaine. Tels sont les indices qui paraissent devoir faire rapporter à la Ségourie le siége de la station *Segora*.

Après quelques paroles de M. le président pour remer-

Digitized by Google

cier M. Tristan Martin de son intéressante communication, plusieurs questions sont adressées à l'honorable membre. M. l'abbé Legeard demande quelques indications sur la direction des voies romaines, relativement au cours de l'Evre et sur la valeur historique de certaines étymologies qui ont été constatées par M. le curé du Fiefsauvin. M. Tristan Martin répond qu'il n'y a aucune voie romaine qui traverse l'Evre ; le parcours est constamment sur la rive gauche. Quant aux étymologies, elles ne paraissent avoir aucun caractère sérieux, et il serait inutile de les rapporter ici.

M. le docteur Hunault demande sur quels renseignements précis M. Tristan Martin se fonde, pour attribuer à Joachim Dubellay une maison qui existe encore aujourd'hui dans la commune de Liré. M. Tristan Martin n'ayant donné dans sa réponse que des indices insuffisants, la Commission l'invite à recueillir de nouveaux documents.

M. Godard donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées par M. l'abbé Barbier-Montaut. Cet ecclésiastique annonce qu'il travaille depuis longtemps à l'histoire de la liturgie en Anjou, et promet d'envoyer prochainement des notes sur le chant ecclésiastique et sur le drame liturgique qui s'exécute encore aujourd'hui, au temps de la Passion, dans la plupart de nos églises.

La seconde lettre renferme, entre autres choses intéressantes, une explication du symbolisme du signe de la croix, qui mériterait de trouver place ici, si elle n'avait été prédemment publiée par M. Barbier-Montaut, dans les Annales archéologiques.

Après cette lecture, un scrutin est ouvert sur la candidature de M. Barbier-Montaut, qui est admis à l'unanimitéen qualité de membre correspondant.

M. le président fait ensuite connaître une proposition de M. Didron, libraire, qui propose de recevoir nos bulletins. La Commission renvoie cette proposition à l'examen de la Société, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 7 juin 1850.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Il est ensuite donné lecture de deux lettres de M. l'abbé Barbier-Montaut, membre correspondant de la Commission archéologique. La première de ces deux lettres renferme de curieux détails sur l'épiscopat de Guillaume Lemaire, et principalement sur la cérémonie du sacre de ce prélat, qui eut lieu à l'abbaye de Saint-Aubin, en 1291. Les renseignements fournis par M. Barbier-Montaut sont surtout intéressants pour l'histoire de la liturgie, et font connaître d'anciens usages, aujourd'hui complètement oubliés. La seconde lettre a pour objet de fixer l'attention de la Commission sur une pièce très singulière, extraite d'un *Missel* angevin, imprimé en 1489; c'est une oraison à la Vierge, dont les mots ont été disposés de telle sorte, qu'au moyen d'une certaine combinaison

Digitized by Google

ils servent à faire trouver pour chaque année le jour de Pâques. Cette petite pièce doit donc être considérée comme un véritable tour de force, mais elle n'offre qu'un intérêt purement bibliographique ; c'est une espèce de calendrier perpétuel de forme assez originale.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Chevallier, vicaire à Volandry, qui annonce l'envoi de plusieurs travaux, notamment des notices sur Mélinais, Saint-Régnaud et Volandry, et des documents sur les églises Romanes de l'arrondissement de Baugé. Il envoie, en outre, plusieurs objets antiques, trouvés dans les ruines gallo-romaines de la Roberdière.

M. Letourneau est invité à donner lecture du rapport qu'il a bien voulu faire, à la demande de la Commission, sur l'état actuel de la charpente de Saint-Maurice. Nous sommes heureux de constater que rien, dans ce rapport auquel l'expérience bien connue de son auteur attache une haute autorité, n'est de nature à confirmer les alarmes qui avaient été jetées par un autre document du même genre ; sans doute la charpente de notre cathédrale a besoin de réparations assez considérables, mais ce sont des réparations de pur entretien ; quelques parties seulement auront besoin d'être entièrement refaites. M. le président, au nom de l'assemblée, remercie M. Letourneau du zèle dont il a fait preuve en cette circonstance.

M. Godard lit ensuite ses *Nouvelles archéologiques* du mois de mai 1850. Il commence par rendre compte de la découverte qui a été faite faite, dans la forêt de Monnaie, d'un cimetière renfermant un assez grand nombre de tombeaux, de la classe de ceux appelés *non-apparents*, presque tous en pierre-coquillière, et parmi lesquels on distingue un bissôme, c'est-à-dire un tombeau contenant deux corps. Ce cimetière, évidemment chrétien, serait d'après les conjectures établies avec beaucoup de vraisemblance par M. Godard, le lieu d'inhumation d'un petit prieuré, qui relevait de l'abbaye de Monnaie, fondée

Digitized by Google

en 1178, par des religieux de Grandmont, auxquels Henri, dit le Jeune, avait concédé ce lieu. Aujourd'hui, la forêt de Monnaie fait partie de la commune de Mouliherne, qui renferme en outre plusieurs monuments importants, parmi lesquels on remarque une église offrant des parties des XIe, XIIe et XVIe siècles, un ossuaire à la façon de ceux de la Bretagne, et un système de fortification, composé d'une motte féodale et d'un retranchement en terre.

M. Godard examine ensuite, à l'occasion d'un volume communiqué par M. de l'Estoile, et intitulé : *Mystère de la Passion de Jésus-Christ*, par Jean Michel, la question si controversée de savoir quel était ce Jean Michel. Il établit avec une grande autorité, à la suite d'une discussion approfondie dans laquelle il produit plusieurs documents nouveaux de nature à jeter beaucoup de jour sur cette question, que l'auteur de ce *Mystère* fut un certain Jean Michel, premier médecin de Charles VIII, et que l'opinion qui l'attribue à l'évêque d'Angers du même nom est complètement erronée.

Reprenant ensuite son exploration des environs de Mouliherne, M. Godard donne de curieux détails sur les monuments celtiques de cette partie de l'Anjou, et décrit avec beaucoup de détails les églises si intéressantes de Cuon et de Pontigné ; cette dernière surtout, des XIe et XIIe siècles, se recommande par des peintures murales d'une haute valeur archéologique.

Ces *Nouvelles*, dont la lecture a été constamment écoutée avec un vif intérêt, se terminent selon l'usage par l'indication des dons faits au Musée ; nous remarquons parmi les donateurs MM. Faucheux, curé de Mouliherne ; Dubord, l'abbé Ouriou, Benion, Torquat et Halgouet.

L'impression des *Nouvelles* est mise aux voix et adoptée. M. Rondeau prend la parole pour fournir quelques détails sur le château et la chapelle de Champigny, qu'il a eu l'occasion de visiter. Il présente succinctement l'his-

Digitized by Google

torique de la baronie de Champigny et des diverses familles auxquelles elle a appartenu, s'arrêtant de préférence sur Louis Ier de Bourbon, qui a construit le château et la chapelle que l'on admire aujourd'hui. Il termine en donnant un aperçu de l'état actuel des célèbres vitraux de cette chapelle et de la restauration qui s'en poursuit.

L'ordre du jour appelle ensuite le compte-rendu des *Recherches sur Volandry* de M. l'abbé Chevallier, par M. l'abbé Coulon. La Commission n'a sans doute pas oublié que l'importance et l'étendue de ces recherches n'avaient point permis d'en faire la lecture en séance publique ; M. l'abbé Coulon a bien voulu, à la demande de notre président, se charger d'en extraire la substance. La Commission, après avoir entendu la lecture de M. l'abbé Coulon, décide que ce rapport et les documents sur lesquels il porte seront classés aux archives.

M. Saudeur obtient ensuite la parole. Il annonce que l'église de Longué, monument digne d'intérêt, dont la construction remonte aux XIIe et XIIIe siècles, est menacée d'une grave mutilation. On veut construire une église nouvelle, plus rapprochée du centre de la commune qui se compose de deux parties assez distantes l'une de l'autre, et faire de l'ancienne église un hôpital ou tout autre monument ayant un but d'utilité publique. Il est évident que cette mesure ne suffit pas à assurer la conservation intégrale de l'ancienne église, et qu'indépendamment des modifications qu'elle subira pour être appropriée à sa nouvelle destination, elle perdra les curieuses peintures de la voûte qui représentent une généalogie, sous forme d'arbre, portant au bout de ses branches des écussons au lieu de fruits.

La communication de M. Saudeur soulève une longue discussion. M. Godard pense que l'affaire est engagée depuis trop longtemps pour qu'il soit possible de l'entraver désormais ; on ne peut que faire des vœux pour la con-

Digitized by Google

servation des détails les plus intéressants de l'édifice. Il cite à ce sujet l'exemple des habitants de Machelle, qui viennent de construire une église, et insiste sur l'impossibilité d'empêcher de bâtir en certaines circonstances.

M. Cosnier ne peut admettre que la Commission s'avoue impuissante ; il propose d'intervenir auprès des ministères ; il demande en outre s'il ne serait pas possible d'obtenir en beaucoup de cas, de l'autorité épiscopale, le refus de créer de nouvelles cures et de consacrer de nouveaux édifices.

Cette opinion est combattue par M. Hossard et M. l'abbé Ménard ; l'un et l'autre pensent que l'épiscopat prendra pour règle de conduite l'opinion la plus favorable à la piété des fidèles et aux nécessités du culte, et ils font remarquer qu'il est beaucoup plus important de faciliter aux vieillards et aux infirmes l'accès des églises que de conserver quand même un ancien monument.

M. le docteur Hunault essaie de ramener la question à une solution pratique ; selon lui, la Commission ne peut agir d'une manière administrative et régulière, qu'en faisant la proposition d'établir une enquête de *commodo et incommodo*, à l'occasion des nouveaux monuments publics qu'il s'agira de construire. Si l'autorité administrative adopte cette mesure, l'avis de la Commission pourra intervenir, avec tout le poids qu'il comporte, et il arrivera souvent qu'elle préviendra des constructions nouvelles et sans caractère, en démontrant qu'il peut suffire d'apporter quelques agrandissements aux anciens édifices.

M. Guibert voudrait surtout qu'il ne fut entrepris aucune restauration sans que les communes n'eussent recours préalablement aux conseils de la Commission ; il suffirait la plupart du temps que nous fussions avertis pour empêcher beaucoup de mal. Il conclut à ce que le préfet soit invité à adresser aux maires des instructions en ce sens.

Digitized by Google

Cette opinion est appuyée par M. Cosnier, qui fait remarquer à ce sujet que l'autorité administrative est presque toujours d'avis de ne point accorder de fonds, et que telles seront aussi le plus souvent les conclusions de notre Commission.

M. Godard clot la discussion en faisant observer qu'il n'en résulte aucun moyen pratique de régulariser sur ce point l'action de la Société ; il donne ensuite communication du programme du congrès d'Auxerre.

M. le docteur Hunault dépose sur le bureau des billets de loterie, envoyés par M. le curé de Château-du-Loir, pour subvenir aux dépenses de restauration d'une crypte, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 4 novembre 1850.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à six heures et demie, sous la présidence de M. Godard-Faultrier. Le secrétaire lit le procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté. Il demande ensuite à la Commission ce qu'il convient de faire des travaux dont elle ordonne le classement aux archives; la Commission décide que la conservation et la mise en ordre de ces travaux demeureront confiées au secrétaire. Toutefois, M. le docteur Hunault pense qu'il y aurait lieu de publier quelques-uns des documents déposés aux archives, ou tout au moins de les analyser. M. le président répond à cette observation que les communications les plus importantes sont toujours résumées au procès-verbal, et que celles d'un moindre intérêt y sont seulement mentionnées. Les procès-verbaux sont imprimés pour et ne tarderont pas à être distribués. Le secrétaire ayant pris occasion de cet incident pour faire remarquer que la publication par le journal de

Digitized by Google

ses procès-verbaux, pourrait en certains cas offrir des inconvénients, la Commission décide qu'elle fera les frais de l'impression.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Après avoir mentionné rapidement les remarquables vitraux du château de la Coleterie et le beau dolmen qui existe sur ce domaine, M. Godard paie un juste tribut de regrets à la mémoire de feu M. Toussaint Grille, notre collègue, antiquaire érudit et l'un des hommes qui ont rendu le plus de services à la science archéologique et aux investigations historiques dans notre pays. Nous ne chercherons point à résumer la partie biographique de la notice de M. Godard ; il y a là mille détails qui échappent à l'analyse et qui perdraient tout le charme que leur donne la forme anecdotique, s'ils étaient reproduits avec la sécheresse officielle d'un procès-verbal. Nous rappellerons seulement que M. Toussaint Grille a mis tout son zèle à recueillir et à conserver tous les documents historiques relatifs à l'Anjou, tant imprimés que manuscrits ; Claude Ménard, Bruneau de Tartifume, l'abbé Rangeard, Louvet et une foule d'autres écrivains, seraient perdus sans lui, et nous serions privés de leurs précieux ouvrages qui jettent tant de jour sur notre histoire.

M. Toussaint Grille n'apportait pas moins de zèle à la conservation des objets antiques, et tout le monde sait combien la belle collection qu'il avait réunie était justement célèbre.

M. Godard exprime l'espoir que notre administration municipale saura s'imposer des sacrifices pour acquérir au profit de notre bibliothèque et de nos musées les plus précieux objets de ce trésor unique en Anjou. Le moment est bien choisi d'ailleurs pour l'augmentation de notre cabinet d'antiquités, puisqu'une nouvelle salle vient d'y être ajoutée.

Les *Nouvelles* se terminent par l'indication des dons faits au Musée ; nous remarquons parmi les donateurs les

Digitized by Google

noms de MM. Goury, d'Andigné, Duvêtre, l'abbé Chevallier, Peton, de Bernard, Hilaire et la fabrique de Blaison.

La Commission s'associe aux regrets et aux vœux successivement exprimés dans ces *Nouvelles*, et témoigne de l'intérêt qu'elle a pris à cette communication en votant l'impression à l'unanimité.

M. le docteur Hunault demande la parole et formule une proposition qui, selon lui, aiderait puissamment à la réalisation des vœux exprimés par M. Godard. Il demande que la Commission adresse une note à l'administration municipale, et qu'elle s'attache à faire ressortir l'importance de tel ou tel objet qui paraîtrait devoir être acquis de préférence à tous autres. Selon l'honorable membre, le *Sacellum* serait l'objet qu'il conviendrait de préférer, et dans le cas où le prix en serait trop élevé, il y aurait à examiner si le paiement se pourrait faire par annuités. Après quelques observations de M. Godard, une commission est nommée pour donner suite à la proposition de M. Hunault ; elle se compose dudit membre et de MM. Eliacin Lachèse et Coulon.

La Commission écoute ensuite avec un vif intérêt les détails donnés successivement par MM. Godard et l'abbé Coulon, relativement aux ornements sacerdotaux que cet ecclésiastique s'est fait faire en style du XVIe siècle. Ces ornements ont été exécutés d'après des dessins du R. P. Martin, fournis pour Mgr de Dreux-Brézé. M. l'abbé Coulon est le premier qui ait introduit ces ornements en Anjou ; la Commission espère que cet exemple aura une heureuse influence pour le retour aux anciennes traditions qu'elle s'efforce de propager.

La discussion s'engage ensuite sur le déplacement de la statue de sainte Cécile ; mais l'absence de M. l'abbé Joubert, custode, ne permet pas d'arriver à une conclusion. Toutefois, M. Cosnier croit devoir insister sur l'impression fâcheuse que M. David a ressentie du déplacement de

Digitized by Google

son œuvre, et sur la nécessité de lui donner satisfaction à cet égard.

M. le docteur Hunault se demande si la Commission archéologique n'aurait point à se préoccuper du nouveau tracé qu'on veut donner à la route nationale de Paris à Nantes. Selon lui, si la route était maintenue par le centre de la ville, la nécessité d'élargir la voie actuelle amènerait nécessairement le renversement des échoppes qui masquent l'église de la Trinité, et le monument serait dégagé. Ne pourrait-on pas faire valoir cette raison auprès du ministre des travaux publics ?

L'assemblée s'associe au sentiment de l'honorable membre et lui laisse le soin, de concert avec M. Cosnier, de formuler une demande en ce sens.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire très étendu de M. Bizeul, de Nantes, sur la voie romaine de Poitiers à Angers. La Commission ordonne le dépôt aux archives de ce consciencieux et intéressant travail, qui sera consulté avec fruit par ceux de nos collègues qui s'occupent d'antiquités romaines

M. Godard met ensuite sous les yeux de l'assemblée deux estampages de pierres tombales données au Musée par M. l'abbé Chevallier ; la réunion examine en outre avec un grand intérêt un sceau de Charles II, assez bien conservé, et donné par le même membre.

Quelques observations sont présentées par le président de la Commission sur la nécessité d'appliquer les fonds qui pourraient être disponibles à l'acquisition d'objets antiques provenant du cabinet de M. Grille ; il est décidé qu'il sera affecté dans ce but une somme de 150 francs, si elle se trouve à l'actif, après le règlement du budget.

Il y aurait encore à aviser à la conservation des belles pierres retrouvées aux Châteliers ; le fermier veut les vendre, et ne consent plus à les respecter, moyennant l'allocation que la Commission lui avait attribuée. M. Godard demande s'il serait impossible d'acheter les parcelles

Digitized by Google

de terrain qui renferment ces pierres, ou du moins d'acquérir les pierres elles-mêmes, qui seraient alors déposées à Toussaint. La réunion laisse à M. Godard le soin d'aviser à ce qui paraîtra le plus convenable, de concert avec une Commission composée de MM. Hunault, Chapeau et Dainville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 25 janvier 1851.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu et adopté, M. Béraud demande ce qu'il a été fait au sujet de l'acquisition projetée du *Sacellum*, à la vente du cabinet de feu M. Grille. — Le secrétaire de la Commission, répondant à l'honorable membre, résume les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, et annonce qu'il a remis lui-même à M. le secrétaire de la mairie, la demande adressée au conseil municipal. Lecture est donnée ensuite par M. Villers du programme adressé par l'Institut des provinces, relativement au congrès annuel qui se tient au Luxembourg.

Quelques questions étant indiquées, dans ce document, comme devant être l'objet d'un examen spécial, M. le docteur Hunault demande s'il n'y aurait pas lieu de les discuter dans les Sociétés savantes des provinces, afin que leurs délégués fussent en mesure de présenter au congrès une opinion collective, au lieu d'une pensée in-

Digitized by Google

dividuelle. — M. Godard fait observer que la circulaire n'interroge pas les Sociétés savantes sur les points énoncés ; qu'au contraire, le sentiment qui perce dans le programme, c'est le désir de tracer une voie aux réunions studieuses des départements, plutôt que de leur en demander une ; il exprime à ce sujet la résolution de lutter contre cet empiètement, et la réunion s'associe à cette opinion.

M. Godard, après cet incident, lit ses *Nouvelles archéologiques*. La question, actuellement pendante des travaux projetés au Musée, est traitée par lui de la manière la plus complète, tant en ce qui concerne l'appropriation du local aux différentes collections qu'il renferme, qu'en ce qui touche à la conservation de l'édifice, dont l'architecture offre un curieux et élégant spécimen du style de transition entre la dernière période ogivale et celle dite de la Renaissance.

La Commission écoute avec intérêt les détails que lui donne son président sur les divers projets qui ont été agités. Elle s'associe au sentiment qu'il exprime, quand il repousse toute innovation qui aurait pour conséquences de détruire l'unité qu'on remarque actuellement dans ce centre de beaux-arts et d'études scientifiques, où chaque chose a trouvé sa place, et une place indépendante. Mais ce qui l'impressionne principalement, c'est le calcul qui montre d'une manière irréfutable que les travaux en question coûteraient une somme considérable, pour aboutir à restreindre encore un espace déjà insuffisant. La discussion de M. Godard confirme victorieusement celle que M. Béraud avait soumise à la Société générale avec tant d'autorité.

Toutefois, avant de laisser procéder au vote sur l'impression de ces *Nouvelles*, M. le docteur Hunault croit devoir formuler quelques réserves. Dans l'opinion de notre collègue, la Société est sur le point d'entrer dans une mauvaise voie ; elle ne doit pas se prononcer légère-

Digitized by Google

ment, surtout quand son vote implique un blâme contre un corps constitué. A-t-elle entendu la défense des plans qu'elle repousse? Non, elle n'a entendu que les objections. Il y avait cependant, du côté de ses adversaires, une apparence de raison qui suffirait au moins à empêcher la Société de se prononcer avant d'avoir été éclairée par un débat contradictoire. Il est encore temps de nommer une commission qui présentera un rapport à ce sujet.

M. Béraud répond que la Société s'est déjà prononcée, qu'elle l'a fait dans le sens qui prévaut encore aujourd'hui dans la Commission archéologique, et que ce parti n'a été adopté qu'en parfaite connaissance de cause. Il rappelle quelques-uns des arguments qu'il a présentés à la Société générale, et conclut à l'impression pure et simple des *Nouvelles*.

M. Godard ajoute quelques mots pour montrer que l'avis de la Société avait été demandé officiellement, et qu'elle échappe par conséquent au reproche d'empiéter sur des attributions qui lui sont étrangères, et il est procédé au scrutin. L'impression des *Nouvelles* est votée et l'ordre du jour est repris.

M. Tristan Martin envoie de nouveaux détails sur les indices qui révèlent l'existence d'un camp romain dans le pays des Mauges. Il s'est procuré un vase, quelques médailles et une intaille, provenant des fouilles pratiquées en cette région. La Commission ordonne le classement aux archives de la lettre de M. Tristan Martin.

Les lectures sont interrompues pour le scrutin de renouvellement du bureau. M. Godard est réélu président par 12 voix sur 14. MM. Villers et Béclard sont nommés par 11 voix aux fonctions de vice-président et de secrétaire. MM. Hunault, Eliacin Lachèse, Cosnier, l'abbé Joubert et Thierry ont obtenu les voix qui manquent aux précédents.

A la reprise de l'ordre du jour, M. l'abbé Joubert lit

Digitized by Google

une note sur le tombeau de Claude de Rueil. La Commission témoigne de l'intérêt qu'elle attache à cette communication, en décidant qu'elle sera lue de nouveau en séance de la Société générale.

M. le docteur Briau envoie une lettre digne de toute l'attention des savants qui s'occupent d'antiquités romaines. L'importance de ce document nous engage à le résumer ici. — Il existe sur la petite rivière d'Erdre, entre les communes du Louroux-Bécomais et d'Angrie, un vieux pont auquel aboutit de part et d'autre une chaussée qui n'a pas moins de 140 mètres de longueur totale. Les caractères extérieurs de cette voie ayant paru révéler une origine romaine, M. le docteur Briau a jugé convenable de s'en assurer par des fouilles, et il a trouvé que l'épaisseur de la chaussée était de 55 centimètres, et qu'elle se composait : 1° de 20 centimètres de cailloutis (*statumen*) ; 2° d'un lit de sable de 15 centimètres (*nucleus*); 3° enfin, du pavage de la surface ayant une épaisseur de 20 centimètres (*summa crusta*), c'est à dire des trois éléments du *pavimentum* usité chez les Romains. Or, si l'on observe maintenant qu'il existait autrefois une voie romaine allant de *Juliomagus* (Angers) à *Condate* (Rennes), on sera disposé à admettre les conclusions de M. Briau, qui regarde la chaussée dont il s'agit comme une section de cette voie. Ajoutons que l'auteur de ces recherches ne doute pas qu'on n'en découvre d'autres tronçons en pratiquant des fouilles dans la direction annoncée.

Quelques observations sont échangées entre divers membres à la suite de cette communication. M. Béraud, en réponse à une interrogation de M. Godard, rappelle qu'il a signalé précédemment l'existence d'un pont sur la Maine, et qu'un tronçon de voie romaine se dirigeait de ce pont vers Candé. Il a formulé à ce sujet des conjectures qui ont paru probantes à M. Bizeul, si compétent dans les questions de cette nature.

Digitized by Google

M. le docteur Hunault ajoute qu'il croit que la voie signalée par M. Briau a été déjà indiquée par M. Bizeul; toutefois, il exprime l'opinion qu'il devait y avoir deux voies dans la direction de Rennes, et que si les tronçons observés par M. Briau se rattachent, comme il le pense, à la voie remarquée par M. Bizeul, il y aurait encore une trace à rechercher.

Après ces observations, il est donné lecture d'une notice de M. l'abbé Chevallier, sur *l'Abbaye de Mélinais*, qui faisait autrefois partie de la province d'Anjou, quoiqu'elle appartienne aujourd'hui au département de la Sarthe. Nous voudrions pouvoir donner ici un aperçu sommaire de cette importante notice; mais les documents qu'elle renferme se refusent à l'analyse. Nous nous bornerons donc à constater que l'abbaye de Mélinais, sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, fut fondée par le roi d'Angleterre Henri II, comte d'Anjou, en expiation du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, dans un lieu qui avait précédemment servi de retraite à Regnauld-Fitz-Othon, l'un des complices de ce forfait. S'il faut en croire une légende pleine d'intérêt, le pieux hermite qu'on vénère aujourd'hui sous le nom de saint Regnauld, ne serait autre que l'ancien courtisan du roi d'Angleterre. Pendant qu'il expiait dans cette solitude le crime qu'il avait commis, Henri II vint à passer dans la forêt de Mélinais, et reconnaissant son vieux serviteur, malgré le changement que le remords et les austérités avaient opéré en lui, il fonda pour s'associer à son repentir, l'abbaye de Saint-Jean, dont saint Regnauld fut le premier abbé.

Après avoir joui pendant plusieurs siècles du plus haut degré de splendeur, l'abbaye de Mélinais, lors de la fondation du collége de La Flèche, reçut un coup dont elle n'a pu se relever. Sur la demande du roi Henri IV, une bulle du Souverain-Pontife la réunit à ce collége; à partir de ce moment, elle ne fit que décheir jusqu'en 1790, époque de l'émigration des derniers religieux et de la saisie

Digitized by Google

des biens de l'abbaye. Depuis 1814, elle est détruite presque totalement.

La Commission exprime, par l'organe de plusieurs de ses membres, l'intérêt qu'elle a pris à la lecture de cette notice, et ordonne qu'elle sera classée aux archives, après avoir été mentionnée au procès-verbal (1).

Deux lettres sont encore communiquées par M. le président, l'une de M. Périer, relative à une sépulture ancienne, découverte au village de Montaigu, en la commune de Chemellier ; l'autre de M. l'abbé Barbier-Montaut, sur le chant ecclésiastique et les efforts qui se font aujourd'hui pour le réformer ; l'honorable correspondant insiste surtout sur la nécessité de réhabiliter le plain-chant et de le vulgariser.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. Godard annonce à la Commission qu'il y aura une session du congrès scientifique, à Orléans, du 10 au 15 septembre 1851, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

(1) La notice sur l'*abbaye de Mélinais* a été publiée dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, IIe série, tome 2, page 157.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 7 mars 1851.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

A l'ouverture de la séance, l'attention de la Commission est vivement sollicitée par une œuvre d'art du plus haut mérite ; c'est un Christ en ivoire que M. Gaultier, l'un de nos collègues, a bien voulu présenter à notre examen. La Commission ne peut que constater le rare talent avec lequel cette statuette a été exécutée, et qui révèle sans aucun doute la main d'un très grand artiste. Malheureusement, le possesseur de ce précieux ivoire ne peut fournir aucune notion précise sur son origine, et on sait avec quelle réserve il faut accueillir les conjectures qui ne manquent jamais de se produire, en l'absence de documents positifs ; quelques indices permettraient néanmoins de penser que cet ouvrage remarquable serait d'un artiste de l'école espagnole.

Le président de la Commission remercie M. Gaultier de son intéressante communication, et l'ordre du jour est abordé.

Digitized by Google

Le procès-verbal ne soulève aucune réclamation, et l'adoption en est prononcée.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques.* — La description des médailles romaines qui ont été trouvées dernièrement dans la commune de Seiches, forme le sujet du bulletin mensuel de notre président. M. Godard prend occasion de la découverte faite aux *Vétières* pour établir, au moyen de conjectures qui paraissent probantes, qu'il y avait là une *villa* romaine, et l'étymologie (du latin *veteres*) vient à l'appui de cette opinion. Il donne ensuite un aperçu sommaire des découvertes analogues qui ont eu lieu précédemment en Anjou, et signale principalement celles :

1° De 400 médailles d'argent, à Ingrandes, en 1813 ;

2° De 150 médailles d'or, également précieuses par la valeur de la matière et l'importance archéologique des types, à la butte des Moulins, près de Saumur, en 1825 ;

3° Et enfin du fameux trésor de Quiquère, près de Corné, en 1847, lequel ne contenait pas moins de 458 pièces en or, de module ordinaire.

Le trésor trouvé aux *Vétières* n'a pas, à beaucoup près, l'immense valeur intrinsèque des précédents ; mais il faut reconnaître qu'il n'est pas d'un moindre intérêt au point de vue de la numismatique. Il se compose en effet de 300 pièces d'argent, de celles dites *consulaires*, concernant 40 familles des plus illustres de Rome.

La Commission écoute avec un intérêt marqué la description de ces médailles, et les indications historiques dans lesquelles M. Godard a su résumer en peu mots les connaissances nécessaires pour apprécier l'importance du trésor des *Vétières*. Elle apprend avec une vive satisfaction que six de ces médailles ont été achetées pour le Musée d'antiquités, dont elles augmenteront la collection déjà si précieuse, et que les dons volontaires de nos concitoyens viennent grossir de jour en jour.

L'impression des *Nouvelles* est mise aux voix et prononcée à l'unanimité.

Digitized by Google

A la suite de cette lecture, M. le docteur Hunault demande s'il n'y aurait point quelque indication à tirer de la découverte dont il s'agit pour la recherche des voies romaines. Déjà dans une direction qui s'éloigne peu de la route de Paris par le Mans, on a trouvé des vestiges d'occupation romaine sur la commune de Marcé. N'y a-t-il point quelque relation entre les vestiges observés à Marcé et la découverte qui vient d'être faite à Seiches ?

M. Godard répond qu'il ne croit pas à la relation dont se préoccupe M. Hunault ; jusqu'à présent, les traces de l'occupation romaine ne se sont montrées qu'à droite de la route de Paris, et cette fois c'est à gauche, à une assez grande distance, q ; les vestiges ont été trouvés.

Aucune autre observation n'est présentée sur ce sujet. Il est donné lecture d'une circulaire du ministre de l'instruction publique, qui demande à toutes les Sociétés savantes l'envoi de leurs publications au comité historique des arts et monuments. M. le dr Hunault appuie vivement la demande du ministre. Indépendamment du fruit que les études archéologiques devront recueillir de l'exécution de cette mesure, il y a un grand intérêt pour les Sociétés de province à se mettre en rapport direct avec le ministère. Souvent nous avons eu des doléances à exprimer, quand des monuments publics ont été compromis par de maladroites restaurations ; mais nous ne savions comment faire parvenir nos réclamations jusqu'au ministre. L'envoi de nos bulletins devient le véritable mode de correspondance à employer dans les occasions qui pourront survenir. Il y aurait même lieu d'envoyer séparément les procès-verbaux de la Commission, afin d'être sûrs que nos réclamations n'échapperont point à l'attention que nous espérons attirer sur elles.

M. Guibert croit que ce mode de correspondance est insuffisant ; les publications des Sociétés de province seront remises au comité historique sans examen de la part du ministre, et nos discussions n'auront aucun effet.

Digitized by Google

Quand il y aura lieu de réclamer, au sujet d'un monument digne d'intérêt, M. Guibert exprime l'opinion qu'il faut le faire directement, indépendamment des vœux formulés dans nos bulletins.

Le secrétaire de la Commission appuie les conclusions du préopinant ; il fait remarquer en outre que la circulaire du ministre ne contient point la promesse d'envoyer aux Sociétés de province les bulletins du comité ; il y avait lieu cependant, pour arriver au but qu'on se propose, d'user de réciprocité dans l'envoi des publications.

La Commission décide que ses publications seront envoyées au comité historique, conformément au vœu formulé par le ministre ; elle écoute ensuite la lecture d'une lettre de M. l'abbé Barbier-Montaut, dans laquelle notre studieux correspondant s'attache à faire ressortir le symbolisme dont le chant ecclésiastique a conservé la trace. Cette étude très complète sera classée aux archives, à la suite des documents précédemment recueillis par M. Barbier-Montaut.

L'ordre du jour n'indiquant aucune autre lecture, M. le président de la Commission ouvre la série des communications verbales en annonçant qu'un édifice religieux d'un certain intérêt, l'église de Blaison, vient d'être classé dans la catégorie des monuments historiques. Il annonce en outre que la nouvelle appropriation du Musée aux diverses collections est enfin arrêtée, et que les antiques seront placés dans les deux salles du rez-de-chaussée, qui font suite à la galerie David, dans la distribution actuelle.

M. le docteur Hunault s'étonne que la Commission archéologique n'ait encore reçu aucune information relativement à la construction de l'église Saint-Joseph. Comment se fait-il qu'on n'ait pas fait connaître à notre Société les plans et les principaux détails de cet édifice ?

M. Godard propose de visiter l'église de Saint-Joseph ;

Digitized by Google

Digitized by Google

succès les monuments de l'Anjou, soit au crayon, soit à l'aide de la photographie. Ils informeront ultérieurement la Commission du résultat de leurs démarches.

La séance est ensuite levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 5 avril 1851.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à 6 heures et demie, sous la présidence de M. Godard-Faultrier. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Ayant eu l'occasion de visiter avec toute l'attention dont ils sont dignes la ville de Saint-Florent-le-Vieil et ses environs, il donne des détails remplis d'intérêt sur le château de la Bourgonnière, l'église du Marilais et le cimetière de Saint-Florent, si remarquable par sa gracieuse chapelle du XVIe siècle, et par le souvenir des grands hommes qui y sont inhumés.

On sait que le château de la Bourgonnière, attire surtout l'attention des antiquaires et des artistes par sa chapelle, œuvre distinguée de l'architecte angevin Jean de l'Espine, et par les élégantes sculptures polychrômes qui la décorent. M. Godard insiste sur l'intérêt qui s'attache au magnifique Christ en croix, placé au-dessus de l'autel prin-

Digitized by Google

cipal, et le signale comme l'un des plus curieux exemples d'un type rare et surtout peu compris jusqu'à ce jour. A la Bourgonnière, en effet, le Sauveur est représenté sur la croix vêtu d'une tunique qui descend jusqu'à ses pieds. La légende sur laquelle se fonde l'explication proposée par M. Godard donnerait lieu de supposer que ce type est une importation italienne.

L'église du Marilais qui rappelle le souvenir du saint évêque Maurille et l'origine de la fête de la Nativité, celle de St-Florent, qui abrite sous ses voûtes la cendre d'un héros chrétien, et l'œuvre de prédilection du grand artiste de notre siècle, sont tour à tour l'objet des investigations de M. Godard. Mais il s'arrête avec plus de complaisance au lieu où reposent les restes de Cathelineau, sous la protection d'une simple pierre, érigée en 1848, aux frais d'une personne étrangère ; car il a fallu qu'on fît à ce grand homme, dans le pays même qu'il avait illustré par son courage et plus encore par ses vertus, l'aumône d'un tombeau !

Après avoir évoqué encore l'ombre d'une autre victime de nos discordes civiles, le curé Robin, mort en 1794, dans un de ces bateaux à soupapes, qui vouent à un éternel opprobre le nom si tristement fameux de Carrier, M. Godard quitte enfin cette contrée, toujours féconde en souvenirs d'un intérêt palpitant, puis il termine ses *Nouvelles archéologiques* en annonçant la clôture du Musée et en faisant appel au zèle de nos concitoyens, en faveur d'une collection qui acquiert chaque jour une plus grande importance.

La Société exprime, en votant à l'unanimité l'impression des *Nouvelles*, avec quelle faveur elle accueille les communications mensuelles de son président.

A la suite de cette lecture, quelques observations sont échangées entre divers membres, au sujet des événements historiques dont la ville de Saint-Florent a été le théâtre. Pour éviter quelques erreurs qui tendent à se

Digitized by Google

propager de plus en plus, M. Cosnier voudrait qu'une inscription consacrât la part qui appartient à telle ou telle maison de cette ville, dans le grand événement du passage de la Loire, de la mort de Bonchamps et de la grâce faite aux prisonniers.

M. Guibert, étendant l'idée de M. Cosnier à tous les souvenirs qui honorent la province, demande que le Musée archéologique soit enrichi d'une série de médaillons qui rappellent les noms des hommes illustres et popularisent leurs actions mémorables. — M. Dainville appuie cette proposition, quant au fond, mais il diffère en ce qui concerne le lieu, du sentiment énoncé par l'honorable préopinant ; il préférerait la salle de la mairie ou celle des séances du conseil général.

M. Béclard rappelle qu'il a pris autrefois l'initiative d'une proposition semblable, que la Société générale n'a pas reçue avec faveur, ce qui l'a engagé à la retirer ; mais il persiste plus que jamais dans les sentiments qu'il a manifestés à cette époque, et qu'il se réserve de formuler autrement dans d'autres circonstances.

M. Godard ajoute qu'il s'efforce autant qu'il est en lui de recueillir les effigies des personnages célèbres de l'Anjou, et il espère que le Musée en possédera quelque jour la collection complète. Il annonce à ce sujet que la ville lui a donné la mission d'acheter un certain nombre d'objets à la vente de M. Grille, et qu'il ne laissera point échapper les cuivres gravés pour l'ouvrage de Claude Ménard. Ces planches représentent comme on le sait beaucoup d'Angevins célèbres.

Après cet incident, l'ordre du jour appelle la lecture d'une notice sur saint Regnauld, par M. l'abbé Chevallier. La Société écoute avec intérêt la lecture de cette notice, qui doit être considérée comme le complément de la communication faite antérieurement par notre laborieux collègue au sujet de l'abbaye de Mélinais. Le dépôt aux archives ayant été proposé, M. Guibert fait ob-

Digitized by Google

server qu'il y aurait lieu d'insérer, dans les publications de la Société, l'une des deux notices de M. Chevallier. Ce serait tout à la fois un encouragement pour le zèle dont ce correspondant a fait preuve en mainte circonstance, et un juste hommage rendu au mérite de ses communications. Sur cette réclamation, la lecture de ces documents à la Société générale est votée à l'unanimité (1).

On écoute ensuite avec une égale faveur la lecture d'une lettre de M. l'abbé Barbier-Montaut, dans laquelle il est fourni d'intéressants détails généalogiques et héraldiques sur la famille du Bellay. Les documents envoyés par notre honorable correspondant seraient puisés, paraît-il, dans un ancien manuscrit. Quelques observations sont présentées, qui tendraient à établir que ce manuscrit n'est pas inédit. La Société attendra pour se prononcer qu'elle ait reçu de nouveaux extraits. La lecture à la Société générale est d'ailleurs votée à l'unanimité.

M. Godard présente une hache celtique qu'il soumet à l'examen de la Commission. M. Béraud croit que la pierre dont cette hache est faite n'est point de celles qui se trouvent en notre pays. Il ne serait donc pas impossible que cette hache ne vint d'une autre contrée, peut-être même du nouveau continent; car nous avons vu par l'ouvrage que nous a envoyé la Société Smithsonienne, qu'on trouve en Amérique des ustensiles tout à fait semblables à ceux que nous supposons en France être d'origine celtique.

M. Cosnier attire l'attention de la Société sur les restaurations qui sont faites au château d'Angers. Il demande s'il ne serait pas possible à une Commission prise dans notre sein d'intervenir et de faire donner à ces travaux une direction plus intelligente.

M. Béraud confirme le sentiment de M. Cosnier, et re-

(1) Voyez la note de la page 37.

Digitized by Google

grette qu'on ait cru devoir obtempérer aux prescriptions ministérielles qui enjoignent d'employer la brique, dans un pays où l'ardoise offrait toutes les facilités désirables, pour une réparation aussi solide que bien entendue au point de vue archéologique.

M. Guibert saisit cette occasion de réclamer contre le maintien des poudres de guerre au château d'Angers. Il demande si la Commission, tant au point de vue de la conservation de cet édifice que dans un but d'intérêt général, ne devrait pas émettre un vœu formel à ce sujet.

M. Godard croit que l'avis de la Commission ne pourrait rien obtenir ; il se demande, en outre, si la conservation et l'entretien de ce monument si digne d'intérêt n'est pas liée précisément à l'utilité que le ministère de la guerre en retire tant comme arsenal que comme place de résistance

Après cette discussion, quelques renseignements sont demandés sur le projet de restauration de l'église du Puy-Notre-Dame. M. Godard expose que ce projet se réduit, jusqu'à ce jour, à l'allocation d'une somme de 10,000 fr. par le ministère de l'intérieur ; mais il en faudrait encore 18,000. S'ils ne peuvent être trouvés, la restauration n'aura pas lieu.

Après ces diverses communications, la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 20 juin 1851.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à six heures et demie, sous la présidence de M. Godard. Le procès-verbal de la séance du 5 avril est lu et adopté.

M. Godard donne lecture des *Nouvelles archéologiques.* Il s'étend principalement sur la vente de la riche collection de M. Grille, et cite avec éloge le désintéressement de plusieurs de nos concitoyens, sans lesquels nous serions aujourd'hui privés de nombreux documents relatifs à notre histoire locale. Il annonce également qu'un certain nombre d'amateurs éclairés avaient pris l'initiative d'une souscription destinée à acquérir le *Sacellum* romain, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de nous occuper, mais que ce projet est demeuré sans résultat. Tout espoir cependant n'est pas perdu, puisque l'objet dont il s'agit n'a pas trouvé d'acquéreur sur la mise à prix, singulièrement exagérée, de 6,000 francs.

La Commission apprend avec un vif intérêt que plu-

Digitized by Google

sieurs autographes précieux ont été achetés par son président pour la Société d'agriculture, sciences et arts ; on remarque, dans le nombre, des lettres de Réaumur, Racine le jeune, Marmontel et Fréron, relatives à l'ancienne Académie d'Angers. Une lettre de Voltaire nous est échappée, mais M. Godard, du moins, nous en a conservé la teneur.

Une collection plus précieuse encore a été acquise pour le Musée, c'est celle de quelques médailles frappées à Angers sous les rois francs des premières races. Elle sera d'un grand secours aux études de numismatique qui seraient faites à propos de notre province.

Les *Nouvelles* se terminent par l'indication des dons faits au Musée ; nous remarquons principalement les noms de MM. Barrême, d'Houdan et Sorin, ainsi que ceux de nos collègues MM. Tristan-Martin et Choyer.

La lecture des *Nouvelles* soulève une réclamation de M. le docteur Hunault. L'honorable membre pense qu'il n'y a pas lieu de considérer les souscripteurs pour l'acquisition du *Sacellum* comme liés d'une manière permanente. Il prétend que les souscriptions n'ont été consenties que sous la condition d'une acquisition immédiate, et d'un concours à peu près égal de la part de ceux qui désiraient enlever le *Sacellum* aux amateurs étrangers. — M. Béclard présente quelques observations dans le même sens ; mais en déclarant cependant qu'il maintient sa souscription, pour le cas où il serait donné suite au projet.

L'incident terminé, l'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Barbier-Montaut ; l'honorable membre écrit qu'il vient de trouver à la Bibliothèque nationale un dessin du grand autel de la cathédrale d'Angers, tel qu'il existait au XIIIe siècle. Ce dessin est le même que celui qui avait été communiqué à M. Didron, par M. Barbier-Montaut, d'après un manuscrit appartenant à l'évêché d'Angers ; mais il est plus

Digitized by Google

net. La Commission apprend avec intérêt que ce curieux dessin sera publié prochainement dans les Annales archéologiques.

M. Godard annonce qu'il a visité Fontevrault, accompagné de M. Dainville ; ils ont constaté que les tombeaux des Plantagenêts ont été réintégrés dans cette abbaye, et que l'église est en bon état de conservation. Quant au projet de la rendre au culte, il est plus irréalisable que jamais, attendu que le nombre des détenus ayant été considérablement diminué, la partie qui a été réservée leur suffit. Il faudrait d'ailleurs une dépense énorme, 4 à 500 mille francs, pour rendre au monument son ancienne splendeur.

Il est donné lecture d'une note de M. l'abbé Chevallier sur la famille de Bueil. M. Godard rappelle que l'un des membres de cette illustre famille aurait, selon le récit de Bourdigné, battu complètement une armée d'Anglais et d'Espagnols aux Ponts-de-Cé, en 1438. La Commission décide que la note de M. Chevallier sera classée aux archives.

Le programme du congrès d'Orléans est communiqué à l'assemblée. M. Godard lit la série des questions archéologiques ; M. Prou lit celle des questions littéraires.

On communique aussi un prospectus d'un ouvrage publié par M. Gailhabaud, et la Commission s'associe au vœu de M. Dainville, qui demande que la Société prenne un abonnement à cet ouvrage.

M. Prou demande ensuite la parole, et dans une de ces improvisations brillantes auxquelles il a accoutumé ses auditeurs, il raconte avec infiniment d'esprit et de verve un voyage qu'il a fait à Poitiers. Les travaux qu'on exécute dans les églises de cette ville ont eu le malheur de blesser singulièrement son sens esthétique, et il critique tout ensemble le badigeon qu'on enlève, la peinture par laquelle on le remplace, et les personnages très raides et très laids qui ont été peints, assure-t-il, sous les auspices du comité archéologique de Poitiers.

Digitized by Google

Plusieurs membres prennent successivement la parole pour repousser ce qu'il y aurait de trop absolu dans les conclusions de M. Prou. MM. Béclard et Dainville prennent formellement la défense des peintures murales appliquées aux édifices religieux, et citent plusieurs exemples qui ne permettent point de douter que l'art byzantin ne se soit servi, dès l'origine, de ce genre de décoration. M. Dainville signale notamment les peintures de Saint-Macé et de la chapelle de l'abbaye des Bons-Hommes. M. Hunault rappelle que le portail de Saint-Maurice offre encore aujourd'hui la trace de la peinture dont il était primitivement revêtu. — Toutefois, M. Béraud ne pense pas que l'architecte puisse admettre un système de décoration peinte, dont l'effet le plus ordinaire sera de couper les lignes de son œuvre. Cette observation ne doit pas, selon nous, être étendue à la prohibition complète de l'emploi des effets de couleur en architecture, puisque certains édifices offrent des dessins en mosaïque, obtenus sans le secours du pinceau, et par le choix seul des matériaux, ce qui ne peut laisser aucun doute sur les intentions de l'architecte. Les églises d'Auvergne offrent de beaux exemples de cette sorte de décoration.

M. Guibert exprime ensuite le vœu que les restaurations d'anciens édifices ne soient jamais entreprises sans qu'il ait été pris conseil de la Commission. Cette observation fournit à M. Godard l'occasion de faire remarquer que les membres de la Commission s'efforcent partout d'arriver au résultat que se propose l'honorable membre; mais qu'il est impossible d'intervenir autrement que d'une manière officieuse.

Il est ensuite donné lecture, par M. Cosnier, d'une demande de renseignements de M. de Caumont, au sujet des granges où l'on recevait autrefois les dîmes seigneuriales, et notamment au sujet de la grange du Puy. Le président invite les membres à vouloir bien prendre des informations à ce sujet, et déclare la séance levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 12 décembre 1851.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à 6 heures et demie, sous la présidence de M. Godard. Il est donné lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le président lit ses *Nouvelles archéologiques*. — L'achèvement et la bénédiction de l'église de Saint-Joseph lui donnent lieu d'entretenir la Commission d'un monument qui fait honneur à deux de ses membres, MM. Villers et Dainville, architectes. Après avoir exposé succintement les difficultés de toute sorte qui ont retardé longtemps la construction de cette église, M. Godard rend hommage à la persévérance du respectable curé, dont le zèle infatigable a fini par surmonter tous les obstacles. Le concours du gouvernement ne lui a d'ailleurs point manqué, et on se souvient qu'une subvention de trente mille francs fut accordée, lors du passage à Angers de M. le duc de Nemours. M. Godard s'attache ensuite à décrire le monument et loue principalement la belle ordon-

Digitized by Google

nance des voûtes ; construites d'après un nouveau et ingénieux système, elles unissent une grande force de résistance à une légèreté presque incroyable. Les architectes méritent qu'on les félicite vivement du succès qui a couronné leurs efforts.

Les *Nouvelles* se terminent par le compte-rendu de la cérémonie religieuse qui a eu lieu lors de la bénédiction de l'église.

La Société écoute cette lecture avec la faveur qu'elle accorde toujours aux communications de son président, et vote l'impression à l'unanimité.

Après la lecture des *Nouvelles*, une discussion s'engage entre divers membres de la Commission, au sujet de la salle Synodale de l'évêché. M. Béraud exprime l'opinion qu'il devait y avoir, au-delà des colonnes qui ont été découvertes récemment dans le mur du fond, une suite à cette salle, en communication avec la pièce principale par des arcades ouvertes, appuyées précisément sur ces colonnes. MM. Dainville et de Beauregard confirment cette opinion ; ils croient que la salle Synodale affectait autrefois la forme de T qu'on remarque encore aujourd'hui dans les pièces du rez-de-chaussée.

M. Godard annonce que des fonds sont demandés pour la restauration de ces colonnes, et que la dépense est évaluée à 3 mille francs.

M. Béraud profite de l'occasion pour louer sans restriction les travaux qui viennent d'être effectués à la chapelle basse de l'évêché. M. de Caumont, avec lequel il a visité cet édifice, est demeuré d'accord avec lui sur ce point qu'aucune autre ville de France ne possède un palais épiscopal aussi remarquable. La chapelle d'en bas, la salle Synodale, la façade qui donne sur la place Neuve, la cheminée qui orne une des pièces intérieures, sont autant de *specimen* curieux de l'architecture de différents âges. Il est malheureux que la façade principale ait été réparée, il y a environ cinquante ans, sans aucun sentiment

Digitized by Google

du style de l'édifice ; cette réparation contraste aujourd'hui déplorablement avec la restauration de l'intérieur.

M. Béraud exprime en outre le regret qu'on ne songe pas à modifier la boiserie du chœur de la cathédrale, d'une manière qui en corrigerait presque le mauvais effet ; il suffirait pour cela d'en faire disparaître les parties extrêmes, qui se replient autour des faisceaux de colonnes, et de mettre ces colonnes à découvert. C'est un vœu, du reste, que l'honorable membre rappelle avoir antérieurement exprimé.

Ces paroles donnent lieu à diverses observations. M. Cosnier confirme l'opinion de M. Béraud, en ce qui concerne l'intérêt que mérite notre palais épiscopal ; il a visité cet édifice avec M. de Riancey, qui a déclaré ne point connaître en France d'autre monument analogue aussi remarquable.

M. Godard fait savoir que tel est aussi le sentiment de M. de Nicolaï ; il annonce ensuite que la rose de Toussaint a été consolidée par les soins de M. Dainville, et que la ville a donné deux cents francs pour cette réparation. Quant à la boiserie de la cathédrale, MM. Godard et Dainville voient de grandes difficultés à l'application du projet de M. Béraud ; ils croient cependant qu'il y a lieu de l'examiner, et l'assemblée décide qu'elle s'en remettra à une commission composée de MM. Béraud, de Beauregard, Dainville et Joubert. La même commission entendra les observations de M. l'abbé Joubert, relativement à la restauration des vitraux.

M. Dainville obtient ensuite la parole, et donne lecture de la première partie d'une étude très intéressante et très complète, sur la construction des voûtes au Moyen-Age. Il examine successivement les conditions essentielles de la construction de chaque système de voûtes, ayant soin de prendre ses exemples dans les édifices religieux de notre ville, soit dans ceux qui sont en partie détruits, soit dans ceux où l'on célèbre encore le culte.

Digitized by Google

Une série de dessins fort bien faits, et soigneusement étudiés, passe sous les yeux de la Commission ; ils sont aussi empruntés aux édifices religieux de notre ville. L'assemblée exprime sa vive approbation de ce travail, et en vote unanimement la lecture à la Société générale.

L'ordre des lectures est suspendu momentanément pour procéder au scrutin de renouvellement du bureau. M. Godard est réélu président à l'unanimité, moins une voix donnée à M. Eliacin Lachèse ; M. Villers est également réélu vice-président à la même unanimité, moins une voix donnée à M. l'abbé Joubert.

L'ordre du jour est repris, et il est donné lecture d'une notice de M. l'abbé Chevallier, sur divers monuments celtiques ; le dolmen de Pontigné est exactement décrit et mesuré par notre laborieux collègue, ainsi que les pierres connues sous le nom de la Roche-Voyer, et la pierre Frite. M. Chevallier décrit en outre quelques autres monuments assez peu caractérisés, mais qui semblent avoir de l'analogie avec un demi-dolmen et un cromlech. L'assemblée décide que cette notice sera lue en séance générale.

M. Béclard exprime l'opinion qu'on pourrait trouver dans l'étymologie de précieuses indications relativement à l'origine des pierres dites celtiques, et à la nature du culte auquel elles étaient consacrées. Il rappelle qu'on a cru trouver dans le mot *hirmensul*, l'idée d'un menhir ou pierre longue, consacrée au soleil ; ne conviendrait-il pas de voir dans les pierres, connues, dans le département de la Creuse, sous le nom de *pierres jomatres*, un monument consacré à la mère de Jupiter, *Jovis mater?* Deux choses toutefois seraient faites pour surprendre : l'étymologie latine et la consécration à une divinité mythologique.

M. le docteur Hunault ne serait point surpris de voir un monument de cette espèce affecté à une divinité mythologique ; il cite à ce sujet l'opinion de M. de Penhouet, qui pense que beaucoup de monolithes celtiques se rap-

Digitized by Google

portent au paganisme grec et romain. Il ajoute qu'il serait porté à regarder les cromlechs, non comme des monuments religieux, mais comme des constructions analogues aux cadrans solaires, et usités par conséquent pour la division du temps.

M. Godard repousse, quant à lui, l'opinion qu'il y aurait une sorte de connexité entre les monuments celtiques et le paganisme mythologique ; il se rangerait de préférence au sentiment de M. l'abbé Lacurie, qui voit une grande relation entre le culte des Celtes pour les pierres, et le symbolisme que leur attribuaient les Hébreux.

Après ces observations, il est donné lecture d'une lettre de M. Tristan Martin, relative à une médaille d'or trouvée à Louresse, et sur laquelle on lit l'inscription grecque ΦΙΛΙΠΠΟΣ.

MM. Godard et Hunault s'accordent à penser que cette médaille est une monnaie grecque ; elle avait cours dans la Gaule, et on sait en effet que les médailles de Philippe II ont servi de modèles à différentes monnaies celtiques : c'est un point que les recherches d'un savant numismate, M. Cartier, ont contribué à mettre hors de doute.

M. le docteur Hunault prend ensuite la parole pour rendre compte de la visite qu'il a faite au *British Museum*, pendant l'Exposition universelle de Londres. Il entre successivement dans de curieux détails sur les vases romains et gallo-romains, qui forment l'une des principales richesses de cette célèbre collection ; il décrit aussi les sculptures qui ornent les galeries de ce Musée, et notamment les marbres du Parthénon. La salle égyptienne et le salon Phigalien ont été également l'objet de son attention.

Après cette communication, que l'assemblée a écoutée avec un vif intérêt, la séance est levée.

Ph. BECLARD.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 6 février 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente soulève une réclamation de M. le docteur Hunault. L'honorable membre fait observer que dans la discussion du mois de décembre 1851, sur l'origine et l'utilité présumées des monuments celtiques, il n'a pas seulement invoqué l'autorité de M. de Penhouet, mais qu'il a cité aussi l'opinion de M. Pariset et celle de M. l'abbé Manet. Il paraît que M. Pariset aurait vu dans la Haute-Egypte, et notamment à Karnac, des monuments analogues à ceux de notre pays. M. le docteur Hunault désire en outre qu'il soit fait mention au procès-verbal de ses démarches pour nouer des relations avec la Société archéologique de Sommerset-House, à Londres, et surtout avec l'Institut archéologique, dont le siége est au *British-Museum*. MM. Newton et Edouard Hawkins, qui sont les membres les plus recommandables de ce laborieux comité, ont promis d'échanger avec nous leurs bulletins.

Digitized by Google

La discussion s'engage ensuite sur la restauration de la salle Synodale de l'évêché. M. de Beauregard demande s'il a été fait quelques démarches pour obtenir le rétablissement des colonnes, dont l'une a été retrouvée dans la muraille du fond, et si l'on aurait l'assentiment de Monseigneur l'évêque à ce sujet. M. Godard répond qu'il s'était empressé de demander des fonds pour le rétablissement de ces colonnes, mais que l'affaire doit être considérée désormais comme repoussée. M. l'abbé Joubert saisit cette occasion d'exposer quelles modifications ont été apportées anciennement à cette salle par les évêques d'Angers. Il résulte de ses explications, que les colonnes dont il s'agit furent encastrées dans la muraille sous l'épiscopat de Hardouin de Bueil, qui fit faire à son palais des réparations considérables, puisqu'elles s'élevèrent à la somme de dix mille livres, chiffre énorme pour l'époque ; c'est Michel Lepelletier qui a détruit l'une de ces colonnes.

M. Béraud remarque qu'on a trouvé dans le mur un exemple de la construction dite en petit appareil ; il croit qu'il est utile de constater ce fait. M. le docteur Hunault émet le vœu qu'il soit fait un dessin représentant les colonnes et l'arcade qu'elles supportaient autrefois. M. Godard répond qu'il a déjà entre les mains un dessin figurant la colonne et son chapiteau, dont l'ornementation est curieuse ; il s'associe d'ailleurs entièrement au vœu de M. Hunault.

M. Béraud, entrant ensuite dans l'examen des travaux de restauration de la salle Synodale, se plaint du mauvais effet des peintures qui ont été appliquées avec une déplorable profusion, même sur les moulures les plus fines ; l'encadrement des baies est littéralement empâté ; il y a d'ailleurs dans le ton général de ces peintures un défaut d'harmonie capable de blesser l'œil le moins exercé.

M. Godard ne veut pas entrer, pour le moment, dans

Digitized by Google

l'examen de cette question ; peut-être n'a-t-on pas montré assez de réserve dans l'application des peintures murales, et peut-être aussi est-il vrai de dire que l'aspect général n'est pas complètement satisfaisant ; mais il maintient que l'architecte chargé de ces travaux a été fidèle aux types du XIIe siècle, et il citerait au besoin des exemples qui le justifient. Il y a beaucoup de chapelles qui étaient peintes du sol à la voûte, cependant il eût mieux valu ne pas multiplier autant les nuances, sur les détails des moulures et des chapiteaux.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Consacrées à des considérations sur la sculpture religieuse, elles renferment un exposé sommaire des diverses phases par lesquelles cet art est passé, avant d'arriver au point où nous le voyons aujourd'hui. Il est certain que, dans l'origine les artistes employés à sculpter l'ornementation des églises, traitaient les motifs empruntés au règne végétal avec une supériorité marquée, tandis qu'ils étaient loin d'exceller dans la représentation de l'homme et des animaux.

M. Godard cherche à expliquer cette singularité et croit en trouver la cause dans la considération suivante. Au IVe siècle, bien que les images des saints fussent accueillies dans la plupart des églises, il est remarquable que les évêques de la Gaule n'aimaient pas à les recevoir dans l'étendue de leur juridiction, tant ils craignaient que les fidèles ne vissent là une sorte d'idolâtrie. La statuaire religieuse devait donc nécessairement tomber dans le discrédit, et les artistes, qui n'avaient plus à représenter les Dieux du paganisme, cessèrent de s'exercer à la reproduction des formes humaines. Mais à partir du commencement du IXe siècle, on revint au culte des images, et l'art fit en peu de temps les progrès qui le conduisirent à la belle période du XIIIe siècle. Aujourd'hui, il n'y a qu'un petit nombre de sculpteurs capables de donner à leurs œuvres le caractère éminemment chrétien qui dis-

Digitized by Google

tingue les productions de cette époque. C'est pourquoi il convient de mentionner la sainte Anne que M. Barrême vient de poser dans l'église de la Trinité d'Angers. M. Godard signale également d'autres productions dues au ciseau de ce sculpteur ; entre autres, la statue de la Vierge, pour laquelle il a obtenu une médaille au concours de Lyon.

La Commission passe au scrutin relativement à l'impression des *Nouvelles* ; l'impression est votée à l'unanimité.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Brouillet, curé du Loroux-Béconnais. Il résulte de cette lettre qu'en persistant, comme on le fait, à nommer le chef-lieu de sa paroisse le *Louroux*, on s'expose à voir disparaître entièrement l'étymologie de ce nom, formé du latin *oratorium ; parochia ab oratorio Bisconnensi*, tel était l'appellation du Loroux au temps où les actes étaient écrits en latin. N'y aurait-il pas quelque moyen d'obtenir le rétablissement du véritable nom dans les actes officiels et sur le cachet de la mairie ?

Une lettre de M. Tristan Martin est aussi communiquée à la Société ; elle a pour objet de signaler une pierre tombale, située dans l'église de Villedieu, et portant l'effigie d'un homme couvert d'une armure. M. Tristan Martin insiste sur la nécessité de veiller à la conservation de ce monument ; il expose également que les pierres celtiques de Saint-Germain, près de Montfaucon, sont menacées de destruction.

M. l'abbé Chevallier, dont la Commission n'a pas oublié les intéressantes recherches sur l'abbaye de Mélinais et divers autres travaux, envoie une notice sur la Vraie-Croix de Baugé. Cette précieuse relique est probablement le fragment le plus considérable de la Vraie-Croix, qui soit conservé dans la chrétienté, si l'on excepte la ville de Rome. La branche verticale n'a pas moins de 28 centimètres de longueur, et les deux bras, qui sont iné-

Digitized by Google

gaux, ont l'un 11 centimètres et l'autre 8 centimètres. La notice de M. l'abbé Chevallier fait connaître que cette Vraie-Croix fut donnée, en 1241, à Jean d'Alais, à son retour de la Terre-Sainte, par Thomas, évêque d'Hierapetra, en récompense des grands services qu'il avait rendus. Jean d'Alais la remit aux religieux de la Boissière, qui la conservèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle. A cette époque, pour la soustraire au péril qu'elle eût couru par suite des guerres qui désolaient la France, elle fut remise au duc d'Anjou, et déposée au château d'Angers. Après avoir encore plusieurs fois changé de lieu, elle est aujourd'hui conservée à l'hospice des Incurables de Baugé.

Après cette communication, la Commission décide qu'il en sera de nouveau donné lecture dans la séance prochaine de la Société générale, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 5 avril 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. La plupart des membres de la Commission sont présents ; M. le président apercevant parmi eux Monseigneur l'évêque d'Angers, l'invite à prendre place à la droite du bureau. M. de Longpérier, conservateur des Antiques, au Musée national du Louvre, ayant bien voulu prendre part aux travaux de la Commission, s'assied à la gauche de M. Godard.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. M. Godard donne lecture de ses *Nouvelles archéologiques*, dans lesquelles il rend compte d'une visite qu'il a faite à l'atelier de sculpture et d'ornementation religieuses, dirigé par notre collègue, M. l'abbé Choyer. Parmi les nombreux travaux dont l'exécution se poursuit en ce moment, il importe surtout de signaler le grand autel en marbre blanc de l'église de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris. Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux auteurs de ce monument, qui sont M. Crestin, de

Digitized by Google

Paris, pour l'architecture, et M. l'abbé Choyer lui-même, pour l'ornementation et le dessin des bas-reliefs, M. Godard félicite la ville d'Angers du progrès qui s'opère de jour en jour dans son sein, vers les bonnes traditions artistiques.

La restauration de la salle Synodale de l'évêché fournit ensuite la matière de quelques observations. Quoique l'opinion ait montré de prime abord une certaine sévérité dans l'appréciation de cette œuvre considérable, il est impossible de nier qu'elle ne soit devenue plus favorable à l'architecte auquel le travail était confié. M. Godard le félicite surtout de la scrupuleuse fidélité qu'il a montrée dans le choix des types, tant pour les peintures murales que pour les ornements sculptés. Le pavage de la salle, en briques de Langeais, mérite également d'être signalé ; mais que ce soit l'occasion d'exprimer le vœu de voir un jour une fabrique de carreaux mosaïques s'établir à Angers, où se trouvent tous les éléments de succès pour une semblable industrie.

Les *Nouvelles* donnent ensuite l'indication des dons faits au Musée ; nous remarquons surtout parmi les donateurs le nom de M. Goury, auquel le Musée d'antiquités doit déjà beaucoup d'objets importants.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

On passe ensuite au scrutin relativement à la candidature de MM. Ludovic Legris, Commeau-Dupuis et Lebouvier ; tous les trois sont admis à l'unanimité.

M. le président annonce à la Commission que les magnifiques pierres découvertes à Frémur, dont elle s'était efforcée d'assurer la conservation en votant une allocation pour désintéresser le propriétaire, viennent d'être détruites et transformées en rouleaux. Il demande que la Commission prenne une nouvelle décision de même nature, afin de conserver l'aqueduc qui a été récemment découvert. Il est d'autant plus intéressant d'étudier la direction de cet aqueduc, qu'il semble donner raison à

Digitized by Google

l'opinion de La Sauvagère, que M. Godard avait combattue jusque-là, et suivant laquelle le camp romain de Frémur aurait été alimenté par les eaux de Frotte-Pénil. M. Godard annonce du reste l'intention d'examiner soigneusement cette question.

M. le comte de Quatrebarbes et M. le docteur Hunault signalent l'intérêt qu'il y aurait à rechercher le niveau de la source de Frotte-Pénil et la direction de la levée de Jonchères. Cette question est ajournée jusqu'à ce qu'on ait des données plus précises.

La Commission apprend ensuite avec une vive satisfaction que la présence de M. de Longpérier, à Angers, est due à ce que le Musée du Louvre vient d'acquérir le fameux *Saoïlam* de Notre-Dame-d'Alençon. Si l'on regrette, pour notre ville, l'éloignement d'un objet aussi précieux, il faut du moins se féliciter de le voir entrer au Musée national.

M. de Longpérier est prié de vouloir bien donner à la Commission des éclaircissements sur divers sujets. M. Courtillier, conseiller à la Cour d'appel, sachant que le savant antiquaire joint à ses connaissances archéologiques une grande habitude de la langue arabe, remet entre ses mains le manuscrit trouvé à Saumur et l'invite à en donner l'interprétation. Malgré la difficulté de déchiffrer l'écriture de ce manuscrit qui est vicieuse, au dire de M. de Longpérier, il ne tarde pas à reconnaître que le texte qui lui est soumis est provenu de l'Afrique occidentale, du Maroc probablement, et que c'est un feuillet arraché d'un livre dans lequel il y avait des indications juridiques, entr'autres des délais pour la rédaction de certains actes, avec des notes en marge, qui sont des exemples à l'appui du texte. Quant à la date de l'écriture, elle n'offre aucun caractère postérieur au milieu du XVIe siècle.

Interrogé ensuite, par M. Godard, sur une serrure d'un fort beau travail, qui vient d'être acquise pour le Musée et qui passe sous les yeux de la Commission, M.

Digitized by Google

de Longpérier répond que cette serrure est un chef-d'œuvre exécuté à l'occasion d'un concours pour la maîtrise. Ce qui le prouve, c'est la forme de la clef. Le nombre de pertuis du panneton devant être égal au chiffre qui indique le rang du candidat, on reconnaît, par l'inspection de celle-ci, que l'auteur était le cinquième concurrent, et que, dès lors, sa tâche a dû être fort difficile. La serrure paraît avoir été faite vers le règne de Henri IV.

Une derrière question est adressée à M. de Longpérier, par M. Hunault, au sujet du *Sacellum* de Berthouville. La réponse du savant antiquaire montre que la comparaison de ce *Sacellum*, avec celui d'Alençon, n'est pas à l'avantage du dernier, puisque celui de Berthouville ne contient pas moins de dix vases repoussés en haut relief, du plus beau travail grec des IIIe et IVe siècles avant l'ère chrétienne. Il contient en outre plusieurs vases romains et gaulois, et trois figures de Mercure, dont l'une a plus d'un mètre de hauteur ; c'est à ce Dieu qu'il était consacré. Il y a toutefois un point qui donne une importance très grande au *Sacellum* d'Alençon, c'est la découverte des masques d'argent qui n'étaient point connus auparavant. M. de Longpérier demanderait à ce sujet quelques explications.

M. le docteur Hunault, après être entré dans quelques détails sur les divers usages du masque chez les anciens, annonce que la tradition est que ceux du *Sacellum* servaient à figurer les divinités auxquelles le culte était rendu.

M. le président remercie M. de Longpérier de ses intéressantes observations, et la Commission lui décerne à l'unanimité le titre de membre correspondant.

M. Ludovic Legris présente à la Commission une croix byzantine d'un travail fort précieux, découverte le 29 janvier 1852, dans une tombe en tuf faisant partie du grand cimetière qui appartient à la fabrique de Bougé.

Digitized by Google

Cette croix, dont le bras vertical est long de 15 centimètres et demi, et le bras horizontal de 11 centimètres et demi, est de cuivre doré ainsi que le Christ qu'elle supporte. Au-dessus de la tête du Christ est le monogramme XPC IHS en émail rouge, et derrière est un nimbe crucifère en émail bleu, blanc et noir ; les extrémités de la croix sont ornées de quatre perles. La Commission examine avec la plus grande attention ce précieux morceau d'orfèvrerie religieuse, et le reconnaît pour être du XIIe siècle.

La séance est ensuite levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 12 juillet 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le président communique deux lettres, l'une de M. de l'Hotellerie, numismate à Alger, qui offre de vendre des médailles d'origine africaine ; l'autre, de notre collègue M. Tristan Martin, qui envoie la description de plusieurs médailles recueillies par lui à la ferme de la Ségourie ; l'une est un moyen bronze à l'effigie de *Trajan* ; deux autres appartiennent aux familles *Cassia* et *Servilia*.

M. Godard expose ensuite qu'une convention a été faite avec le sieur Planchenault, afin d'assurer la conservation de l'aqueduc romain de Frémur, conformément au vœu exprimé par la Commission. Il est donné lecture du compromis rédigé à ce sujet.

Les réparations si regrettables qui viennent d'être exécutées à la tour Saint-Aubin ont également été l'objet

Digitized by Google

de la sollicitude de M. Godard. Il a écrit à M. le préfet, et réclamé l'acquisition de cet édifice par le département. Il se félicite de pouvoir annoncer à l'assemblée que M. le préfet, jaloux d'assurer la conservation de nos monuments historiques, vient d'instituer une commission pour surveiller les travaux qui y seront entrepris. Cette mesure, jointe aux excellents conseils de Monseigneur l'évêque d'Angers, relativement aux édifices religieux du diocèse, ne manquera pas de produire les plus heureux résultats.

M. le docteur Hunault remarque, au sujet de la tour Saint-Aubin, qu'elle a reçu en différentes circonstances, et qu'elle pourrait recevoir à l'avenir une destination d'utilité publique. Elle a servi aux opérations trigonométriques de l'état-major pour sa grande carte de France ; qui sait si elle ne pourrait pas être employée à la télégraphie ou à la navigation aérienne? Par ces motifs, M. le docteur Hunault exprime le vœu de voir ce monument acquis par l'Etat, plutôt que par le département.

M. Godard fait passer sous les yeux des assistants divers dessins d'une belle exécution, représentant les fresques qui viennent d'être découvertes dans l'église du Lion-d'Angers. La Commission s'accorde à reconnaître le haut intérêt de ces peintures et la nécessité d'en assurer la conservation. Elle se félicite d'apprendre qu'une somme de huit cent francs a été allouée par deux personnes amies des arts pour les restaurer.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Elles sont consacrées à rendre compte d'une excursion que l'auteur a faite dans le Maine, et pendant laquelle il s'est attaché à étudier les monuments antiques de cette contrée. Le nombre des lieux qui ont été visités par lui ne permettrait que difficilement de donner une analyse de ces *Nouvelles*. Nous nous bornerons à dire que M. Godard a parcouru successivement Nyoiseau, célèbre autrefois par son abbaye ; Avesnières, dont il décrit l'inté-

Digitized by Google

ressante église du XIe siècle ; Jublains, où l'occupation romaine a laissé les restes d'un théâtre, d'un temple et d'un palais-forteresse ; qu'il s'est arrêté à Evron, dont il a visité les deux églises ainsi que la chapelle du couvent, où l'on admire les sculptures sur bois de M. Blottière et les peintures à fond d'or des religieuses ; puis à Sainte-Suzanne, dont les vitrifications sont si remarquables ; de là aux Caves-à-Margot, et enfin à Solesmes et à Sablé. On voit que M. Godard n'a rien négligé, curiosités naturelles, antiquités romaines et du Moyen-Age, merveilles de l'art religieux, il a tout observé, et l'on aime à retrouver dans le compte-rendu de son excursion l'intérêt des études archéologiques uni à tout le charme des souvenirs d'un voyage d'agrément.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

A la suite de cette lecture, M. le docteur Hunault fait observer que c'est à M. Madeleine, ingénieur du département de la Mayenne, que les antiquaires sont redevables de la conservation du camp de Jublains ; c'est lui qui a mis en lumière les parties les plus intéressantes de ce monument, et qui en a assuré la consolidation.

M. Faye obtient ensuite la parole, et donne lecture d'une savante et complète dissertation sur l'emplacement présumé de la station *Segora*. L'auteur expose successivement les différentes conjectures qui ont été hasardées à ce sujet, et discute les raisons invoquées à l'appui. Après avoir éliminé un grand nombre de localités, dont les titres ne reposent que sur les rapprochements les plus bizarres, il examine spécialement la question au point de vue de la Ségourie et du lieu de Faye-l'Abbesse, dont les prétentions se sont produites depuis peu de temps, fondées sur la découverte des ruines d'une importante cité gallo-romaine. M. Faye conclut en faveur de la Ségourie, et exprime l'opinion que Faye-l'Abbesse doit être la station qui paraît manquer sur la voie de Nantes à Poitiers, d'après l'examen des distances.

Digitized by Google

La Commission qui a constamment prêté à la lecture de cette dissertation l'attention la plus soutenue, en vote unanimement la lecture en séance générale de la Société.

M. le docteur Hunault croit devoir faire une réserve sur un point de ce mémoire. Il fait observer que M. Faye, ayant occasion de citer les opinions qui se sont produites au congrès archéologique d'Angers, s'appuie sur le rapport de M. Bizeul et que, selon lui, ce document n'était pas conforme au sentiment de la Commission. M. Faye se borne à répondre qu'il a dû s'en rapporter aux documents qui ont été publiés, et que M. Bizeul est le seul dont on ait publié le travail au nom de la Commission. Les autres opinions n'ont pas laissé de traces.

Le scrutin est ensuite ouvert sur la candidature de M. Duvêtre, dont l'admission est prononcée à l'unanimité, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 5 novembre 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président de la Commission se prépare à donner lecture de ses *Nouvelles archéologiques ;* il est prévenu par M. le docteur Hunault qui demande la parole sur l'ordre du jour. L'honorable membre, ayant vu dans le sommaire des *Nouvelles*, qu'elles auront pour objet de répondre à une lettre de M. l'abbé Baugé, au sujet des peintures murales de l'église du Lion-d'Angers (lettre publiée dans le *Journal de Maine et Loire*), demande que cette partie de la communication mensuelle de M. Godard soit retranchée de l'ordre du jour. Il allègue, à l'appui de sa proposition, que la Commission ne doit pas entrer dans une querelle engagée par la voie de la presse, et qui pourrait entraîner des difficultés avec l'administration civile ou ecclésiastique.

M. Prou demande la parole pour répondre aux obser-

Digitized by Google

vations développées par M. Hunault. Il croit que la question qu'on veut écarter est au contraire digne de toute l'attention de la Commission ; il ne s'agit pas d'examiner si nous nous engageons dans un conflit, mais bien si les intérêts de l'art sont compromis, car nous avons le droit et le devoir de les sauvegarder. Quant à demander la suppression d'une partie des *Nouvelles archéologiques*, c'est une mesure qui ne pourrait en tout cas être prise qu'après la lecture, puisqu'elle impliquerait précisément un parti pris dans la question.

M. le docteur Hunault insiste sur cette circonstance que le président de la Commission veut la rendre juge d'un débat ; il ne saurait y avoir de débat sans contradicteur, et le contradicteur est absent ; si l'on persiste, qu'on ajourne la discussion jusqu'à ce qu'on l'ait invité à se rendre dans le sein de la Commission.

MM. Pavie et Godard s'efforcent de lever les scrupules du préopinant ; le premier fait observer qu'il ne s'agit point de faire le procès d'un absent ; les *Nouvelles* n'attaquent personne, elles répondent à une opinion qui est entrée dans le domaine de la discussion, et s'il y a quelqu'un de mis en cause, c'est le président de la Commission, et non l'auteur de la lettre publiée dans le journal.

M. Godard ajoute que la Commission toute entière est en cause, puisque dans sa séance précédente elle a constaté que les peintures, dont on attaque la restauration, étaient dignes d'être conservées. A la suite de ces observations, l'assemblée consultée décide que l'ordre du jour sera maintenu.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. — Après avoir rappelé que les peintures murales de l'église du Lion-d'Angers ont été reproduites en dix dessins coloriés, et mises sous les yeux de la Commission à la dernière séance, il expose que, fort de l'appui de ses collègues, il avait chargé deux artistes peintres des travaux de con-

Digitized by Google

servation jugés nécessaires ; mais quel ne fut pas son étonnement, quand il vit, dans le *Journal de Maine et Loire*, une lettre signée d'un respectable ecclésiastique, protester contre ces travaux, et déclarer que les fresques en question étaient de celles que les évêques se trouvent dans l'obligation de faire disparaître. A quoi s'appliquent ces paroles? Est-ce aux sujets représentés? Ils sont éminemment catholiques. Il s'agit peut-être de l'exécution matérielle ; mais ne sait-on pas que presque toutes les peintures de cette époque laissent beaucoup à désirer, et cependant cette imperfection ne leur enlève rien du grand intérêt qu'elles offrent au point de vue de l'art et de l'iconographie. Si l'auteur de la lettre a d'autres raisons de protester, c'est apparemment le rétablissement de la litre et des blasons qui l'offense ; mais comment admettre qu'on puisse voir, au milieu du XIXe siècle, une usurpation seigneuriale dans une restitution purement historique.

Après avoir ainsi repoussé les objections qui s'étaient produites contre les travaux entrepris dans l'église du Lion-d'Angers, M. Godard, dont la compétence dans les questions archéologiques n'eût été contestée par personne, croit cependant devoir s'appuyer sur les hommes dont le nom fait le plus d'autorité, et montre par des citations empruntées à MM. Mérimée, de Montalembert et de Caumont, qu'il n'a fait que se conformer aux principes de ces savants antiquaires.

La Commission a constamment écouté avec une attention et une faveur marquées la lecture d'un document qui jette autant de jour dans le débat. La discussion, qui manquait de base au commencement de la séance, se reproduit avec une nouvelle énergie. Toutefois, il est facile de remarquer que les faits présentés par M. Godard, et les dessins qu'il a mis sous les yeux de l'assemblée, ont exercé une heureuse influence, même sur l'opinion de celui des membres qui semblait le plus prévenu. On ne

Digitized by Google

s'attend pas à retrouver ici le résumé d'une controverse qui n'a pas tardé à s'écarter du terrain de l'archéologie ; mais il est important de mentionner que le débat n'a plus porté que sur le rétablissement de la litre et des écussons armoriés, la conservation des peintures étant admise désormais par tout le monde. MM. le docteur Hunault, Godard, Pavie, Prou, Dainville ont pris successivement part à la discussion qui, soutenue de part et d'autre avec vigueur et talent, a parfois laissé briller des qualités vraiment oratoires.

L'impression des *Nouvelles* est votée ; une seule boule noire est trouvée dans l'urne. M. Lemarchand, auquel la Commission avait remis le soin d'étudier les écussons dont il a été parlé ci-dessus, présente le résultat de ses recherches. Après quelques paroles fort bien dites sur la nécessité de conserver des vestiges aussi précieux pour l'histoire des familles et de leur illustration, paroles qui empruntent de la discussion précédente un nouveau relief, il fait connaître que l'écusson d'hermines au chef de gueules est celui de la famille de Champagné, et l'écusson d'azur à trois chevrons d'or, celui de la famille de Girard. Une notice historique sur ces deux maisons est jointe à l'explication de leurs armoiries.

La Commission témoigne de l'intérêt qu'elle a pris à cette communication, en décidant à l'unanimité, qu'elle sera publiée conjointement avec les *Nouvelles archéologiques*.

M. Béclard lit des observations sur des inscriptions lapidaires du XIIe siècle. Il était d'usage à cette époque d'inscrire sur les murs extérieurs des édifices religieux, quelques maximes ayant toujours pour objet d'inviter l'homme à bien vivre, et rédigées en vers léonins, c'est-à-dire en vers latins dont les hémistiches riment. On en trouve un exemple fort remarquable sur les murs extérieurs des ruines de Saint-Macé, en Anjou, et un autre sur le portail de l'église de Luz, dans les Hautes-Pyrénées. Nous donnons ici l'inscription de Luz que MM. Renouvier, de Gourgues et Desmoulins ont négligé de relever dans les

Digitized by Google

divers travaux qu'ils ont publiés sur les monuments du Bigorre :

..... SERPENS DE PELLE VETUSTA
EST' HUMILIS MULTUM LASCIVUM NEGLIGE CULTUM,
SI CUPIS INTRARE QUOD JAM PATET HOC TIBI QUARE
. . . . . .

M. Godard, après lequel on ne peut que glaner dans le champ de l'histoire et de l'archéologie angevines, a signalé le premier les inscriptions de Saint-Macé (1); cependant, il n'est pas sans intérêt de les donner ici, en faisant observer qu'on reproduit tout ce qui est demeuré lisible jusqu'à ce jour :

..... MEM..... ..... PRIORES
VIXIMUS HEU PESTIS MALA MORS PUIMUSQ' QUOD ESTIS
NASI..... VORSNR..... CAVEATIS,
VIXIMUS EDIMUS BIBIMUS BENE..... N SED INIQUE
LUSIMUS..... NIMUS EDES
PRO MAGNIS MINIMAS PRO TAM SUBLIMIB' IMAS,
VOS QUOQ' NUNC (?) EDITIS BIBIT.....

Deux autres inscriptions qui n'ont rien de commun avec celle-ci, quant à leur objet, méritent cependant d'être conservées :

..... DE LORIO : DEDIT ET ALIA ; SI QUIS VERO HUIC ECCLESIE HEC AUFER BR *(sic)* : CELESTE REGNUM HUIC AUFERAT.....

Et :

RAGINAUDUS DE REMIS ARCHIEPICOPUS *b*ASILICAM ISTAM DEDICAVIT (2).

Quoiqu'il manque beaucoup de mots à ces légendes, le sens en est cependant fort clair ; celle de Luz recommande d'être humble et chaste, et de dépouiller le vieil

(1) Voyez l'*Anjou et ses Monuments*, tome 1er, page 237.

(2) Les inscriptions de Saint-Macé ont été recueillies par MM. Farge, Fairé et l'auteur de ces observations.

Digitized by Google

homme (l'homme vicieux), présenté ici sous la figure du serpent ; celle de Saint-Macé renferme des conseils donnés par des voix qui crient du fond de la tombe : « Nous avons vécu avant vous, comme vous le faites aujourd'hui ; apprenez de nous ce qu'il en coûte d'avoir mésusé de la vie. » C'est là le sens, mais le texte est beaucoup plus naïf. Quant aux deux inscriptions suivantes, la première prononce l'exclusion du royaume des Cieux contre celui qui porterait atteinte aux priviléges de l'église, et la seconde, fort importante pour l'histoire du monument, constate que la consécration en a été faite par l'archevêque de Reims, Regnauld. Ce prélat est Regnauld de Martigné, antérieurement évêque d'Angers. La lecture de ces observations à la Société générale est votée. Ensuite il est donné communication de deux lettres, l'une de M. l'abbé Chevallier, dans laquelle l'honorable membre rectifie plusieurs points de la notice précédemment envoyée par lui sur la Vraie-Croix de Baugé ; l'autre, de M. Tristan Martin. S'il faut ajouter foi à des observations qui paraissent un peu superficielles, on trouverait la trace d'une voie romaine sur les communes de Jallais et de la Chapelle-Rousselin, et cette voie, destinée sans doute à relier Angers avec la route de Nantes à Poitiers, se dirigerait vers Chalonnes, par Neuvy, Sainte-Christine et Saint-Laurent-de-la-Plaine. M. Tristan Martin écrit en outre qu'il a trouvé deux intailles d'un fort beau travail, dans le camp du Fiefsauvin (sans doute à la Ségourie), et divers indices de l'occupation romaine sur les communes de la Boutouchère et Chaudron.

Après cette communication la séance est levée.

Ph. Beclard.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE

1852-54

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

—

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Procès-Verbaux.

1854

ANGERS,
IMPRIMERIE-LITH.-LIB. DE GEORGES PIGNET,
RUE SAINT-GILLES, 14.

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M241
A3
1852-54

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 20 décembre 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Après avoir mentionné le projet de construction d'une nouvelle église pour remplacer celle de Saint-Laud devenue insuffisante, eu égard à l'accroissement de la paroisse, M. Godard saisit cette occasion de présenter à l'assemblée l'historique de cette église qui a déjà plusieurs fois changé de lieu. Une question se présente tout d'abord ; c'est celle de savoir comment les reliques de saint Laud, qui fut évêque de Coutances, et qui contribua puissamment à convertir les habitants de ce diocèse au christianisme, ont été apportées en Anjou. Il est présumable que ces précieux restes ne quittèrent le pays de Coutances que vers la fin du IXe siècle, époque où les invasions des Normands obligèrent à les emporter, pour en assurer la conservation. C'est à l'année 889 que M. Go-

Digitized by Google

dard rapporte cet événement. Selon ses conjectures, le corps de saint Laud serait resté à Bayeux jusqu'à l'année 911, et ensuite il aurait été transporté à Rouen. Il y demeura peu de temps et dût être confié dès l'année suivante au comte d'Anjou Ingelger. Nous ne suivrons point dans toutes leurs migrations les reliques du saint ; il nous suffira de constater qu'elles étaient alors en si grande vénération que partout elles laissèrent leur nom à des monuments religieux, connus auparavant sous un autre vocable.

Outre les ossements du saint, le trésor de Saint-Laud possède encore une précieuse relique. C'est la célèbre Vraie-Croix qu'on désigne par le nom de cette église. On sait de quelle vénération spéciale elle était l'objet de la part du roi Louis XI ; mais ce qu'on ignorait, et ce qui résulte de documents découverts par M. Godard au milieu des papiers de M. Grille, c'est que le roi exigeait le serment sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, quand il voulait s'assurer la fidélité d'agents diplomatiques chargés de missions secrètes. Elle était également invoquée en témoignage dans les serments judiciaires. M. Godard publie diverses pièces d'un grand intérêt (notamment une lettre de Louis XI), qui mettent ces divers points hors de doute et qui constatent que les parjures avaient été plus d'une fois frappés de châtiments miraculeux.

Cette Vraie-Croix, si précieuse et si célèbre, avait été donnée par Foulques V, roi de Jérusalem. A l'époque de la révolution, elle dut sa conservation à la bonne inspiration d'un sieur Viger, qui réussit à se la faire donner par les membres du tribunal révolutionnaire. Partagée ensuite entre deux paroisses différentes, elle a fini par être réintégrée dans l'église de Saint-Laud.

Telle est très sommairement la substance de cette communication de M. Godard, l'une des plus intéressantes et la plus importante assurément au point de vue historique, que la commission ait encore reçue de son président.

Digitized by Google

L'impression des *Nouvelles* est mise aux voix et prononcée à l'unanimité.

L'assemblée porte ensuite son attention sur les remarquables dessins qui ont été exposés par M. Dainville dans la salle de ses séances ; et tout le monde s'accorde à en louer la belle exécution. Ces dessins sont ceux des plans, coupe, élévation et détails d'une église gothique en style du XIIIe siècle, destinée, comme nous l'avons indiqué plus haut, à remplacer l'église actuelle de Saint-Laud. M. Dainville donne lecture d'une notice explicative de son travail, dans laquelle il fait connaître successivement l'emplacement de l'édifice et les dispositions principales auxquelles il devra se prêter : viennent ensuite la description du monument , l'indication des moyens d'exécution, et l'évaluation des dépenses. En résumé, cette église doit être à trois nefs, les collatéraux étant seuls éclairés ; la longueur totale est de 48 mètres 20 c., la largeur totale de 25 m. 30 c. ; la hauteur sous clef, de 14 mètres 65 ; enfin la hauteur du clocher jusqu'à la crête de 39 mètres 75. Cette église pourrait être disposée de manière à contenir douze cents personnes, ou quinze cents : dans le premier cas, la dépense totale serait de 120,000 francs, dans le second de 130 mille.

L'assemblée admet en principe qu'il y a lieu de construire une nouvelle église ; quant à la convenance du projet qui lui est présenté, une simple audition ne suffirait pas à éclairer son opinion sur ce point ; mais nous devons constater que les plans de M. Dainville ont rencontré dans la commission une faveur marquée, et qu'ils la justifient à tous égards.

M. Rondeau obtient ensuite la parole et rend compte d'un excursion archéologique qu'il a faite à Preuilly, dans le département d'Indre-et-Loire. Il décrit rapidement les ruines du château de Preuilly, parmi lesquelles on remarque surtout quelques parties du donjon, et les

Digitized by Google

restes d'une chapelle offrant les caractères architectoniques du XIIe siècle. Mais il s'arrête avec plus de complaisance sur l'ancienne église abbatiale de Preuilly, qui sert aujourd'hui à la paroisse. Bien qu'une inscription extérieure semble attribuer à l'an 1009 la construction de cet édifice, M. Rondeau n'hésite pas à la reporter au XIIe siècle. Cette église, fort remarquable, est à trois nefs, et offre ce caractère d'inclinaison de l'axe, qu'on regarde comme une représentation symbolique de la position de la tête de Sauveur pendant le crucifiement.

M. Rondeau s'est ensuite rendu à Larnay, près de Poitiers (Vienne), et a vu avec un grand intérêt la chapelle ogivale qu'on vient de construire sur ce domaine, appartenant aujourd'hui à la Congrégation des sœurs de Saint-Laurent. Après avoir sommairement décrit cet édifice religieux, il fait connaître que les travaux d'ornementation ont été exécutés sous la direction de notre collègue, M. l'abbé Choyer. La sculpture des chapiteaux surtout a été traitée avec beaucoup de goût, et une grande fidélité archéologique.

La commission écoute avec une attention soutenue la communication de M. Rondeau, et décide qu'il en sera fait une seconde lecture en séance de la société générale.

M. l'abbé Chevallier adresse à la commission un mémoire pour demander qu'on s'occupe de remettre en vigueur la mémoire trop négligée du marquis de Turbilly. M. Chevallier fait ressortir la nécessité où se trouve, selon lui, la Société d'agriculture d'insérer dans ses bulletins un éloge de cet illustre agronome ; de plus, il voudrait voir dans l'église de Vaulandry une inscription lapidaire, qui rappelât le souvenir de cet homme dont les travaux ont été si utiles. Il propose même une inscription, qui satisferait au but proposé.

M. Tavernier, qui a donné lecture de cette note, en demande la prise en considération ; il s'appuie sur ce

Digitized by Google

que la Société industrielle ayant voté des fonds à ce sujet, notre Société ne peut pas y demeurer étrangère. Sur ses observations, et sur celles que M. Guibert y ajoute, en demandant que cette proposition soit autant que possible généralisée, la Commission déclare prendre la note de M. Chevallier en grande considération, et décide qu'elle en appuiera les conclusions devant la Société.

Une lettre de M. Tristan Martin est ensuite communiquée. L'honorable correspondant écrit que des ruines importantes ont été trouvées à Faye-l'Abbesse, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles romains. Quelques antiquaires veulent se fonder sur cette découverte pour placer à Faye-l'Abbesse la station Ségora; mais M. Tristan Martin croit que les conjectures qu'il a faites au sujet de la Ségourie ont encore plus de vraisemblance.

L'examen de cette lettre est renvoyé à M. Faye, dont la Commission n'a pas oublié la remarquable dissertation sur le siége de la station Ségora.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour le renouvellement du bureau. Seize membres prennent part à l'élection, dont voici les résultats : M. Godard est nommé président par 15 voix ; M. Villers, vice-président, par 13 voix ; MM. Béclard et Lemarchand sont ensuite nommés, le premier aux fonctions de secrétaire, et le second à celles de secrétaire-adjoint.

M. le président fait connaître que M. l'abbé Launay, du Mans, a offert à la Société un ouvrage dont il est l'auteur, et dans lequel il traite de la statuaire religieuse considérée au point de vue de l'iconographie. M. Lemarchand veut bien se charger de rendre compte de cet ouvrage.

Un candidat est présenté par M. Chapeau ; c'est M. Lizée, maître plâtrier, que ses travaux d'ornementation des églises transportent souvent dans le domaine de l'archéologie. Il est admis à l'unanimité, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 25 février 1853.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. L'objet de cette communication est de faire connaître à l'assemblée quelques-unes des questions qui ont été traitées au congrès des délégués des sociétés savantes, dont les séances ont eu lieu à Paris, pendant le mois de janvier dernier. M. Godard insiste principalement sur celles qui ont trait à l'Anjou. Dans une discussion relative au mouvement artistique et historique qui s'opère dans les provinces, il a eu l'occasion de prendre la parole, et s'est plu à rendre justice à ceux de nos compatriotes dont les travaux ont pour objet de propager le goût des arts et celui de l'histoire. Il a également pris parti dans une controverse fort délicate soulevée comme par hasard, au milieu d'une question relative à l'état des musées provinciaux. Il s'agissait de savoir si un objet d'art ayant de l'actua-

Digitized by Google

lité, soit pour le service religieux, soit comme ornement, devait être rendu par les musées aux églises qui en avaient été dépossédées. M. Godard s'est prononcé pour l'affirmative, et après une improvisation des plus favorablement accueillies, il a eu la satisfaction de ranger à son avis la majorité de l'auditoire, qui semblait d'abord prévenue contre cette opinion. Mais le point le plus curieux qui soit résulté des débats du congrès, c'est sans contredit l'attribution faite à la Tour d'Evrault par un antiquaire anglais, M. Parker, d'une destination à laquelle personne encore n'avait songé. Dans l'opinion de cet archéologue, la Tour d'Evrault n'est point une lanterne des morts, elle est tout simplement ..... une cuisine. M. Godard, qui n'a pas cru devoir accepter à la première audition le sentiment de M. Parker, a présenté en fort bons termes les raisons qu'il avait jusqu'alors regardées comme très concluantes, et qui toutes sont à l'appui de l'ancienne destination. On ne voit pas trop pourquoi ce monument ne serait plus assimilé à ceux qu'on remarquait autrefois à Angers sur le Tertre Saint-Laurent, et à Mouliherne, dans un cimetière, monuments dont la description est identique à celle des lanternes des morts existant encore aujourd'hui, et notamment à celle de la rue Courcouronne à Saumur. Quoiqu'il en soit, il y a au moins lieu de ne pas accepter légèrement l'étrange opinion qui vient de se produire, et la conclusion de M. Godard, c'est qu'il convient de laisser au temps et à l'étude le soin d'apporter de nouvelles lumières sur cette question.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité. Aussitôt après le vote, plusieurs membres demandent la parole, et expriment leur sentiment au sujet de l'étrange opinion qui s'est fait jour au congrès, par l'organe de M. Parker. M. le docteur Hunault, tout en s'étonnant de l'opinion nouvelle, serait peu porté, quant à lui, à regarder les monuments en question comme des lanternes des

Digitized by Google

morts. Il trouve l'usage de placer un fanal dans les cimetières peu compatible avec un passage de saint Augustin, dans lequel il est dit expressément qu'on ne doit pas pénétrer dans les lieux de sépulture avec des lumières, ni y entretenir des lampes, parce qu'elles chassent les âmes. Toutefois, comme un usage peut varier, selon les époques, s'il est venu un temps où l'on a pris l'habitude d'éclairer les cimetières, l'autorité religieuse a dû intervenir à ce sujet et il est nécessairement resté trace de sa décision. Le premier point à examiner, c'est précisément celui-là, et M. le docteur Hunault demande, comme premier renseignement, quel serait aujourd'hui le sentiment du clergé sur ce point.

M. l'abbé Ménard croit que les usages ont pu varier ; il ne verrait rien d'étonnant à ce qu'il eût été habituel, à une époque ancienne, d'éclairer les cimetières ; mais aujourd'hui, ce serait insolite, et il est douteux que l'autorité ecclésiastique se prêtât au rétablissement de cet usage.

M. Béraud se prononce formellement pour l'attribution qui fait de la Tour d'Evrault une lanterne des morts. Les motifs sur lesquels il se fonde, c'est qu'on ne peut contester l'existence de fanaux analogues, et que c'est toujours dans les lieux de sépultures que ces monuments se trouvent. Quant à l'opinion de M. Parker, elle est erronée, et par une raison qui paraît péremptoire ; en effet, l'élément essentiel, la *cheminée* n'existe pas dans la Tour d'Evrault, à moins qu'on ne la regarde tout entière comme une cheminée. Elle serait digne, sous ce rapport, de l'architecture d'une hutte de sauvages.

M. Godard fait observer que M. Parker appuie principalement son opinion sur la situation du monument. Il serait cependant bien difficile d'admettre qu'une cuisine fut aussi éloignée des bâtiments principaux de l'abbaye et notamment de 50 mètres au moins du réfectoire.

MM. Dainville et Chapeau donnent quelques détails

Digitized by Google

techniques, qui paraissent concluants contre l'opinion de M. Parker et desquels il résulterait que cette tour ne se prête pas à ce qu'on y fasse du feu habituellement. L'assemblée reconnaissant qu'il est impossible d'asseoir un jugement, sans avoir visité les lieux, décide qu'elle s'en rapportera à l'examen d'une Commission, et que les lieux seront visités, pendant la belle saison. Cette décision est prise sur les observations motivées de M. le docteur Hunault.

Cette question étant épuisée, l'ordre du jour appelle la lecture d'une notice de M. l'abbé Chevallier. Notre laborieux collègue a consacré un mémoire fort étendu, à la description des peintures qui décorent la voûte de la chapelle des Vertus, située à peu de distance de la Flèche, près le cimetière. Ces peintures consistent principalement dans une série de médaillons, rattachés les uns aux autres par de grâcieuses arabesques. Le sujet de chacun de ces médaillons est symbolique, et représente un des attributs de la Vierge, avec une inscription explicative. Un curieux dessin de M. l'abbé Fautras passe sous les yeux de la Commission, et lui permet de juger du mérite des peintures originales, et de suivre le développement de la notice dans laquelle M. Chevallier explique ingénieusement le sens symbolique de chacun des médaillons. La Commission, après avoir entendu cette lecture, décide que la notice de M. Chevallier sera déposée aux archives, après avoir été mentionnée au procès-verbal.

M. Godard-Faultrier appelle ensuite l'attention de l'assemblée sur les articles publiés, dans un journal de notre ville, par M. l'abbé Constant Thomas; ces articles ont pour objet de faire ressortir la nécessité d'une rénovation du plain-chant. Il serait à désirer que quelqu'un des membres de la Commission voulut bien s'occuper d'étudier cette question. Sur la demande qui lui en est faite, M. l'abbé Joubert consent à se charger de ce soin.

Digitized by Google

L'attention de la Commission ayant été appelée sur les peintures murales par la notice de M. Chevallier, M. Béclard donne quelques détails sur celles dont on voit encore de beaux restes dans la chapelle de la Haye des Bons-Hommes. Après avoir rappelé que ces peintures ont été déjà l'objet d'une communication de M. Godard, insérée dans les Mémoires de la Société, avec un joli dessin de M. Dainville, M. Béclard fait observer que ces deux honorables membres ont borné leur examen aux peintures de la voûte du chœur. Or, on voit encore aujourd'hui, sur les murs de la nef, des traces qui montrent évidemment qu'elle était peinte dans toute son étendue. L'objet de la décoration générale de la chapelle paraît avoir été de suppléer par le pinceau, à l'absence de certains détails d'architecture ; ainsi l'on a figuré des colonnettes, le long des murs, et des nervures sur l'intrados de la voûte. Aux points d'intersection de ces nervures, là où l'architecte eût pu mettre une clef pendante, le peintre a mis des médaillons. Les trois premiers sont bien conservés et renferment deux personnages et un agneau. La totalité de la voûte, et une partie des murs latéraux sont chargés d'un semis de fleurs. Mais ce qui mérite surtout d'attirer l'attention, c'est une frise qui se prolonge tout autour de la chapelle, et qui se compose de plusieurs sujets, séparés par des motifs d'ornementation. Voici l'ordre des sujets, en commençant par le côté droit, ainsi que les inscriptions explicatives : *Ontio* (.....), *Leo* (le lion), *Leopardus* (le léopard), *Unicornus* (la licorne), *Elephas* (l'éléphant), *Aper* (le sanglier), *Miles* (un soldat), *Venator* (un chasseur), *Ormius* (.....), *Ursus* (l'ours), *Lincis* (le linx). La suite de la frise ne renferme que des motifs d'ornementation. Du côté gauche, on ne distingue plus que le premier sujet, *Mater* (une mère) ; les autres, effacés pour la plupart, ne paraissent pas avoir porté d'inscription. Quant à la manière dont les sujets sont traités,

Digitized by Google

il suffira de dire que la licorne est représentée entre deux personnages, dont l'un la tient par les mâchoires et l'autre la perce d'un épieu ; que le soldat est à cheval, et le chasseur à pied, accompagné d'un chien. L'éléphant porte une petite maison.

Comme on aperçoit encore sur le mur latéral de droite, les traces d'une grande composition, dont le sujet était le Christ entre les emblêmes des quatre évangélistes, il est permis de penser que ces peintures remontent au XIIe siècle. C'est, en effet, à cette époque que ce sujet était le plus fréquemment représenté, soit en peinture, soit sur le tympan des portes des églises.

M. le docteur Hunault fait observer à ce propos, qu'il est fort difficile de reconnaître avec certitude si une peinture est vraiment ancienne ; vers le milieu du XVIIIe siècle, un peintre a fait des travaux de décoration, dans certaines chapelles, et peignit notamment une grotte dans les jardins du collége. Il est arrivé plus d'une fois que des travaux de ce genre aient induit les antiquaires en erreur.

Cette observation fournit à M. Godard l'occasion de faire connaître quelques noms d'artistes auxquels on doit des travaux de décoration exécutés dans les églises d'Angers. Il s'accorde avec M. le docteur Hunault pour signaler ceux du peintre Barroni, et mettre en garde les archéologues contre la facilité avec laquelle ils pourraient se laisser aller à une méprise sur l'âge de ses peintures.

Après ces observations, la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

L
les
M.
voi
des
tur-
da
joli
ces
au
au
tre
été
pa
de
c
t
v
l
l
a
r

Digitized by Google

celle du Layon depuis son embouchure jusqu'à Saint-Georges de Châtelaison. Ce dernier projet fut seul exécuté ; les travaux terminés en 1782, n'eurent pas une longue durée, car la guerre civile de 1793 en amena l'entière destruction.

M. Godard, dans la seconde partie de ses *Nouvelles*, donne un aperçu sommaire des collections assyrienne et égyptienne, du Musée du Louvre. Il décrit les principaux monuments qui occupent ces galeries, et notamment les grands taureaux ailés, à face humaine, dont les inscriptions cunéiformes n'ont pas encore livré le secret de leurs énigmes. M. Godard se plaît à rendre hommage à l'obligeance de M. de Longpérier, le savant conservateur du Musée des antiques, qui l'a introduit même dans les collections qui ne sont pas ouvertes au public.

Les *Nouvelles* se terminent par l'indication des objets offerts au Musée ; nous remarquons principalement un don d'une véritable importance, fait par M. Jubeau-Royné.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

M. Lemarchand obtient la parole, et donne lecture d'un rapport sur un ouvrage offert à la Société par M. l'abbé Launay, du Mans. M. l'abbé Launay, vicaire de de l'église de la Couture, est un des ecclésiastiques qui se sont livrés avec le plus d'ardeur au mouvement qui entraîne aujourd'hui les hommes d'étude vers l'observation des monuments religieux du moyen-âge. Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, il s'est efforcé de donner l'interprétation des sculptures dont sont ornées la cathédrale de Saint-Julien, et l'église de la Couture. L'auteur décrit successivement les portails de la façade et du transept de la cathédrale. Dans le premier, il signale un roi couronné, accompagné d'un dragon, d'un sagittaire et de deux lions couchés ; il reconnaît, dans le second, différentes scènes qui résument toute la mission du Sauveur. M. l'abbé Launay explique le symbolisme de ces sculptures

Digitized by Google

d'une manière qui ne manque pas de vraisemblance. A l'église de la Couture, il décrit notamment les statues attachées à la voûte de l'abside, ainsi que les bas-reliefs qui ornent le portique. Selon ses conjectures, l'iconographie du portique représente l'Eglise militante, le jugement dernier et l'Eglise triomphante. Le rapporteur rend hommage à la sagacité dont l'auteur a fait preuve dans ses diverses interprétations ; il indique surtout la décoration des portiques comme étant désormais complètement expliquée. La Commission décide, à l'unanimité, que le rapport de M. Lemarchand sera lu de nouveau en séance générale de la Société.

M. Cassin de la Loge, chargé d'examiner un volume offert par la Société de l'Institut des provinces, donne lecture de son compte-rendu. M. Cassin fait connaître successivement les divers sujets qui ont attiré l'attention de cette réunion savante. Il présente une analyse sommaire de ceux qui ne rentrent pas dans la catégorie ordinaire de nos travaux ; mais il entre dans un examen détaillé de ceux qui sont de nature à exciter l'intérêt de l'assemblée. Il signale également à l'attention de la Société d'agriculture plusieurs questions qui paraissent plus spécialement de son ressort. En conséquence, la Commission, qui a constamment écouté avec faveur le compte-rendu de M. Cassin, décide qu'il en sera de nouveau donné lecture en séance générale de la Société.

Une proposition de M. l'abbé Chevallier, relative à la conservation des monuments celtiques, est communiquée à la Commission. Voici quelles sont les conclusions de l'auteur : 1° Invitation au gouvernement de confier la surveillance des monuments celtiques aux agents de l'ordre administratif ; 2° Statistique exacte de ces monuments, dressée par les soins des sociétés savantes ; 3° Recommandation aux divers membres des dites sociétés de se mettre en rapport avec les propriétaires, et de connaître leurs intentions ; 4° Dans le cas où l'existence

Digitized by Google

d'un monument serait menacée, offre d'une indemnité, ou s'il est possible, acquisition entière par la Société.

La communication de cette note soulève quelques observations. Selon M. de Beauregard, le vœu de M. Chevallier doit être considéré comme accompli, puisqu'il y a possibilité de faire classer au nombre des monuments historiques les antiquités de toutes les époques ; déjà le dolmen de Bagneux a été l'objet d'une mesure conservatoire de ce genre.

M. Béraud rappelle qu'il avait antérieurement pris l'initiative d'une proposition semblable. Il voudrait qu'une carte fut dressée, sur laquelle on eût le soin d'indiquer avec exactitude la situation des monuments. Il serait important d'en avoir la description détaillée, et de conserver un échantillon des pierres dont ils sont formés. M. Béraud annonce d'ailleurs qu'il fera ultérieurement une proposition développée à ce sujet.

Les conclusions de M. Chevallier sont encore l'objet de quelques observations, de la part de M. le docteur Hunault. L'honorable membre rappelle les efforts qu'il a tentés, à diverses époques, pour faire entrer la Société dans la voie qui s'ouvre aujourd'hui, et il exprime la crainte que cette nouvelle tentative ne demeure aussi infructueuse que les précédentes.

M. Béclard, à propos de la carte projetée, indique la carte de l'état-major, comme faisant mention de plusieurs dolmens aux environs de Saumur ; il est à regretter que les monuments du même genre, qui sont dans d'autres parties de l'Anjou, n'y soient pas portés. On s'étonne surtout de n'y pas trouver la pierre-césée de Soucelles.

A la suite de ces observations, il est donné lecture d'une lettre de M. Tristan Martin. Il est question, dans cette lettre, de la découverte de quelques médailles, et en outre d'une légende assez curieuse, concernant la

Digitized by Google

famille Chaperon, de la Chaperonnière. Cette légende est devenue le sujet d'une chanson, dont M. Tristan Martin donne quelques fragments. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet, M. le comte de Quatrebarbes ayant bien voulu se charger de recueillir la légende et la chanson tout entières, qu'il communiquera à la Commission.

Différents travaux, portés à l'ordre du jour, sont ajournés à une autre séance, et la discussion s'ouvre sur le projet d'inauguration de la statue du roi René. M. Godard, afin de mettre de l'ordre dans la discusion, propose d'examiner successivement les questions suivantes : 1° l'emplacement à préférer ; 2° la forme à donner au piédestal ; 3° enfin le caractère que devra avoir la cérémonie d'inauguration. Procédant immédiatement à l'examen de la première question, il rappelle qu'au nombre des emplacements proposés se trouvent la place de l'Académie, la promenade du bout du monde, l'avant-mail et le rond-point de la route des Ponts-de-Cé. M Godard croit qu'il est de toute nécessité de placer la statue dans le voisinage du château. C'est dans cet édifice que le roi René est venu au monde, et cette raison historique doit décider du choix de l'emplacement. Le voisinage du château aura d'ailleurs l'avantage de donner satisfaction au désir de M. de Quatrebarbes, donateur de la statue, qui la verrait avec plaisir placée près de sa maison.

M. de Beauregard se range, en principe, du côté de l'opinion exprimée par M. Godard ; mais quel lieu convient-il de préférer, dans le voisinage du château ? Le *Bout du Monde* est trop désert ; quant à la proposition de placer la statue au pied des tours jumelles, elle ne saurait être admise, par la raison que le monument y serait écrasé par la masse des tours. L'honorable membre proposerait, quant à lui, de mettre la statue devant l'Académie, dans l'axe de la rue projetée pour relier cette place au quartier de la gare du chemin de fer.

MM. Béraud et Dainville font observer que la rue en

Digitized by Google

question est oblique par rapport à l'Académie et que la statue ne pourrait être dans l'axe de cette rue ; il y a donc lieu de repousser cet emplacement.

M. le comte de Quatrebarbes ne partage pas le sentiment de M. de Beauregard, quant à la convenance de placer la statue sur le bord du fossé, au pied des tours jumelles. Il croit qu'elle ferait bien dans cette situation. Elle pourrait encore se trouver dans l'axe du boulevard, au sommet de la pente qui conduit à la Basse-Chaîne ; mais on objecte les obstacles qu'elle apporterait à la circulation. Il y aurait un autre emplacement, sur la place de l'Académie, devant la maison de M. Loré ; mais M. de Quatrebarbes croit devoir faire observer qu'il se démet volontiers de toute prétention personnelle en faveur de tel lieu plutôt que de tel autre.

M. Béraud développe les raisons qui doivent, selon lui, faire préférer l'axe du boulevard ; il faut que l'air circule librement autour d'une statue de bronze, pour qu'elle produise tout son effet. Celle-ci serait évidemment bien placée dans une situation où elle apparaîtrait dorée par les rayons du soleil couchant.

M. Béclard s'attache à combattre cette opinion ; il essaie de démontrer par divers exemples qu'une statue ne produit un bon effet qu'à la condition d'être placée dans un entourage régulier et d'apparaître d'une façon culminante, par rapport aux lieux d'où on l'observe. Or, ici aucune de ces conditions n'est remplie ; de quelque côté qu'on arrive, à l'exception du boulevard du Château, on descend vers la statue ; quant à l'irrégularité de la place, elle est manifeste. M. Béclard croit que le rond-point de la route des Ponts-de-Cé satisfait aux conditions qu'il a exprimées. Toutefois, comme il importe de donner satisfaction aux désirs de M. de Quatrebarbes, il préférerait à l'axe du boulevard l'espace qui s'étend entre la maison de M. de Quatrebarbes et celle de M. Loré.

M. le docteur Hunault s'étonne de voir la Commission

Digitized by Google

entrer dans l'examen d'un projet qui ne repose sur aucun document officiel. Il y aura une fête de charité ; mais l'inauguration de la statue entre-t-elle dans le programme de cette fête ? Voilà ce que nous ne savons pas. Quoiqu'il en soit, puisque la question n'en est pas moins agitée, M. le docteur Hunault rappelle qu'il a antérieurement exprimé le vœu de voir la statue du roi René érigée, dans la cour même du château, au faîte d'une immense tombelle, en sorte qu'elle put être vue de toute la ville, dominant le sommet des tours. La raison historique tirée de la naissance du roi René détermine M. le docteur Hunault à proposer l'intérieur du château ; on pourrait plus simplement mettre la statue dans la chapelle ; elle serait là bien placée pour sa conservation.

M. Prou demande la parole. Il s'explique d'abord sur la question préjudicielle soulevée par le préopinant, et voici comment il définit le rôle de la Commission archéologique. La réalisation du projet est essentiellement du ressort de l'autorité municipale ; mais nous pouvons intervenir par l'expression d'un vœu. La discussion qui a lieu a précisément pour objet d'éclairer la Commission et de l'aider à formuler ce vœu. Cela posé, M. Prou reconnaît que l'idée de M. le docteur Hunault est loin d'être une idée vulgaire ; mais il croit qu'il convient, avant tout, de se renfermer dans les limites du possible, et il ne voit d'emplacement possible que la place de l'Académie. M. Prou s'attache spécialement à combattre l'opinion exprimée par M. Béclard, et conclut, dans les termes les plus formels en faveur de l'emplacement dans l'axe, proposé par M. Béraud.

Quelques observations sont présentées par M. Dainville, dans le but de faire remarquer qu'il n'y a pas, dans l'état actuel des lieux, de place suffisante. Il sera fait un rond-point, au moyen de quelques terrassements, et la statue y fera fort bien. M. Dainville repousse l'objection tirée de la pente du terrain ; il fait remarquer que la

Digitized by Google

différence des pentes du boulevard des Lices et du boulevard du Château semblera donner de l'élévation au monument.

M. le président met aux voix la question de savoir si la Commission émet le vœu que l'emplacement à préférer soit celui de la place de l'Académie, dans l'axe du boulevard. Cette question est résolue affirmativement à l'unanimité, moins une voix.

La seconde question à examiner concerne le piédestal.

M. de Quatrebarbes fait connaître qu'il repousse le projet de piédestal en style grec, proposé, il y a déjà quelques années, par M. Moll. Il préfère un piédestal d'architecture gothique. Toutefois, il écarte l'idée de mettre les statuettes dans des niches : il conviendrait mieux de les placer sur un socle en saillie du piédestal, et de les surmonter d'un pinacle. En outre, comme l'honorable membre veut que ce monument ait un caractère historique, il proposerait d'inscrire sur le socle les principaux faits de notre histoire locale.

Aucun objection n'étant présentée contre ce projet, M. le président met au voix l'expression d'un vœu conforme aux désirs de M. de Quatrebarbes et le vœu est admis à l'unanimité.

Un troisième point était à examiner, selon l'ordre proposé pour la discussion par M. Godard. C'était celui du caractère à donner à la fête. Nous ne reproduirons point les opinions qui ont été formulées à ce sujet, par MM. Godard, Pavie, Béraud, Dainville, etc., la Commission ayant pensé, ainsi que MM. Cosnier et Prou se sont attachés à le lui démontrer , qu'elle s'aventurerait sur un terrain tout-à-fait étranger à ses attributions, en prétendant réglementer une cérémonie qui ne sera que l'accessoire de l'inauguration de la statue.

L'assemblée, avant de se séparer, vote l'allocation d'une somme de 50 francs, pour contribuer à l'acquisition des

Digitized by Google

statuettes modelées par les soins de M. Chapeau. Ces statuettes prendront désormais, dans la salle de nos séances, la place des bronzes qui vont nous être enlevés.

Un candidat est présenté à la Commission ; c'est M. Gauthier, mécanicien. Il est admis à l'unanimité, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 28 mai 1853.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Il est donné lecture du procès-verbal, et sur la demande de MM. de Quatrebarbes et Hunault, il est fait quelques changements à la rédaction.

Le président de la Commission informe l'assemblée de la réunion savante qui doit avoir lieu à Laval, à partir du 31 mai, sous la dénomination d'*Assises scientifiques*. Le programme des questions à l'ordre du jour est communiqué et lu par M. Villers. M. le président de la Société scientifique du Mans (M. Guéranger) qui est présent à la séance de la Commission, exprime son vif désir de voir quelques-uns de nos collègues assister à ces Assises scientifiques.

M. Godard lit ensuite ses *Nouvelles archéologiques*. Il rend compte d'une excursion qu'il a faite sur les confins de notre département, et dans le cours de laquelle il a eu l'occasion de visiter successivement Montreuil-Bellay,

Digitized by Google

Thouars et Oyron. M. Godard s'attache à faire connaître les lieux qu'il a parcourus, sous le double rapport des souvenirs historiques qui s'y rattachent, et de l'intérêt archéologique des monuments qu'on y remarque. C'est ainsi qu'après avoir donné un coup d'œil aux antiquités féodales de Montreuil-Bellay, il entre dans de curieux détails sur le château et surtout sur la remarquable cuisine dont les peintures murales et les inscriptions méritent surtout d'être signalées. Mais il s'arrête avec plus de complaisance sur le célèbre château de la Trémouille à Thouars, et introduit successivement ses auditeurs dans la chapelle de ce château et surtout dans l'orangerie, dont celle du palais de Versailles semble n'être qu'une imitation. De là M. Godard le transporte à Oyron, si connu par son église, et par les tombeaux des Gouffier, qui méritent d'être comptés parmi les œuvres les plus parfaites que nous ait léguées la sculpture du XVIe siècle. Un souvenir qui se présente immédiatement à l'esprit, quand on visite le château d'Oyron, c'est celui de Mme de Montespan, dont Versailles avait vu la splendeur et dont ce domaine vit la retraite jusqu'au jour où elle alla chercher, dans le silence de l'abbaye de Fontevrault, le recueillement qui convient au repentir. Après avoir exquissé en quelques mots le portrait de Mme de Montespan, et de ses sœurs, Mme de Thiange, et l'abbesse de Fontevrault, M. Godard, rentrant dans la description du château, signale principalement quelques signes qui sont de nature à intéresser les personnes versées dans l'hippiatrique, et notamment les marques des haras de François Ier et de Henri II, gravées sous une galerie de la cour d'honneur.

Les *Nouvelles archéologiques*, dont cette rapide analyse ne peut que très imparfaitement faire ressortir l'importance et l'intérêt, se terminent, selon l'usage, par l'indication des dons faits au Musée. Nous noterons en première ligne le don de M. Goury, pour lequel la Commission archéologique a voté d'unanimes remerciments, et ceux de MM. Hocbocq et Broutelle.

Digitized by Google

L'assemblée, après avoir entendu diverses observations de MM. Lemarchand et de Quatrebarbes, qui ajoutent quelques détails à ceux donnés par M. Godard au sujet du château d'Oyron et de l'église des Ardilliers, vote à l'unanimité l'impression des *Nouvelles*.

Lecture est ensuite donnée par M. Cassin d'un mémoire assez étendu, communiqué par M. Dubord, et ayant pour titre : *Factum contenant les misères, calamités et ruines arrivées dans les paroisses de la vallée d'Anjou, par la rupture des levées de la rivière de Loire en l'année présente* 1661. Ce curieux document ne renferme point, comme on pourrait le croire, d'après le titre, le récit des désastres occasionnés par l'inondation. C'est un mémoire dans lequel les habitants de la vallée s'efforcent de démontrer que les ruptures fréquentes des levées, dont ils ont été victimes depuis l'année 1629, proviennent de ce qu'autrefois ils ne supportaient d'autres charges que celles d'entretenir les levées en bon état, tandis qu'on les a soumis à toutes sortes de tailles et d'impôts que la mauvaise foi des traitants a détournés de leur but principal qui devait être l'entretien de la levée. Ils demandent en conséquence le rétablissement de leurs anciens priviléges, pendant tout le temps qu'il plaira au roi, à la charge par eux de rétablir la levée.

La Commission décide, en raison de l'intérêt historique qui s'y attache, que ce document sera déposé aux archives.

Il est donné communication d'une lettre de M. l'abbé Briffault. L'honorable correspondant envoie copie d'un passage qu'il attribue à Duplessis-Mornay, et duquel il résulterait que la population protestante de Saumur aurait été à peine aussi considérable que l'ont supposé ceux même qui fixent les chiffres les plus modérés. Mais sur l'observation, faite par M. Lemarchand, que le passage dont il s'agit paraît être, non pas de Duplessis-Mornay, mais de l'historien qui a écrit sa vie, M. le prési-

Digitized by Google

dent lui confie le soin d'éclaircir ce point, et d'en faire son rapport à la séance prochaine.

M. Godard met ensuite sous les yeux des assistants plusieurs dessins exécutés par M. Diot, et représentant des peintures murales qui ont été récemment découvertes à Champteussé. On y remarque, entre autres sujets, un saint Christophe. Cette découverte ayant de l'analogie avec celle qui avait eu lieu précédemment au Lion-d'Angers, M. Godard en prend l'occasion de donner lecture d'une lettre de M. Mérimée, qui approuve entièrement les mesures conservatoires dont les peintures du Lion-d'Angers ont été l'objet.

Une note de M. Goury est communiquée à la commission. Cette note rend compte d'une découverte faite en 1823, en creusant les fondements de l'écluse de Coatigrack sur le canal de Nantes à Brest. On trouva un vase grossier d'argile, qui renfermait un crâne humain. Si l'on considère que ce vase reposait sur un fond qui offre les mêmes caractères géologiques que le fond actuel de la rivière, et qu'il avait été recouvert par un terrain d'alluvion de 4m 5c, on se demandera depuis combien de siècles, il avait dû être mis en cet endroit.

M. Dainville présente un projet de piédestal pour le monument de roi René. La Commission donne de justes éloges à ce projet, pour lequel l'auteur s'est heureusement inspiré des détails du tombeau de ce prince. M. Godard interroge ensuite l'assemblée sur la position la plus convenable à donner à la statue ; la question à résoudre est celle de savoir si la statue doit faire face au boulevard des Lices, ou bien au pont de la Basse-Chaîne. M. Dainville dit, qu'en présentant son projet, il a exprimé l'opinion qu'il fallait mettre la statue du côté de la Basse-Chaîne ; il importe, pour qu'un monument produise tout l'effet possible, que le spectateur monte vers lui ; en outre, les rayons du soleil couchant se projetteront sur la face de la statue, qui se

Digitized by Google

trouvera ainsi, dans les meilleures conditions pour être bien vue ; le contraire aura lieu, si elle apparaît obscurcie sur un fond lumineux.

M. Cassin fait connaître que le conseil municipal d'Angers a déjà résolu la question, et qu'il se serait prononcé à l'unanimité moins une voix, en faveur de la position contraire.

M. Guibert demande si, dans le but d'arriver au meilleur résultat possible, il n'y aurait pas lieu de déléguer quelques-uns des membres de la Commission archéologique ; ils examineraient la question de concert avec la Commission du conseil municipal, et peut-être parviendraient-ils à faire prévaloir l'avis que l'assemblée semble préférer.

M. Godard répond à l'honorable membre qu'il y aurait inconvénient à suivre la marche qu'il propose, en ce que la Commission archéologique sortirait de ses attributions. Il faut se borner à exprimer un vœu, et à le transmettre au conseil municipal. En conséquence M. Godard interroge les membres présents et les invite à donner un avis motivé.

Dix voix se prononcent en faveur de l'opinion exprimée par M. Dainville, c'est-à-dire, pour que la statue soit tournée vers la Basse-Chaîne, et adoptent pleinement les motifs sur lesquels cette opinion s'appuie. Trois voix seulement, se fondant sur ce que la statue sera vue plus souvent sous l'aspect contraire, se prononcent en faveur du boulevard des Lices.

La Commission décide que ce vœu sera transmis au conseil municipal par les soins du bureau, et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 25 *juillet* 1853.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté. Ensuite, répondant à une demande adressée par M. le docteur Hunault, il fait connaître que le vœu de la Commission relatif au monument du roi René, a été transmis par le bureau à l'administration municipale.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Elles renferment une étude pleine d'intérêt sur la vie et les ouvrages de Frain du Tremblay, auteur angevin du XVIIe siècle. Après avoir donné quelques détails sur la famille de Jean Frain, et notamment sur la parenté qui l'unissait à Ménage ; après avoir, en outre, exquissé rapidement les principaux traits de son caractère, M. Godard énumère les travaux qui lui sont dus, et qui sont au nombre de douze. C'est surtout le *Traité des langues* que les *Nouvelles archéologiques* ont pour objet de faire connaître ; quelques citations, très habilement choisies, donnent un aperçu

Digitized by Google

de la manière de Frain du Tremblay, et servent de base aux appréciations de son biographe.

M. Godard appelle principalement l'attention sur le passage dans lequel les futures destinées de la tribune française sont prédites avec tant de bonheur, et sur un autre non moins remarquable, qui a trait à la convenance de rédiger les inscriptions monumentales en langue vulgaire. En ce point encore Frain du Tremblay avait pressenti l'avenir.

La Commission s'associe au tribut d'éloges payé par son président à la mémoire d'un homme qui a rendu de si grands services au progrès de notre langue, et décide à l'unanimité l'impression de l'intéressante étude de M. Godard.

M. Lemarchand auquel la Commission avait confié l'examen d'un texte attribué à Duplessis-Mornay, rend compte de ses recherches à ce sujet. Ce n'est pas dans les œuvres de Mornay, mais bien dans sa *vie*, que se trouve le texte en question ; cependant il n'est pas de David de Lique, qui a écrit cette *vie*. Il est d'un secrétaire de Duplessis-Mornay qui le donne comme ayant été prononcé par celui-ci dans une assemblée de protestants à Saumur. En l'absence d'une véritable authenticité, il ne convient pas d'accorder à ce texte, d'après lequel la population protestante de Saumur n'eût été que d'un habitant sur cent, une autorité égale à celle des documents officiels, cités par les auteurs qui se sont occupés de cette question. La communication de M. l'abbé Briffault sera néanmoins classée aux archives.

M. Belleuvre donne lecture de son rapport sur l'érection du monument de René d'Anjou. Ce rapport qui renferme l'appréciation complète et détaillée du monument, sous le double point de vue de l'art et de l'histoire, captive à un haut degré l'attention de l'assemblée. M. Belleuvre a su être attachant et neuf dans un sujet que des publications extérieures semblaient avoir épuisé. La Commission

Digitized by Google

vote à l'unanimité la lecture de ce rapport en séance générale. Il serait dès lors superflu d'analyser ici un travail qui sera publié intégralement.

M. le docteur Hunault présente à l'assemblée un manuscrit de famille, dont il annonce l'intention de communiquer successivement divers extraits. Mais avant de commencer la lecture d'un passage, qui a trait à la description des Saints-Lieux, M. Hunault présente quelques considérations d'un ordre élevé, sur le rôle immense que l'orient a rempli de tout temps dans l'histoire de l'humanité. Après avoir été le théâtre du plus grand événement qui ait eu lieu sur la terre, il semble aujourd'hui devoir encore servir de point de départ à des éventualités qui peuvent changer entièrement l'état politique actuel du vieux monde.

M. Hunault donne ensuite lecture d'un passage du manuscrit, dans lequel l'auteur décrit avec le soin le plus scrupuleux l'église du Saint-Sépulcre, telle qu'il l'a vue vers la fin du XVIIIe siècle. On comprend qu'il serait tout-à-fait impossible de résumer cette description. Nous nous bornerons donc à dire que ce manuscrit est l'œuvre d'un religieux de la famille de M. Hunault, qui écrivait à l'époque dont nous venons de parler. Il s'appelait Hunault ou Haran, mais le premier nom paraît le plus probable.

Ce manuscrit, qui passe sous les yeux de la Commission, comprend 438 pages. Il renferme sept *stations* ou *méditations pieuses*, à l'occasion desquelles l'auteur conduit successivement le lecteur dans tous les lieux qui ont été sanctifiés par l'œuvre de la Rédemption. Tous les lieux sont décrits, et figurés sur des plans explicatifs. On remarque principalement le jardin des Oliviers, la maison d'Anne, celle de Caïphe, le chemin de la Croix et l'église de Saint-Sépulcre.

La Commission vote unanimement la seconde lecture de cette curieuse communication, et manifeste l'espoir que M. le docteur Hunault voudra bien y donner suite.

Digitized by Google

M. Dainville, dont on a pas oublié les études antérieures sur la construction des voûtes, dans les monuments religieux du moyen-âge, lit un nouveau travail sur le même sujet. M. Dainville nous permettra de ne point le suivre sur un terrain qui nous est tout-à-fait étranger. Il nous suffira de dire qu'à l'appui de ses observations techniques, il a mis sous les yeux de la Commission des dessins empruntés aux édifices anciens de notre ville et qui font honneur à son talent.

Une notice sur une tour récemment construite à Solesmes est lue par M. Rondeau. Après avoir rappelé sommairement l'origine du prieuré de Solesmes, et fait connaître les noms de ses plus anciens bienfaiteurs, M. Rondeau appelle spécialement l'attention sur un nouvel édifice, qui vient d'y être ajouté. C'est un logement destiné aux étrangers. Il se compose d'un tour de forme carrée, haute de quatre étages, à chacun desquels on a pratiqué des chambres pour recevoir deux visiteurs. Le style de la construction est celui du XVIe siècle avec quelques modifications. M. Rondeau fait un séduisant tableau du panorama qui se déroule du haut de cette tour; et son sentiment sur ce point sera partagé par tous ceux qui connaissent cette partie de la vallée de la Sarthe.

La Commission, après avoir entendu cette communication avec un vif intérêt, en vote la seconde lecture à l'unanimité.

M. Jules Corblet, actuellement bénédictin à Solesmes, est présenté au titre de membre correspondant. Il est admis à l'unanimité. La séance est ensuite levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 21 *octobre* 1853.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Godard lit le rapport annuel qu'il envoie à M. le ministre d'état, en qualité de correspondant de ce ministère, sur l'état des monuments historiques du département de Maine et Loire. Il serait impossible de reproduire ici la nomenclature des monuments qui font l'objet de ce rapport ; qu'il nous suffise de dire que M. Godard présente l'exposé successif des modifications de toute sorte apportées aux édifices historiques de notre province. Quelques-uns ont été restaurés avec un grand soin et une parfaite entente des exigences archéologiques ; d'autres, trop longtemps négligés, appellent vivement l'attention des amis de nos antiquités nationales, et il est à regretter que plusieurs de ces derniers n'aient pas même encore été classés parmi les monuments historiques. C'est une omission qu'il importe de réparer au plus vite,

Digitized by Google

et sur laquelle M. Godard appelle toute la sollicitude du ministre. Divers monuments d'une importance toute spéciale, notamment le château d'Angers et les ruines de de l'abbaye du Ronceray, ont été l'objet de détails circonstanciés qui constituent un véritable résumé historique.

La commission écoute avec un intérêt marqué, la lecture de ce rapport, dont elle vote unanimement l'impression.

Plusieurs membres saisissent cette occasion d'appeler sur quelques édifices l'attention de M. Godard. M. Hunault rappelle que l'intéressante église de Saint-Martin est de nouveau en vente ; ensuite il signale l'église de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, comme étant de celles qui méritent d'être classées au nombre des monuments historiques. Il entre aussi dans quelques détails sur les peintures qui décorent un plafond, au château du Plessis-Bourré, et manifeste l'espoir qu'elles seront conservées par le propriétaire actuel de ce domaine.

M. Lemarchand appelle l'attention de l'assemblée sur les églises de Chalonnes et de Tiercé ; la première aurait un portail menacé de destruction, et la seconde serait exposée à perdre son clocher, l'une des plus belles aiguilles romanes qu'il y ait en Anjou. Le même membre indique l'église de Fontaine-Guérin et la chapelle de la Jousselinière, (XVe siècle), comme étant dignes d'intérêt.

Enfin, M. l'abbé Joubert dit quelques mots des réparations qui ont été faites à l'église de Brion et qui ne paraissent pas irréprochables. Il recommande en outre le clocher de l'église de Juigné.

M. Godard répond à quelques-unes des observations qui ont été faites. Relativement à l'église de Saint-Martin, il ne la perd point de vue, bien qu'il y ait en ce moment des motifs pour lesquels il s'abstient d'en parler. Il croit pouvoir affirmer que la conservation du clocher de Tier-

Digitized by Google

cé est désormais hors de doute, mais qu'il faut renoncer à l'espoir de conserver le clocher de Juigné.

Ces observations étant épuisées, l'ordre du jour est repris, et M. Lemarchand communique deux lettres du roi Louis XI, non pas autographes à la vérité, mais copiées de la main de Guy-Artaud, continuateur d'un manuscrit de Grandet. De ces deux lettres, la première qui porte la date du 17 juillet 1461 est adressée à Mgr l'évêque d'Angers et à MM. de Maillé et d'Argenton, ce dernier sénéchal du Poitou, et la seconde du 20 juillet de la même année, est adressée à l'évêque d'Angers seulement. Elles sont l'une et l'autre du plus grand intérêt, ayant pour objet d'indiquer les mesures à prendre par suite du décès du roi Charles VII. On devra remarquer aussi un passage par lequel le nouveau roi fait don à l'église d'Angers d'une *tapisserie de l'apocalypse*, conservée au château de Baugé.

M. Lemarchand se demande ce qu'il faut penser de l'authenticité de ces lettres ? L'exactitude ordinaire de Guy-Artaud serait une forte garantie, s'il ne se présentait ici quelques difficultés de dates. Selon l'*Art de vérifier les dates*, c'est au 22 juillet qu'il convient de rapporter la mort de Charles VII. On ne comprend pas bien que les lettres de Louis XI soient d'une date antérieure, à moins d'une erreur du copiste. En outre, Guy-Artaud reproduit la deuxième lettre avec la mention de Jean Balue, comme en étant le destinataire ; or, c'est Jean de Beauveau qui était alors sur le siége épiscopal d'Angers, Jean Balue ne l'ayant occupé qu'en 1468. Malgré ces difficultés, les lettres sont fort curieuses, et tout à fait conformes par la concision du style et le ton d'autorité qu'on y remarque, au caractère du roi Louis XI.

La lecture de ces lettres en séance générale est votée à l'unanimité.

M. Rondeau lit un compte-rendu des fouilles opérées dans son jardin, pour mettre au jour les canaux et aque-

Digitized by Google

ducs des bains romains de l'Esvière. Il entre d'abord dans quelques détails sur plusieurs médailles qui ont été trouvées ; l'une, consulaire et en argent, est de la famille *Mamilia* ; deux autres, en bronze, sont impériales, et aux effigies de Claude et de Néron. M. Rondeau décrit ensuite successivement les divers systèmes de canaux qui ont été découverts ; il donne avec la plus grande exactitude les dimensions de chacun d'eux, la direction dans laquelle ils s'étendent, les matériaux dont ils sont construits. Il exprime l'étonnement dont il fut saisi en rencontrant une large voûte, qui repose sur deux murs parallèles, assez éloignés l'un de l'autre, mais sous laquelle on ne trouva qu'un massif de terre, ce qui donne lieu de penser qu'elle n'avait été faite que pour servir de base à des constructions, aujourd'hui disparues. Un bassin, dont M. Rondeau pense avoir retrouvé une des parois et un puits, remarquable surtout par la voûte en brique qui le recouvre, complètent les découvertes qui ont été amenées par ces fouilles. Comme il serait fort difficile de se faire une juste idée de l'ensemble de ces canaux, à moins d'en avoir le tracé sous les yeux, M. Dainville a bien voulu se charger de dresser un plan des lieux.

Le rapport de Rondeau sera de nouveau lu en séance générale ; la Commission émet ce vœu à l'unanimité.

Une notice de M. l'abbé Chevallier, sur l'abbaye de La Boissière, est lue par le secrétaire de la Commission. M. l'abbé Chevallier s'est constitué l'historiographe de nos vieilles abbayes, et il poursuit la tâche qu'il s'est imposée avec une persévérance digne d'éloges. L'abbaye de La Boissière, fille de l'abbaye de Savigny, a été l'une des plus riches et des plus florissantes de notre province. On sait qu'elle était surtout célèbre, en raison du fragment considérable de la Vraie-Croix, que le chevalier Jean d'Alais avait rapporté de la Terre-Sainte et qui est aujourd'hui conservé dans l'hospice des incurables de Baugé. La notice sur La Boissière est écoutée avec intérêt par la

Digitized by Google

commission, qui en vote unanimement la seconde lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ph. BÉCLARD.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 30 *décembre* 1853.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de deux lettres de M. Tristan Martin. L'une de ces lettres a pour objet d'appeler l'attention sur une médaille fort curieuse trouvée aux environs de Montjean ; l'autre insiste sur la nécessité de faire classer la pierre celtique de Torfou, au nombre des monuments historiques. M. Tristan Martin donne la description de cette pierre, la plus considérable peut-être qu'il y ait en France.

Après la lecture de cette lettre, M. Béclard ajoute verbalement quelques explications à celles de M. Tristan Martin. Il rappelle que la pierre de Torfou, dont il a eu plusieurs fois l'occasion de parler, est connue sous le nom de Pierre-Tournice ; mais que l'équilibre en est détruit, une portion de ce bloc ayant été brisée par la foudre, à ce qu'on assure.

Digitized by Google

Il est ensuite donné lecture par M. Legris des statuts d'une société que MM. Thierry se proposent d'établir à Angers pour la fabrication des vitraux peints. Nous nous bornerons à rappeler que MM. Thierry ont repris, les premiers en France, ce genre de décoration, oublié depuis près de deux siècles.

M. Godard invite les membres de la Commission à fournir les documents qu'ils peuvent avoir sur les monuments celtiques de notre province. Les noms des communes sont successivement appelés, et il est pris note des renseignements fournis sur chacune d'elles. Nous croyons devoir consigner ici les résultats de l'enquête.

COMMUNES.	MONUMENTS.
St-Lambert de la Potherie.	Dolmen de la Coleterie.
La Meignanne.	Dolmen de la Fessine.
Soucelles.	Dolmen de la Pierre-Césée.
Saint-Remy-la-Varenne.	Dolmen de la Bajoulière.
Thouarcé,	Dolmen.
Beaulieu.	Dolmen.
Charcé et Saint-Hellier.	Dolmen.
Rablay,	Dolmen.
Echemiré.	Menhir de la Pierre-du-Coq.
Pontigné.	Dolmen.
Fontaine-Guérin.	Dolmen.
La Lande-Chasle.	Menhir de la Pierre Fitte.
Corzé.	Restes d'un dolmen sur la terre d'Ardanne.
Marcé,	Dolmen de la Roche-Thibault.
St-Martin de Beaupreau.	Menhir.
La Tourlandry.	Menhir de la Bigottière.
La Boutouchère.	Cromlech.
Saint-Germain.	Pierre branlante de la Davière.
Saint-Macaire.	Menhir.
La Renaudière.	Pierre branlante de Normandeau.
Torfou.	Pierre fatidique, dite la Pierre Tournice.
Montrevault, grand et petit.	Grotte sépulcrale, Tombelle.
Fiefsauvin.	Menhir.
Saumur.	Ossuaire du Bois-Brard.
Chacé.	Dolmen.
Distré.	Dolmen.

Digitized by Google

COMMUNES.	MONUMENTS.
St-Florent et St-Hilaire.	Dolmen.
Bagneux.	Dolmen.
Roux.	Dolmen.
Varrains.	Dolmen.
Denezé.	Dolmen de Saugré.
St-Georges de Châtelaison.	Dolmen.
Les Ulmes.	Dolmen.
Doué.	Tombelles.
Gennes.	Dolmen.
Couture.	Dolmen.
St-Georges des Sept-Voies.	Menhir de Nid de Vesle et du Bois-David.
Entre Louère et Gennes.	Dolmen.
Thoureil, Bessé, et St-Maur.	2 dolmens et 2 menhirs.
Vihiers et Saint-Hilaire.	Cave de Richou.
Cernusson.	Tombelle.
Coron.	Menhir du château des Hommes.
St-Sauveur de Flée,	Restes d'un dolmen.
Mont-Guillon.	Menhir, restes d'un cromlech.
Freigné.	Pierres aux environs de Bennefraie.
Lyon d'Angers.	Demi-dolmen.

A la suite de cette enquête, il est procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau. MM. Godard et Villers sont réélus aux fonctions de président et de vice-président.

La séance est ensuite levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 3 février 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Cette communication a pour objet de décrire les sculptures qui décorent la porte romane découverte récemment à la préfecture et d'en interpréter le symbolisme. M. Godard expose que l'ornementation de cette porte est répartie sur les trois rangs de l'archivolte : sur le premier, on remarque, au milieu, un porc déchiré par deux lions, et à chaque extrémité un personnage aux prises avec une bête féroce. Le second rang est occupé par un agneau dans une gloire, accompagné de plusieurs anges qui portent des encensoirs ; enfin on voit sur le troisième, deux anges tenant une couronne au-dessus de l'agneau, et la représentation des Vertus triomphant des Vices. Quelques vers léonins, dont on ne peut plus lire que deux, renfermaient sans doute l'explication de ces sculptures.

Digitized by Google

M. Godard, s'appuyant sur l'opinion des archéologues qui ont étudié avec le plus de soin l'iconographie du moyen-âge, formule des conjectures, au moins fort vraisemblables, suivant lesquelles on devrait distinguer trois scènes, dans l'ensemble de la décoration du portail : scène de la lutte, scène du triomphe, scène du couronnement. La première, figurée sur l'arceau inférieur, offrirait l'image de Dieu fait homme, souffrant pour nos péchés, et celle de Jésus triomphant de l'Esprit du mal. La seconde représenterait le triomphe de Jésus, sous la figure de l'agneau, et la troisième, le couronnement divin, sous la garde des Vertus.

M. Godard fait ensuite connaître la série des dons faits au Musée : nous trouvons, parmi les donateurs, les noms de MM. Bourigault, Daumé, Broutelle, Mocquereau, Tansy, Bétier, Bizeul, Chesneau, Sorin.

La Commission, après avoir écouté avec un intérêt soutenu la lecture de ces *Nouvelles*, en vote l'impression à l'unanimité.

M. Lemarchand met sous les yeux de l'assemblée un joli dessin à la plume, exécuté d'après une miniature qui orne un manuscrit des *Décrétales* de Grégoires IX, appartenant à la bibliothèque d'Angers. En même temps, il donne lecture d'une communication écrite, explicative de son dessin. Dans cette note, M. Lemarchand, après avoir fait ressortir l'utilité que la science historique retire de l'examen des monuments anciens, ajoute que l'étude des vieux manuscrits n'est pas moins féconde, et que le caractère distinctif d'une époque est tout aussi nettement retracé sur le vélin que sur la pierre. A l'appui de cette opinion, il signale une concordance singulière, et qui n'avait pas encore été remarquée, entre la forme de l'écriture, dans les différents siècles, et celle qui était usitée, en même temps, dans les monuments de l'architecture et de la statuaire. Ces considérations sont suivies d'une indication sommaire des manuscrits les plus curieux

Digitized by Google

parmi ceux qui appartiennent à la bibliothèque d'Angers. Celui auquel est emprunté le dessin qui passe sous les yeux de la Commission est un codex intitulé : *Decretalium Gregorii noni libri quinque cum glossâ* ; il est du XIVe siècle. La miniature en est partagée en deux compartiments : celui du haut représente le Christ en croix, entouré des saintes femmes, de saint Jean et de trois soldats costumés en chevaliers ; celui du bas offre l'image de la sainte Vierge, avec l'enfant Jésus, entre saint Aubin, évêque d'Angers et saint Clair, premier évêque de Nantes. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache à cette miniature, en raison de sa valeur artistique, M. Lemarchand fait remarquer qu'on y trouvera de précieuses indications sur la forme des ornements épiscopaux, au XIVe siècle.

La Commission vote unanimement la seconde lecture de cette intéressante étude, et décide que le dessin sera, si l'auteur ne s'y oppose pas, déposé au musée d'antiquités.

M. Cosnier demande la parole et annonce à l'Assemblée qu'une œuvre d'art assez estimée, la Vierge dite de Nozé, est sur le point d'être mise en vente. Plusieurs membres pensent qu'il y aurait intérêt à conserver au moins un moulage de cette statue, s'il était impossible d'acquérir l'original lui-même. M. Chapeau, consulté sur la question de savoir si le moulage n'endommagerait pas les couleurs dont cette figure est revêtue, croit pouvoir affirmer que cette opération n'aurait aucun inconvénient. C'est du reste une question sur laquelle la Commission se propose de revenir.

M. Béclard lit un fragment d'une notice biographique consacrée à l'un des plus illustres fils de la ville d'Angers, le chef d'escadre Des Herbiers de L'Estanduère. Cet officier est surtout connu par le mémorable combat qu'il soutint le 25 octobre 1747, avec huit vaisseaux seulement, contre l'amiral Hawke, qui n'en comptait pas moins de vingt-trois. Le chef d'escadre montait, en cette circonstance, le vaisseau le *Tonnant*, et il est permis de penser

Digitized by Google

que la gloire dont il se couvrit ce jour-là, était présente à l'esprit de l'héroïque Dupetit-Thouars, lorsqu'il mourut si glorieusement sur le même vaisseau, à la funeste bataille d'Aboukir.

M. Béclard annonce que cette première partie sera suivie d'un autre dans laquelle seront retracés les services de plusieurs officiers de la même famille, qui ont figuré avec éclat dans les fastes de la marine française (1).

M. Belleuvre donne lecture d'un compte-rendu des œuvres de M. l'abbé Corblet. Le rapporteur fait connaître que ces ouvrages sont au nombre de six, et relatifs à diverses matières, historiques, archéologiques et philologiques. Il examine successivement une *notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-les-Roye ;* un *parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques*, et d'autres opuscules relatifs à l'art chrétien ; mais il s'arrête avec plus de complaisance sur deux travaux beaucoup plus importants, qui appartiennent à l'étude de la philologie : *Le recueil des dictons historiques et populaires de la Picardie*, et *le glossaire étymologique et comparatif du patois picard*. M. Belleuvre analyse ces travaux avec le plus grand soin, et en apprécie toute la valeur, au point de vue de l'histoire du langage français. Il intéresse vivement la Commission en s'attachant à faire ressortir les expressions du patois picard qui se retrouvent dans notre pays, et dont le nombre est assez grand. Il termine en exposant que, dans l'opinion de M. l'abbé Corblet, la Picardie serait le véritable berceau de la langue française.

La Commission décide à l'unanimité que ce rapport sera déposé aux archives.

M. l'abbé Joubert, invité à fournir quelques renseignements sur les anciennes tapisseries de Saint-Maurice,

(1) Cette seconde partie a été communiquée à la séance de la Société d'agriculture, sciences et arts.

Digitized by Google

parmi
Celui
yeux de la Com
Gregorii nomi
La miniature
celui du haut
saintes femmes
més en chevalier
Vierge, avec l'
d'Angers et saint
dépendamment
ture, en raison de
fait remarq
sur la form

La Commis
cette intéres
l'auteur ne

M. Cosnier
qu'une œuvre
Nozé, est sur
membres pen
moins un mo
d'acquérir
sur la questi
pas les coul
voir affirmer
nient. C'est
sion se prop

M. Béclard
consacrée à l'
le chef d'esca
ficier est sur
soutint le

Digitized by Google

tôt le relief de la figure d'un cerf, et les deux lettres I et F. La forme de ces caractères donne lieu de regarder cette brique comme étant du XVe siècle.

M. le docteur Hunault ne regarde pas ce signe comme entraînant une certitude complète ; il croit qu'on peut trouver des lettres toutes semblables sur les anciennes poteries romaines. Selon lui, l'antiquité de cette brique pourrait être plus grande que ne le suppose M. Godard.

Enfin, l'assemblee porte ses regards sur deux reliquaires byzantins, du XIIe siècle, acquis pour le Musée, et en constate la haute valeur archéologique. La séance est ensuite levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 10 *mars* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*. Il fait connaître à la Commission plusieurs découvertes intéressantes qui ont eu lieu récemment : la première est celle d'un souterrain que la tradition présente comme dépendant du château du Verger, bien que l'ouverture en soit éloignée de trois à quatre kilomètres ; la seconde est celle d'un canon de fonte, trouvé dans les ruines du château de Rochefort-sur-Loire. Selon toute apparence, ce canon servit à la défense de cette place, lorsqu'elle fut assiégée en 1562 et en 1592. Une troisième découverte concerne une statue de saint Antoine, que l'on a trouvée enfouie dans un cimetière. La Commission apprend avec une vive satisfaction que cet objet a été donné au Musée par M. Chesneau, curé de Beaumont.

M. Godard appelle ensuite l'attention de l'assemblée

Digitized by Google

sur un mémoire adressé à Mgr l'évêque d'Angers, en 1833, dans lequel le vénérable abbé Gruget, curé de la Trinité, s'était attaché à démontrer l'authenticité d'une relique de la Vraie-Croix, appartenant à son église. Il résulte de ce document que le fragment dont il s'agit avait été donné par le Souverain-Pontife au maréchal d'Aubeterre, alors ambassadeur à Rome, et que celui-ci l'avait transmis à sa sœur, qui était abbesse du Ronceray. Après les troubles de la révolution, cette relique, ainsi qu'une châsse de la sainte Vierge, en forme de statuette, provenant de la même abbaye, furent remises au curé de la Trinité, par deux religieuses qui avaient survécu au massacre de leurs compagnes.

Après avoir donné le texte de la dissertation de M. l'abbé Gruget, M. Godard décrit la statuette de la sainte Vierge dont il est question, et qui semble remonter au XIIe siècle ; il ajoute que cette statuette renferme, dans un cœur d'or de petite dimension, un papier écrit en très fins caractères, et sur lequel on lit les noms de plusieurs religieuses. Tous ces noms appartiennent à d'illustres maisons de l'Anjou.

Les *Nouvelles archéologiques* se terminent par l'expression des regrets causés par la mort de M. Goury. La Commission tout entière s'associe aux sentiments si bien exprimés par son président.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

M. l'abbé Ménard fait une observation au sujet de la statue trouvée dans un cimetière. Quelquefois les évêques réprouvent certaines statues qui ne leur semblent pas propres à exciter la piété des fidèles ; dans ce cas, on les dépose dans le cimetière, en raison de leur caractère sacré. Telle est, vraisemblablement, la cause de l'inhumation de celle dont il s'agit.

M. Textoris, auquel la Commission avait confié l'examen d'un volume publié par l'Académie du Gard, donne lecture de son rapport. Ce compte-rendu résume, avec

Digitized by Google

un soin qu'on ne saurait trop louer, les travaux les plus importants, et signale, plus rapidement, ceux qui offrent moins d'intérêt. Dans la première catégorie, il importe de mentionner une dissertation de M. Pelet sur les bornes itinéraires de l'ancienne voie *Domitia*, entre Beaucaire et Castelnau ; un savant mémoire de M. Maurin, sur la Guyane française, son climat, ses productions et les ressources qu'elle offrirait à la colonisation, si l'opinion publique n'était pas égarée par de déplorables préjugés ; mais le travail qui est l'objet d'une prédilection toute spéciale de la part de M. Textoris, c'est une dissertation de M. Isidore Brun, sur la responsabilité morale des écrivains. Cette dissertation qui offre un tableau complet de de la littérature française, et une comparaison, curieuse à plus d'un titre, entre les auteurs du XVIIe siècle et ceux de l'époque contemporaine se termine par de sages conseils destinés à rappeler à tous les publicistes leurs devoirs envers la morale et la société.

La Commission écoute, avec un intérêt soutenu, ce rapport si substantiel, et décide qu'il sera déposé aux archives.

M. Belleuvre lit un rapport sur l'état et la destination de la Vierge, dite de Nozé. Il s'attache d'abord au récit des circonstances qui ont conduit dans la chapelle de Nozé, cette remarquable statue, possédée autrefois par les religieuses de la Visitation ; et c'est avec un vif intérêt que l'assemblée apprend de quelle manière elle a été sauvée, pendant la révolution, de la fureur des iconoclastes. Ensuite, M. Belleuvre examine la statue elle-même, et s'efforce d'en faire apprécier sainement le mérite artistique. Il expose, avec un juste sentiment des devoirs de la critique, les qualités et les défauts de la statue ; qualités inconstestables en ce qui concerne l'exécution matérielle, défauts discutables, en ce qui regarde l'expression, suivant le point de vue auquel on se place. M. Belleuvre fait observer avec raison, que, si le caractère religieux man-

Digitized by Google

que à cette statue, on ne saurait du moins lui refuser une expression modeste et pudique, et il pense qu'elle est loin d'être déplacée dans une église. Il termine, en faisant des vœux pour que cette œuvre intéressante, dont le sort est aujourd'hui très incertain, ne cesse point d'appartenir à notre ville, dont elle sera toujours un des principaux ornements.

La seconde lecture de cette notice est votée à l'unanimité.

Cette communication est l'origine d'une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, notamment MM. Hunault, Dainville, Béclard et Godard. Il résulte des opinions exprimées par ces divers membres qu'il y aurait un véritable danger pour l'art à se montrer trop sévère pour une œuvre d'un mérite rare, par cela seul qu'elle n'offre pas le caractère religieux dont on rencontre, à l'époque gothique, des types si bien compris. Trop souvent on a vu des œuvres médiocres, ou plutôt informes, trouver grâce devant certains esprits, à la faveur d'un prétendu mérite d'expression. Avant de chercher l'expression, voyez d'abord si ce qu'on vous offre est une œuvre ; et quand le tableau ou la statue ne satisfera pas aux données techniques de la peinture ou de la statuaire, il sera inutile d'y chercher autre chose. Le néant n'a pas de qualités.

Ces explications terminées, M. Dainville lit un mémoire sur la construction des escaliers à voussures rampantes. Ce travail, qui n'est que le prélude d'un autre plus étendu, a pour objet de faire connaître le système adopté par l'auteur pour étayer et décintrer l'escalier du Musée. Il serait tout à fait impossible de résumer ici des détails purement techniques, et dont l'intelligence suppose qu'on a sous les yeux un petit modèle ; il nous suffira de dire que le succès avec lequel M. Dainville a réalisé l'application de son système, dans la construction de l'escalier du Musée, en est la meilleure et la plus honorable justification.

Digitized by Google

M. Janin lit un rapport sur des restes de constructions antiques qu'il a observés à Andard. C'est principalement sur la propriété de M. Chalot que ces massifs de maçonnerie se rencontraient, mais aujourd'hui, ils sont en partie détruits. Si l'on rapproche de ces restes de murailles, les nombreux fragments de poterie et les médailles d'or et d'argent qui ont été fréquemment trouvées à Andard, on ne saurait douter qu'il n'y ait eu là, au temps de l'occupation romaine, un centre assez considérable de population.

Un plan explicatif passe sous les yeux de la Commission. M. Janin a figuré sur le plan les positions des massifs de maçonnerie dont il est question dans son rapport, et le tracé d'un tronçon de voie romaine, qui est dans la direction d'Andard à Brain.

L'assemblée décide que cette communication sera déposée aux archives.

Deux candidats, MM. Bourdeille fils et Guérif, sont admis à l'unanimité.

La Commission porte ensuite ses regards sur les objets exposés. Elle loue la belle exécution d'une tête d'*Ecce Homo*, peinte sur verre par MM. Thierry, d'après le beau tableau du Guide ; elle voit aussi avec intérêt les dalles, de grande dimension, que M. Chapeau a exécutées pour le château de la Bellière, sous la direction de MM. Dellêtre et Coutaillou. Enfin, elle examine une fort belle arquebuse-à-rouet, du XVIe siècle, acquise pour le Musée ; et la séance est levée.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 7 avril 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures, sous la présidence de M. Godard-Faultrier. M. le préfet assiste à la réunion. Il manifeste tout l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Commission, et exprime le regret de ne pouvoir se rendre plus souvent à ses séances.

Le procès-verbal de la dernière réunion fait défaut, par suite de l'absenee de M. Béclard, secrétaire.

Trois lettres sont communiquées :

La première est de M. de Beauvoys qui appelle l'attention de M. Godard sur l'obélisque du Verger et sur les portes de l'ancien château de Matheflon ;

La seconde est de M. Léon Faye qui remercie la Commission du titre de *Correspondant* qu'elle lui a décerné, et annonce l'envoi d'une nouvelle édition de ses *Recherches sur la station Ségora ;*

La troisième est écrite par M. Tristan Martin, et contient la description de médailles gauloises et romaines

Digitized by Google

trouvées récemment dans les champs inépuisables de la Segourie.

On lit plusieurs passages d'un manuscrit intitulé : *Recherches sur les monuments primitifs et particulièrement sur le temple de Bagneux près de Saumur*, par M. Lecoy, architecte à Angers. L'auteur donne une description géométrique, très minutieuse, du dolmen de Bagneux, et émet quelques hypothèses sur le mode de construction des monuments celtiques, en général.

L'ordre du jour appelle les *Nouvelles archéologiques*. M. Godard signale d'abord à l'attention de la Commission un beau fragment de sculpture en pierre oolithique, découvert par M. Leroy, de Sainte-Gemmes, aux Châteliers de Frémur, parmi des décombres gallo-romains, et représentant une tête de Jupiter, d'un style magistral. Il communique ensuite la première partie d'un travail curieux et plein de recherches savantes sur Claude Robin, aucien curé de l'église Saint-Pierre d'Angers ; il raconte successivement les premières études de ce spirituel et original personnage, né à Saint-Florent-le-Vieil, en 1715, sa nomination à la cure de Chenehutte, son voyage à Rome en 1750, son retour en Anjou, et analyse plusieurs de ses ouvrages : *Les Recherches sur le Châtelier de Chenehutte*, *l'Ami des Peuples*, *le Camp de César*, *et le Mont-Glonne*.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

M. Lemarchand donne lecture d'une *notice sur Maulévrier* ; cet opuscule renferme l'histoire d'un membre de la famille de Colbert, auquel le duc de Saint-Simon a consacré plusieurs pages de ses *Mémoires* ; la description d'une coutume féodale connue sous le nom de *Bachelerie*, et le récit d'une scène de *Chauffeurs*, qui s'est passée, en 1796, dans une métairie voisine du château de Maulévrier.

M. Bellier rend compte, dans un rapport succinct, mais que distinguent des considérations élevées sur l'impor-

Digitized by Google

tance des travaux relatifs à l'histoire provinciale, d'un ouvrage de M. l'abbé Aubin, intitulé : *Histoire religieuse de Ballon, dans le Maine*. M. Bellier fait ressortir le talent de l'auteur, son érudition, et appelle particulièrement l'attention sur une biographie de M. l'abbé Valiquet.

M. Bourdeille fils décrit, en numismate habile, six médailles romaines trouvées dans la commune de Seiches, aux *Vétières*. Ces médailles portent le nom des familles *Alia, Crepusia, Cornelia, Renia, Rutilia* et *Titia*.

M. le docteur Hunault, qui devait communiquer à la Commission des observations sur les colonnes milliaires, demande le renvoi de son travail à une prochaine séance, afin qu'il puisse s'éclairer d'un mémoire récent envoyé à la Société par M. Matty de la Tour.

M. Godard fait remarquer une série de vitraux provenant de la fabrique de MM. Thierry, et destinés à une galerie du château de la Bellière. Comme le château, ces vitaux sont de style *Renaissance*.

M. Bourdeille fils expose plusieurs objets antiques découverts dans les fouilles de Saint-Laud : une fibule romaine, un style, deux clefs, et un gracieux vase en terre cuite.

M. Commeau-Dupuy présente à la Commission des fragments, en briques, provenant d'un cercueil gallo-romain trouvé dans le vieux cimetière de St-Martin d'Arcé, près de Baugé. Le squelette que contenait ce cercueil avait les pieds au midi et la tête au nord ; la face était tournée vers la terre.

M. Gautier, mécanicien, explique l'usage et les avantages d'un nouveau système de persiennes en fer, dont il est l'inventeur.

Enfin, M. Godard appelle les regards des membres de la Commission :

1° Sur une planche en cuivre, représentant le portrait de Gabriel Boylesve, évêque d'Avranches, né à Angers. Cette planche, trouvée aux environs de Seiches, est

Digitized by Google

signée *Landry*, porte la date de 1666, et a été acquise pour le Musée des antiquités ;

2° Sur un moulage de la tête antique de Jupiter dont il a été parlé dans les *Nouvelles archéologiques* ; tous les membres de la Commission semblent frappés de la mâle beauté de ce masque, qui donne à la fois l'idée de la puissance et celle de la majesté ;

3° Sur un portrait à l'huile de Raphaël Mopillier, chirurgien, né à Chalonnes en 1710. Le portrait a été peint à Angers en 1742, par M. l'abbé Louet. La tête de Mopillier est pleine d'expression et de hardiesse ; elle révèle bien le caractère de ce médecin polémiste, qui fut en relation avec la plupart des docteurs éminents de son époque et consulté par plusieurs. M. Hunault possède un manuscrit annoté par Raphaël Mopillier, qu'il se propose de faire connaître prochainement à la Commission.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

A. LEMARCHAND.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 12 *mai* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

La séance est ouverte à sept heures. Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux du 10 mars et du 7 avril, qui sont adoptés.

Une lettre de M. Tristan Martin est communiquée à la Commission. Elle est relative à une médaille, grand bronze, de Marc Aurèle, provenant du Fiefsauvin, où l'on sait que l'occupation romaine a laissé des vestiges remarquables.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*, renfermant la seconde partie de l'étude biographique sur Claude Robin. A l'occasion des recherches de Robin sur le Châtelier de Frémur, M. Godard fait remarquer les différents points par lesquels les conjectures de cet auteur sont en désaccord avec celles du savant La Sauvagère. Il expose ensuite les découvertes qui ont eu lieu, en ces dernières années, sur la ferme des Châteliers, et exprime, quoique avec réserve, l'opinion qu'il y avait là un théâtre romain.

Digitized by Google

Reprenant ensuite l'examen des différents ouvrages publiés par le curé de Saint-Pierre, M. Godard signale successivement l'*Exposé contre MM. les doyens, chanoines et chapitre de la ville d'Angers*, ouvrage d'un style vif et enjoué, dans lequel apparaissent les rares qualités de polémiste, qui distinguaient l'auteur à un si haut degré, et le *Mémoire adressé à Mgr de Lorry, aux officiers municipaux et aux habitants de cette ville, concernant le champ qui sert de cimetière*, mémoire dans lequel Robin s'attache à démontrer les inconvénients qu'il y a, pour certaines paroisses, à conduire leurs morts au cimetière du Cléon.

Mais la partie de cette notice qui se recommande par l'intérêt le plus vif, c'est le récit des persécutions de toutes sortes qui furent endurées par Claude Robin, avec une admirable résignation et enfin de sa mort, ou plutôt de son martyre, dans un de ces bateaux à soupape, éternel opprobre des bourreaux de 93.

L'impression des *Nouvelles* est votée à l'unanimité.

M. le docteur Hunault, qui devait fournir à la Commission quelques renseignements concernant Raphaël Mopillier, présente un manuscrit de famille, sur lequel sont des annotations attribuées à ce chirurgien. Mais M. Hunault est porté à croire que ces annotations sont plutôt de Bazeillac. C'est une question qu'il se propose d'examiner dans un travail étendu, sur l'histoire de la chirurgie. L'honorable membre pense d'ailleurs qu'une communication de cette nature n'est pas du ressort de la Commission archéologique, et il se réserve de la publier spécialement.

Une lettre de M. Léon Faye, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, est communiquée à l'assemblée. Dans cette lettre, M. Faye envoie la copie de deux inscriptions tumulaires, et d'une épitaphe en vers léonins, relevées dans l'église de Saint-Gervais, en Poitou. Ces textes concernent un ecclésiastique angevin du nom de Roussier. M. Béclard donne la traduction de l'épitaphe, et

Digitized by Google

celle des inscriptions, en tant qu'il est possible d'en restituer le texte. Il résulte de l'examen auquel il s'est livré que les deux inscriptions ne concernent pas le même personnage, comme M. Faye a paru l'admettre ; mais bien deux individus distincts, du même nom, et dont la parenté est signalée dans l'une d'elles, de manière à ne pas laisser de doute. Quant à l'épitaphe, elle nous fait connaître que Pierre Roussier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, rendit de grands services à la religion, au XVIIe siècle, lors des guerres avec les calvinistes, en empêchant l'hérésie de pénétrer dans son troupeau.

M. Janin, auquel la Commission avait remis le soin d'examiner un volume de la société académique de Bordeaux, n'étant pas prêt pour cette séance, son rapport est ajourné.

M. l'abbé Joubert donne lecture d'une communication de M. l'abbé Delacroix. Cet ecclésiastique, ayant remarqué sur le portail de la cathédrale d'Angers divers caractères hébraïques, s'est attaché à en pénétrer le sens. Il résulte, du travail auquel il s'est livré, que ces inscriptions sont des qualifications données à Dieu dans les livres saints. La Commission pense que cette traduction mérite d'être conservée. En conséquence, elle en vote la seconde lecture en séance générale de la société.

L'Assemblée écoute ensuite la lecture d'une note qui devient le sujet d'une vive discussion. Dans cette note, communiquée par M. Hérault, il est fait mention d'un souterrain qui, partant du château d'Angers, passerait sous la rivière. M. Hérault, sans se porter garant de la réalité du fait, a recueilli sur ce point la déclaration d'un sieur Grizet, qui affirme avoir, dans son enfance, parcouru ce souterrain. Il paraîtrait aussi, d'après une sorte de tradition, qu'un souterrain partirait du castel de Molière, et se dirigerait vers les prairies qui bordent la Maine.

Digitized by Google

Cette communication est accueillie, par un certain nombre de membres, avec une défiance marquée. MM. Béraud et Dainville, notamment, protestent contre la possibilité de faire passer un souterrain sous la rivière, sans que des infiltrations ne l'eussent , depuis longtemps, rempli d'eau. Toutefois M. Béraud reconnait qu'il existe dans la cité, et principalement dans la rue Saint-Evroult, un canal souterrain d'une grande étendue. Il y en a d'autres qui rayonnent de ce point vers la ville, et dont l'un passe dans le voisinage de la maison de l'honorable membre ; mais il n'y a aucune raison de croire qu'ils fussent destinés soit à conduire de l'eau dans le château, soit au passage de la garnison. Tout au plus faut-il y voir des égoûts de l'espèce la plus infime.

M. le docteur Hunault pense, au contraire, que la note dont il s'agit, est digne d'attention. Il rappelle la découverte qui fut faite, sur le boulevard du Château, d'un bassin revêtu de ciment romain. Il est remarquable que ces restes antiques étaient traversés par un canal, évidemment postérieur à l'époque romaine, et qui, dès lors, ne se rattachait pas au bassin, dont le caractère est nettement établi. Il pouvait donc se rattacher au château. Pourquoi ne verrait-on pas dans ce conduit un aqueduc destiné aux eaux consommées par la garnison ? qui sait même, si ce n'était pas un passage ayant une utilité stratégique. En tout cas, l'honorable membre proteste contre l'usage peu archéologique dont il a été question.

M. Rondeau déclare qu'il a connaissance d'un conduit du même genre, se dirigeant vers le quai du Roi de Pologne.

M. Lébe-Gigun demande une enquête. MM. Hunault, Béraud, Dainville, Lèbe-Gigun et Rondeau sont nommés commissaires.

A la suite de cet incident, M. Rondeau lit un compte-rendu des travaux de la Société scientifique du Var. M. Rondeau analyse avec soin différents mémoires, parmi

Digitized by Google

lesquels, il importe principalement de citer celui de M. Magloire Giraud, sur l'ancienne ville phocéenne de Taurœntum, et un autre ayant pour titre : *Deux évêques à Toulon*, épisode du grand schisme du XIVe Siècle, occasionné, comme on sait, par la rivalité de deux papes. M. Rondeau consacre aussi quelques pages à l'examen d'une étude de M. de Martonne, relative aux fêtes du moyen âge. Il fait ressortir le scandale et l'indécence qui accompagnaient trop souvent les cérémonies de cette époque, et s'étonne de l'usage où l'on était d'y mêler des choses religieuses.

La Commission décide que ce rapport sera déposé aux archives.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de MM. l'abbé Michel Aubry, Gaston de Caqueray, Brichet fils, Lachèse fils et Chauvigné. Le premier est admis, en qualité de membre correspondant, et les autres en qualité de membres titulaires.

Les estampages du masque antique de Jupiter sont tirés au sort, et répartis de ce cette manière à MM. Pavie, Béclard, Belleuvre, Cosnier, Lemarchand, Thierry père, Textoris et Sécher.

La parole est ensuite donnée à M. Bourdeille fils, qui lit une note dans laquelle il signale à la commission les hautes qualités qui distinguent un morceau de musique religieuse du XIIIe siècle, publié dans les *Annales archéologiques*. Après la lecture de cette note, la Commission entend l'exécution de ce morceau.

Nous ne pouvons que constater l'effet considérable de ce morceau de musique, interprété avec un ensemble remarquable par MM. Bourdeille père et fils, Parage, Pavie, Lebrasseur, Bibard et Gilbert.

Après avoir remercié ces messieurs de leur concours, la Commission se sépare à dix heures.

Ph. Béclard.

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

—

Séance du 9 juin 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le programme du congrès provincial de l'Association normande est communiqué à l'assemblée. Le secrétaire donne lecture des principales questions qui seront traitées à ce congrès, dont l'ouverture est fixée au 20 juillet 1854, dans la ville d'Avranches.

M. Godard lit ses *Nouvelles archéologiques*, consacrées, cette fois, à des recherches historiques sur la vallée, la ville et le château de Beaufort. M. Godard passe en revue les états successifs de cette importante partie de l'Anjou, qui, après avoir été occupée par la Loire, jusque vers le onzième siècle, fut conquise à l'agriculture par l'établissement de la Levée. Parmi les souverains qui contribuèrent à l'exécution de ce gigantesque travail, et qui, à ce titre, méritent d'être comptés au nombre des bienfaiteurs de notre province, il importe surtout de

Digitized by Google

citer Louis-le-Débonnaire, Henri II Plantagenet et Philippe de Valois. On peut même dire que ce dernier ouvrit pour la vallée une ère nouvelle, s'il est vrai, comme l'assure Ménage, qu'on lui doive la construction de la levée actuelle, le desséchement des marais, et le défrichement des terrains précédemment couverts par d'épaisses forêts.

Après cet aperçu général, M. Godard s'occupe spécialement de la ville de Beaufort ; il rappelle qu'avant la révolution, elle était la capitale d'un comté de l'élection d'Angers, et fait connaître les établissements de toutes sortes qui témoignent de son ancienne prospérité. Le château avait une véritable importance. Après avoir appartenu aux comtes d'Anjou, il fut possédé successivement par les maisons Roger , Boucicaut et Turenne.

La ville de Beaufort a produit plusieurs hommes illustres, et peut en revendiquer d'autres, qui, s'ils n'ont pas reçu le jour dans ses murs, ont trouvé en elle une patrie d'adoption. Tels furent le pape Grégoire XI et le maréchal Boucicaut. La biographie de ces deux personnages célèbres termine cette première partie des recherches sur Beaufort.

L'impression de ces *Nouvelles*, dont la lecture a été écoutée avec un intérêt marqué, est votée à l'unanimité.

M. Janin, auquel avait été remis l'examen d'un volume des actes de l'Académie de Bordeaux, donne lecture de son rapport.

Parmi les travaux qui composent ce recueil, il en est un qui a particulièrement attiré l'attention de M. Janin, et qui le méritait, en effet, en raison de son importance au point de vue historique et philologique. C'est un mémoire dans lequel M. de Baudrimont s'est efforcé de rétablir l'histoire des Escualdunais ou Basques primitifs, à l'aide d'indications empruntées à la linguistique et à l'ethnographie. Le compte-rendu si complet de M. Janin fait connaître la méthode de l'auteur, et les conclusions

Digitized by Google

principales auxquelles il a été conduit. On remarquera surtout celles qui tendent à établir que les Escualdunais sont originaires du Caucase, et que leur langage se présente en première ligne parmi les idiômes qui prétendent avoir fourni des racines à tous les autres.

A la suite de cette analyse, faite par le rapporteur, avec une prédilection qu'il ne cherche point à dissimuler, vient une indication sommaire des autres travaux insérés dans le recueil.

La Commission décide que le rapport de M. Janin sera déposé dans ses archives.

L'ordre du jour est interrompu momentanément, afin que l'assemblée puisse jeter les yeux sur les peintures exposées par M. Guérif, et destinées à la décoration d'un des principaux hôtels de la ville d'Angers. Les trois panneaux exposés se recommandent par leur belle exécution.

M. Victor Pavie lit une étude historique intitulée : *Les Saint-Offange*, et à l'occasion de ces deux célèbres ligueurs, il fait l'historique complet des événements dont l'Anjou fut le théâtre, à cette époque de troubles moitié politiques moitié religieux. Nous regretterions, n'ayant pas sous les yeux le manuscrit de l'auteur, de n'en pouvoir parler avec plus de détails, si nous ne savions que la *Revue de l'Anjou* doit le publier intégralement.

M. Gaston de Caqueray lit le compte-rendu de l'ouvrage de M. Beulé, intitulé : *L'Acropole d'Athènes*. On n'a pas oublié la découverte faite, il y a environ deux ans, d'une partie des ruines de l'Acropole, par M. Beulé, de Saumur, attaché à l'Ecole française d'Athènes. Cette découverte dont l'authenticité souleva, à l'origine, une vive controverse, paraît désormais bien établie, et M. Beulé la fait connaître dans un ouvrage publié sous les auspices du ministère. M. Gaston de Caqueray auquel ce volume avait été confié, donne une analyse étendue et pleine d'intérêt de la partie historique et descriptive

Digitized by Google

GL
Dir
Gottschalk
12.6.55
95917

N° 1.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 7 avril.

M. V. Godard, président.

M. Lemarchand, vice-secrétaire (en l'absence de M. Ph. Béclard.)

La Commisssion archéologique a réuni, en sa dernière séance, run assez grand nombre de ses membres, attirés par un orde du jour, dans lequel l'intérêt ne le cédait point à l'abondance des matières. M. le préfet avait voulu l'honorer de sa présence. Cette présence seule est un encouragement pour les travaux de la Société.

L'assurance si gracieusement exprimée aux membres présents par M. le préfet, du plaisir qu'il aurait de se joindre plus souvent à eux, si ses graves occupations le lui permettaient, leur fait attacher encore plus de valeur à des sympathies dont ils sont fiers et qu'ils s'efforceront de conserver.

La Commission aurait pleinement répondu aux promesses de son programme, si elle n'avait eu à regretter l'absence de quelques-uns de ses membres, et si elle ne s'était vue forcée de remettre à une autre séance le plaisir d'entendre les Saint-Offange de M. Pavie et le rapport de M. Rondeau sur la société académique de Toulon.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente, par suite d'une lacune occasionnée par un voyage de M. le secrétaire, a été également ajournée.

La correspondance fournissait de nombreuses et attachantes

Digitized by Google

communications; c'est ainsi qu'on a successivement donné connaissance à la Commission :

1° D'une lettre de M. Debeauvoys relative au château du Verger dont elle rappelle les richesses archéologiques, en invitant les amis de l'art à rechercher l'origine de l'obélisque, offert dans son parc à leur curiosité ;

2° De la lettre de M. Faye, conseiller et président de la société des antiquaires de l'Ouest, accusant réception à la Commission du message par lequel elle lui conférait le titre de membre correspondant ;

3° Des notes de M. Tristan Martin, présent à la séance, sur ses découvertes numismatiques;

4° Et de la lettre de M. Lecoy, sur les pierres symboliques religieuses de forme primitive, particulièrement sur le temple de Bagneux, relation excessivement curieuse.

M. Godard, président de la réunion, a donné, comme d'usage, lecture à l'assemblée de ses Nouvelles archéologiques écoutées toujours avec tant de plaisir. Nous ne manquerions certainement pas, à cette occasion, de mentionner, dans les termes qui lui conviennent, le portrait si bien caractérisé du populaire Claude Robin, si l'insertion qui sera faite, comme d'habitude, de ces nouvelles dans nos colonnes, ne devait fournir à nos lecteurs une plus ample satisfaction, en laissant parler l'auteur lui-même.

M. Lemarchand, dans un tableau aussi pittoresque qu'animé, a fait passer sous les yeux de ses collègues différentes phases du château de Maulévrier, reconstruit trois fois. Il a rappelé que Foulques-Nerra en avait jeté les fondations et la reine Blanche celles de l'église; les amours d'un des comtes de Maulévrier pour la duchesse de Bourgogne, sa rivalité avec Maugis qui avait conduit le comte au suicide; la coutume à certaines solennités des seigneurs du lieu de venir à cheval, casque en tête et armés de toutes pièces, recevoir la communion à la Sainte-Table; la fête de la Bachellerie ou la Lutte des jeunes gens à marier et les prérogatives que le triomphe conférait au vainqueur en maintes occasions; enfin l'épisode des chauffeurs près d'Izernay et la levée de boucliers réunis à la voix de Stofflet, garde-chasse de M. de Maulévrier en 93.

Cette relation, destinée à l'Album Vendéen, a été écoutée avec la faveur et l'intérêt qu'elle méritait.

Digitized by Google

M. Bellier, dans un rapport qui a rencontré les sympathies de l'assemblée, a entretenu le commission du travail de M. l'abbé Aubry sur l'histoire religieuse de Ballon dans le Maine. Il en a fait ressortir les qualités incontestables avec un tact particulièrement délicat.

M. Bourdeille fils, à travers la modestie duquel se font jour malgré lui, cette perspicacité et ce goût, symptômes heureux d'une véritable vocation d'archéologue, a présenté un rapport sur quelques pièces consulaires trouvées en Anjou et dont l'exergue porte le nom de plusieurs familles romaines célèbres, telles que les familles Cornélia, Titia, etc.

L'ordre du jour appelait les observations de M. le docteur Hunault sur les colonnes milliaires, mais une nouvelle source de documents s'étant présentée pour M. Hunault, il a exprimé le désir d'obtenir une remise qui lui permît de compléter son rapport.

L'intérêt de la séance a été encore rehaussé par une exposition d'objets d'art et d'antiquité dont le nombre et la valeur répondaient dignement à l'abondance et à la variété des matières manuscrites.

Nous mentionnerons au premier rang de charmants vitraux de MM. Thierry. Toute une série de médaillons, style renaissance, aussi remarquables par la richesse des couleurs que par la pureté du dessin et des ornements, et destinés à la galerie du château de la Bellière, construit dans le même goût, a attiré de la part de ses collègues à M. Thierry une unanimité et une spontanéité de félicitations, qui ne sont que le juste prix de ses efforts si intelligents pour donner tout le perfectionnement possible à un art, dans lequel il fait chaque jour de nouveaux progrès.

Quelques objets gallo-romains, présentés par M. Bourdeille fils, ont excité la curiosité de la réunion. Ces objets, recueillis en Saint-Laud, se composent d'un vase, de clefs, d'un stylet à écrire, et d'une fibule.

M. le président a ensuite signalé à la commission :

1° Une planche gravée sur cuivre, représentant le portrait de Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches, né à Angers. Cette planche, trouvée aux environs de Seiches, et signée Landry, Parisiis 1666, a été acquise par lui pour le Musée d'antiquités;

Digitized by Google

2° Un portrait à l'huile, de Raphaël Mopillier, chirurgien, né à Chalonnes, le 10 mars 1710. Ce portrait, également acquis pour le Musée d'antiquités, a été peint à Angers, d'une manière remarquable, par M. l'abbé Louet, en août 1742. M. le docteur Hunault, au sujet d'une polémique engagée entre Mopillier et le savant chirurgien Hunault, a promis à la commission des documents historiques, qu'elle recevra avec un vif intérêt;

3° Une tête de Jupiter, découverte aux environs des Châtelliers par M. Leroy, présentée par M. Godard, et moulée par M. Chapeau. Cette tête, empreinte d'un cachet d'antiquité évident, mériterait, à elle seule, une longue mention. Quoique inachevée et réduite au masque, et ébauchée sur une matière encore fruste, son caractère et la majesté calme et puissante de ses traits ont frappé toute l'assemblée, et saisiront tous ceux aux regards desquels elle sera présentée.

Cette séance, dont tous les membres présents garderont bon souvenir, s'est terminée par l'exposition d'un nouveau modèle de persiennes en fer destinées aux monuments en granit, et ingénieusement inventées par M. Gautier, mécanicien, qui a su réunir dans ce nouveau système la légèreté à la solidité.

Enfin, M. Commeau-Dupuis a déposé sur le bureau du président quelques fragments en briques d'un tombeau gallo-romain, découvert et disputé par lui au vandalisme contemporain, dans la commune de Saint-Martin-d'Arcé.

Si l'on venait prétendre que nous allons en déclinant en matière d'art dans notre département, et que les études archéologiques y périclitent, cette séance, à elle seule, suffirait pour démentir une pareille assertion, si nous n'avions, pour la prévenir, trop d'autres titres en notre possession.

P. B.

Angers. — Imp. de Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

N° 2.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 12 *mai* 1854.

Président : M. Godard-Faultrier.
Secrétaire : M. Ph. Béclard.

Dans le compte-rendu de la précédente séance de la Commission archéologique, nous la félicitions de l'intérêt résultant pour tous ses membres présents des nombreuses communications et lectures qui l'avaient remplie ; l'ordre du jour de la séance de vendredi dernier ne le cédait en rien, sous ce rapport, à celui du mois d'avril ; aussi un concours de nombreux auditeurs avait-il répondu à son appel.

La Commission a entendu d'abord les procès-verbaux de mars et d'avril.

M. le président, après avoir donné lecture à la réunion d'une lettre de M. Tristan Martin, au sujet d'une médaille en bronze de Marc-Aurèle, découverte dans la commune du Fief-Sauvin, et fort bien conservée, a repris le cours de ses Nouvelles archéologiques se composant, comme à la précédente séance, de documents extrêmement attachants sur Claude Robin, de relations curieuses sur les ruines parsemées autour des Châteliers de Frémur, entre autres sur un aqueduc, sur les restes présumés d'un théâtre romain, et sur la chapelle Sainte-Apolline, construite au XIIIe siècle.

Digitized by Google

Nous recommandons la lecture de ce numéro des Nouvell archéologiques et particulièrement les fragments d'une br chure de Claude Robin qui s'y confesse, les détails concerna son procès, ses dénonciations des abus inhérents à notre Un versité, son opposition et ses regrets relativement à la motie faite de son temps pour établir les cimetières au-delà des mu d'enceinte ; l'élévation de sentiment et en même temps la sim plicité et la délicatesse qui présidaient à ses bonnes œuvres son refus du serment, son martyre enfin.

Nous aimerions à nous étendre davantage sur un sujet s sympathique à notre population, si nous ne craignions d'altérer le charme de cette publication par une révélation inexacte et anticipée.

M. le docteur Hunault avait promis pendant la précédente séance de nouveaux renseignements sur Raphaël Mopilier. Ils étaient relatifs à des notes attribuées à ce dernier ; M. Hunault pense, à raison de leur hostilité contre la médecine et de diverses autres circonstances, qu'elles sont dues plutôt à Baselade, et il espère que des recherches plus approfondies lui permettront de jeter de nouvelles lumières sur ce point.

M. Ph. Béclard, chargé de donner son opinion sur une lettre de M. Faye, au sujet de deux inscriptions tumulaires se référant, suivant ce dernier, au même individu, en fait une appréciation aussi subtile que savante, qui aurait pour but de démontrer qu'elles concernent deux personnes distinctes, bien que portant toutes deux le nom de Roussier.

M. Béclard exprime avec raison le regret qu'il n'ait pas été fait sur elles une biographie qui pourrait dissiper les doutes.

La Commission est privée du plaisir d'entendre, sur les travaux de la Société académique de Bordeaux, le compte-rendu de M. Janin à qui des préoccupations inattendues n'ont pas permis de terminer son manuscrit, dont il fera la lecture à la prochaine séance.

On ne s'était pas figuré à Angers jusqu'à ce jour que cette ville renfermât dans ses murs et sur ses monuments, des vestiges de nature à exercer la science des Orientalistes et des Cham-

Digitized by Google

pellion, et cependant il n'est pas un Angevin qui n'ait peut-être plus de cent fois jeté les yeux sur des archivoltes empreintes encore de caractères hébraïques, et qui ne soit passé non seulement sans en soupçonner l'existence, mais même sans pressentir qu'il pût rien y avoir de plus curieux dans ce fragment que dans les autres parties de l'édifice.

Qui de nous s'est jamais douté, en entrant sous le grand portail de notre cathédrale, que de semblables inscriptions, au nombre de quatorze, existassent à plusieurs de ces voussures. C'est cependant ce que nous devons aux studieuses observations de M. l'abbé X... au nom duquel M. l'abbé Joubert, custode, a bien voulu fournir à la Commission l'explication de ces caractères.

Nous citerons quelques-uns de ces mots, pour donner une idée de la phrase mystique qui peut en résulter ou plutôt de cette litanie monumentale, offerte par celui dont la main les a tracés, tantôt à l'une, tantôt à l'autre des personnes de la Trinité. C'est ainsi que l'on a déchiffré l'hébreu de : *conciliaris*, porte conseil ; *veritas*, vérité ; *via vitæ*, chemin de la vie ; *princeps pacis*, prince de la paix ; en un mot quatorze légendes dont on est parvenu, sans en excepter une, à découvrir le sens.

La Genèse, les prophètes, le Nouveau Testament qui reproduisent si souvent les mêmes expressions se réunissent pour corroborer la version du savant traducteur dont la modestie a dérobé le nom jusqu'à présent à notre reconnaissance.

M. le président fait part à l'assemblée d'une communication qui lui a été faite par M. Hérault fils, au sujet d'un souterrain affecté sans doute à un système de défense qui, du pied de notre bastion, aurait traversé la rivière, pour aboutir au point où s'élève l'abattoir et où s'élevait une tour avant la Révolution.

Un habitant d'Angers atteste en avoir visité les ruines bien des fois avec le fils du commandant Carré. Ce document est appuyé par des communications de M. Hunault sur l'existence d'un canal vers le même point dont on a retrouvé des traces lors de la reconstruction du quai. On aurait constaté des vestiges de ce monument dans un rayon assez étendu.

Digitized by Google

Il s'engage sur ce point une discussion à laquelle prennent part M. le président et MM. Hunault, Lèbe-Gigun, Villers, Béraud, Dainville et Rondeau. — M. Béraud ne peut admettre entre ces divers vestiges une relation aussi indirecte et cite plusieurs restes de poternes sur plusieurs points de la ville qui n'avaient pas la même destination. Il aurait fallu percer le rocher passant sous la rivière, on aurait eu à redouter des infiltrations.

Les partisans du canal souterrain défendent leur opinion, en objectant qu'il était aussi possible à nos ancêtres de construire des souterrains de cette sorte, qu'aux peuples de notre génération de faire des tunnels. La discussion est arrêtée par M. le président qui confie à une commission, prise dans le sein de l'assemblée, le soin d'étudier la question pour dissiper les doutes stériles dans lesquels on se consume jusqu'à présent sur ce point.

La Commission entend ensuite le compte-rendu de M. Rondeau sur les travaux de l'académie de Toulon. M. Rondeau, dans ce travail, fait connaître à ses collègues : 1° L'histoire de Tarcentum au fond du golfe de Lecques, plus ancienne que Marseille, fondée comme elle par une colonie, ville dont la mer s'est retirée et dont le port est ensablé; 2° celle de Toulon à la fin du XIV° siècle, époque à laquelle deux évêques, Vitalis et Nicolas Draconis se disputaient Toulon, en même temps que deux papes se disputaient la chaire de saint Pierre et que le schisme d'Occident désolait l'Eglise; 3° une relation très curieuse sur les fêtes du moyen âge, par M. de Marton, que le rapporteur termine en faisant remarquer que toutes les saturnales de ces fêtes sous le scandale desquelles tout autre culte que le catholicisme eût succombé, étaient sans doute aussi nécessaires que les persécutions pour prouver son immortalité.

L'heure trop avancée force la Commission d'ajourner, au vif regret de tous ses membres, la lecture des Saint-Offange de M. Pavie, qu'on aura le plaisir d'entendre à la prochaine séance.

On procède, ensuite, à la nomination de cinq nouveaux candidats qui sont admis à l'unanimité. Ce sont : M. l'abbé Michel

Digitized by Google

Aubry, en qualité de membre correspondant ; et comme membres titulaires : MM. Paul Brichet, avocat, Gaston de Caqueray, Chauvigné, lithographe, et Paul Lachèse.

M. le président, dans le but de resserrer les liens affectueux et les bienveillantes relations qui existent entre les membres de la commission, leur ayant gracieusement offert huit estampages de la tête du Jupiter, trouvée aux Châteliers et dont il a été fait mention dans le compte-rendu de la séance d'avril, on procède au tirage de ces huit exemplaires mis en loterie.

M. le président signale aussi à l'attention de la réunion :

1° Le spécimen d'une inscription en lettres dorées destinée à la façade de notre musée, revêtue des armes de la ville, et reproduisant, par ordre chronologique et sommairement, les différentes phases et destinations du Logis-Barrault. Cette pierre armoriale a été composée par M. Dainville, et exécutée par M. Chapeau, avec le soin qu'ils apportent ordinairement à leurs travaux.

2° Deux fragments principaux d'un modèle de cheminée, sorti des ateliers de M. Chapeau, dont la pièce du milieu, en forme d'accolade, se recommande autant par la grâce de ses courbes que par son ornementation, et dont un des jambages offre aux regards de riches et élégants rinceaux. Le tout destiné au château de la Fautrière.

Là auraient pu se terminer les travaux de cette intéressante séance, mais ils devaient recevoir un autre complément.

M. le président de la commission, toujours préoccupé des moyens de développer des études auxquelles elle apporte tant de zèle et tant d'élan, et encouragé par les progrès qu'elle fait chaque jour dans les recherches sur les monuments des arts et de la science, regrettait depuis longtemps de voir une des branches d'étude offertes à sa culture rester sèche et stérile, quand toutes les autres portaient leurs fruits.

On devine que nous voulons parler de l'archéologie musicale, c'est-à-dire des moyens de découvrir, pour pouvoir en apprécier le caractère, les compositions du moyen âge, et retrouver dans le plain-chant et dans les manuscrits, trop sou-

Digitized by Google

vent anonymes, auxquels elles furent confiées, les saintes inspirations et la poésie mystique dont sont empreints les rosaces, les nefs, les ogives et les meneaux si délicats et si gracieux de l'architecture gothique.

On doit donc des remerciements bien sincères à M. le président de la commission, pour s'être concerté avec quelques artistes de notre ville, à l'effet de rechercher les morceaux de cette époque qui pourraient révéler un véritable sentiment religieux, et de les communiquer par l'exécution à la commission.

Il a trouvé dans le sein même de la Société archéologique un jeune artiste, M. Bourdeille fils, qui a bien voulu prendre l'initiative de cette exécution. La lecture des annales de Didron lui a fourni une cantilène religieuse du XIIIe siècle, arrangée en partition par M. Félix Clément, maître de chapelle à Paris. C'est cette cantilène que M. Bourdeille fils, grâce à son talent facile et délicat sur l'harmonium, et au concours de MM. Bourdeille père, Pavie, Bibart, Parage, Lebrasseur et Gilbert, aussi connus par leur sentiment de l'art que par leur obligeance, nous a fait entendre à la fin de la séance de vendredi, et nous avouons que, bien que ce petit nombre de voix fût obligé de suppléer aux trente ou quarante parties distribuées par Félix Clément, nous avons, en écoutant cet air aussi simple que sublime, été saisis d'un sentiment subit de profond recueillement.

Devant la grave majesté de ces modulations séraphiques, la pensée, comme le cœur dans une joie pure, se dilate dans cette prière, à la fois aussi grandiose et aussi primitive dans son caractère que la Bible elle-même, et aussi simple et naïve que la scène de la crèche qui l'a inspirée.

Nous sommes bien loin de vouloir méconnaître le mérite des compositeurs de nos jours qui écrivent pour l'Eglise, et de chercher, par une coupable exclusion, à paralyser leurs efforts. Mais, sous l'impression des accents pleins de foi de la musique du moyen âge, on est à peu près forcé de reconnaître qu'à notre époque, nous sommes aussi dépourvus d'un style liturgique que d'un style architectural, et de même que les monu-

Digitized by Google

ments empruntés à la période gothique, sont seuls revêtus du sens mystique qui doit imprimer son caractère au temple chrétien, de même il faut recourir au plain-chant de la même époque, pour trouver un langage véritablement digne de Dieu.

Et pourtant cette musique s'exécutait dans une salle dont les aptitudes acoustiques sont assez douteuses, et dont les lignes rectangulaires parlent peu à l'imagination. Quel en serait donc l'effet dans une de nos basiliques, dans la nef de notre charmante église de Saint-Serge, dont l'aspect seul jette le calme dans le cœur, et dont les voûtes, par leur sonorité, sont si bien faites pour répandre dans chaque partie de l'édifice ces suaves mélodies, aussi sympathiques à la pensée, qu'elles élèvent jusqu'à l'idéal, qu'aux sens, qu'elles jettent dans une volupté d'autant plus douce qu'elle est plus pure.

Après un aussi heureux essai, dont nous remercions du fond du cœur tous ceux qui ont bien voulu y participer, se pourrait-il que nous en restassions là, et que cette harmonie céleste n'eût effleuré nos oreilles que pour nous faire deviner les délices qu'on peut lui devoir, sans jamais les faire éprouver à une population avide de les connaître et si digne de les comprendre. Ce projet n'aurait à sa suite que d'heureux résultats.

Faisons-nous donc un devoir de travailler tous à sa réalisation.

P. Belleuvre.

(Extrait du Journal de Maine et Loire du 17 mai 1854).

Angers. — Imp. de Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 3.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 9 juin 1854.

Président : M. Godard-Faultrier.
Secrétaire : M. Ph. Béclard.

Malgré le déplacement qui s'opère pour tant de personnes, dans cette saison, de la ville à la campagne, la Commission archéologique réunissait, vendredi dernier, un nombre assez considérable de membres.

Après la lecture donnée par M. Béclard du procès-verbal de la séance précédente, M. le président a ouvert la correspondance du mois dernier. Elle se composait, entre autres pièces, d'une lettre de l'Association Normande faisant part à la Société d'Angers de l'époque de la réunion du Congrès scientifique qui doit se tenir cette année à Avranches et commencer le 20 juillet.

M. le président communique à l'assemblée le programme de ce Congrès qui doit partager sa session entre une étude d'Avranches et de ses environs, en présence des influences du Mont-Saint-Michel et d'autres circonstances géologiques, et une exploration dans l'intérêt de la science et de l'art jusqu'à Granville. Il termine cette communication en engageant ceux des membres de la Commission qui pourraient disposer de leur temps, à répondre, par leur présence, à la séduisante invitation de leurs collègues de Normandie.

M. Godard, reprenant le cours de ses Nouvelles archéologiques, dans une première partie de son intéressant travail sur

Digitized by Google

Beaufort, sa ville et son château, a reporté les souvenirs de la Commission vers cette magnifique vallée qui, suivant l'esprit des temps, a présenté à trois périodes distinctes de son histoire, trois aspects bien différents.

Dans la première, pendant laquelle cette vallée servait de lit à un bras de la Loire, il a retracé les souvenirs gallo-romains dispersés sur ses îles; dans la seconde où le fleuve fait place aux bois, et les poissons aux bêtes fauves, il a évoqué l'ombre de Foulques-Nerra, dont le nom se rattache presque à tous les monuments et à toutes les ruines féodales de notre province; dans la troisième enfin, qu'on peut appeler celle des défrichements et qui s'ouvre à l'avènement de Philippe de Valois, il entretient la Commission de l'achèvement de la levée commencée sous Louis-le-Débonnaire et continuée sous Henri II, de l'importance manufacturière de Beaufort pendant la révolution, du synode qui s'y tint, de l'usage du couvre-feu qui s'y est conservé et de l'ordonnance datée de Versailles (1727) par laquelle Louis XV concède la démolition du château de Beaufort afin d'en employer les matériaux à l'agrandissement du collége, livrant ainsi, pour satisfaire un caprice, les vestiges historiques de la Vallée et les faisant disparaître d'un trait de plume, étrange contradiction d'une autorité aveugle qui retire ici ce qu'elle prodigue ailleurs! M. Godard établit ensuite la transmission en mains diverses, de cette ville jusqu'à sa réunion à la couronne; retrace l'histoire sommaire de ses gouverneurs, et la liste des noms fameux inséparables du sien, entr'autres : le pape Roger qui y fut élevé; le maréchal Boussicault victime d'Azincourt, noms aussi chers à la gloire qu'à la bienfaisance; Mlle de Melun enfin de si douce et si vénérable mémoire.

A cette lecture a succédé le compte-rendu des travaux de la Société académique de Bordeaux par M. Janin, relatant particulièrement un travail de M. Baudrimont sur la population basque, son origine caucasienne, son idiôme, ses étymologies, son histoire, ses migrations, son installation dans l'Ibérie, et les emprunts que les autres nations ont faits à cet idiôme. L'auteur démontre, d'une manière très ingénieuse, comment chaque terme, chaque expression remonte à un radical commun à toutes les langues.

Digitized by Google

M. Janin, dans ce rapport non moins attachant que consciencieux, a su très heureusement établir et justifier tous les titres que l'ouvrage de M. Baudrimont présente à l'intérêt et à la curiosité des savants en général et des philologues en particulier.

M. Janin a terminé son résumé en faisant connaître à l'assemblée les inventions de M. Dromas, habile constructeur mécanicien.

M. Pavie, dont la Commission désirait depuis longtemps connaître le travail sur les Saint-Offange, a bien voulu lui donner communication d'une partie de son manuscrit.

M. Pavie a fait le tableau de cette période si dramatique de la Ligue en Anjou avec cette élévation de pensée et cette chaleur de coloris qu'on retrouve dans tous les sujets qu'il traite.

Il a fait passer sous les yeux de ses auditeurs les principaux héros de cette mémorable époque, ligueurs ou royalistes, depuis les Saint-Offange jusqu'à La Rochepot, gouverneur d'Angers, et depuis Plessis-Mornay jusqu'à ce turbulent et fougueux Mercœur, *qui ne connaissait d'autre tombeau,* dit l'auteur, *que le fourreau de son épée.* Nous voudrions nous étendre sur cet épisode si saisissant de nos annales, mais nous devons nous imposer à cet égard, quoi qu'il nous en coûte, une réserve que tout le monde comprendra, au sujet d'un article destiné à la *Revue d'Anjou* et dont une publicité anticipée ne pourrait qu'altérer le parfum.

Nous nous bornerons à dire, en attendant que chacun puisse le lire, que M. Pavie, conciliant dans ce morceau l'essor de son imagination et le respect dû aux traditions, a su y déployer toute sa verve de poète, sans décliner un seul instant sa responsabilité d'historien.

A la lecture de M. Pavie, a succédé le compte-rendu, par M. Gaston de Caqueray, de l'ouvrage de M. Beulé, intitulé l'*Acropole d'Athènes,* dans lequel l'auteur donne les détails les plus curieux sur ce monument, sur le Parthenon, les Propylées et les découvertes récentes faites à Athènes, telles que les Pynacothèques. Le volume de M. Beulé a été couronné par MM. de l'Institut.

M. de Caqueray a abordé ce sujet avec le style, à la fois

Digitized by Google

simple et grave, que comporte cette majestueuse description, qui n'a besoin pour émouvoir que d'être fidèle. Pour cette seule interprétation, la commission archéologique se fut applaudie d'avoir reçu M. de Caqueray dans son sein, mais il lui apportait encore le concours de son talent de dessinateur distingué, talent qui a permis à la commission de recevoir de M. de Caqueray, pour sa bienvenue parmi elle, un croquis charmant du dolmen de la Coletterie, dont l'auteur a bien voulu lui faire hommage, en l'attente de beaucoup d'autres sujets encore inédits et que le crayon du jeune artiste lui fera connaître.

L'attention de la commission est ensuite attirée vers de gracieuses peintures sur toile, se composant de deux cartouches et d'un panneau principal, destinés au salon d'un des plus beaux hôtels de notre ville. Ces caissons représentent des génies entourés d'arabesques. Le goût exquis de ces ornements, remarquables à la fois par leur richesse et leur sobriété, a attiré à M. *Guéryf*, présent à la séance, les éloges les mieux mérités.

M. le président signale à la commission divers objets d'art, et notamment des vues d'Angers et de Saumur, par Colignon, graveur distingué du XVIIe siècle.

M. Commeau, dont nous avons déjà plusieurs fois mentionné les découvertes numismatiques, fait hommage à la ville de deux pièces de monnaie; l'une du XVIe siècle, fort bien conservée, portant à l'exergue le nom de Henri de Latour Bouillon; l'autre de 1825, fort rare aujourd'hui, frappée en commémoration du passage de la duchesse d'Angoulême à La Rochelle.

On procède ensuite à la mise en loterie et au tirage de sept estampages d'un masque de Bacchus, pris sur le vase dit de Cana, conservé dans notre Musée d'antiquités et offerts aux membres de la commission par son président.

On vote enfin au scrutin secret sur la présentation de trois candidats, MM. Camille Robert, artiste peintre; de Matty, ingénieur en chef à Rennes, et Renou, curé de Milon, qui sont admis à l'unanimité.

P. BELLEUVRE.

(Extrait du Journal de Maine et Loire du 15 juin 1854).

Angers. — Imp. de Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 14 *juillet* 1854.

Président : M. Godard-Faultrier.
Secrétaire : M. Ph. Béclard.

La Commission archéologique tenait vendredi dernier sa séance de clôture.

Pour toute personne qui eût ignoré la date de cette réunion, les rangs aussi pressés que d'habitude n'auraient pu faire présumer en rien que la Commission touchait à la veille d'entrer en vacances.

Après la lecture du procès-verbal, adopté à la suite de quelques explications, la parole est donnée à M. le comte de Quatrebarbes.

M. de Quatrebarbes entretient l'assemblée du piédestal de la statue du Roi René, et après avoir fait remarquer que, sauf la face qui regarde le boulevard des Lices et qui doit porter l'écusson du duc d'Anjou, on n'avait pourvu en rien à la destination des trois autres, il propose d'y inscrire la liste des souverains de notre province, par ordre chronologique, avec la date de l'avènement et la date de la mort de chacun de ces princes, en affectant une des trois faces à la dynastie ingelgérienne, et chacune des deux autres à la première et à la seconde branche d'Anjou-Sicile.

Les sympathies acquises, à tant de titres, dans le sein de la

Digitized by Google

Commission à l'honorable préopinant auraient fait prendre en considération une motion moins opportune et moins bien inspirée; pouvait-elle rencontrer la moindre opposition quand elle était si conforme à la fois au vœu de ses concitoyens et à la destination du monument?

Accueillie unanimement, il a été arrêté qu'un vœu serait formulé à cet effet et soumis immédiatement à l'approbation de l'administration municipale.

Pour les dispositions à prendre à ce sujet, M. le président nomme une commission composée de MM. de Quatrebarbes, Lemarchand, Port, de Beauregard et Dainville.

Il appartenait au donateur du monument du Roi René de lui apporter son complément naturel et d'y apposer le dernier sceau.

La correspondance se compose :

1° D'une lettre de M. l'abbé Renou, curé de Milon, membre de la commission, relative à quelques renseignements et dans laquelle il promet son concours à la Société dans toutes les occasions où il lui sera permis de le fournir ;

2° Du programme du 21e congrès scientifique dont la session commence à Dijon le 10 août, et dont il est donné lecture à la Commission en ce qui concerne l'histoire et l'archéologie ;

3° D'une lettre de M. l'abbé Joubert, custode, transmettant à la reconnaissance de la Commission le nom de M. l'abbé Delacroix, de Versailles, traducteur des caractères hébraïques signalés par lui aux voussures du portail de la cathédrale d'Angers, et dont l'un de nos derniers comptes-rendus faisait mention.

L'ordre du jour appelle la lecture des Nouvelles archéologiques de M. Godard, relatives encore au comté de Beaufort, et particulièrement à Jeanne de Laval. Jusqu'à présent, on nous avait présenté la deuxième épouse du duc d'Anjou comme assez frêle de corps et assez timide d'esprit ; une autre version, puisée par l'auteur des Nouvelles dans des documents mieux étudiés, semblerait lui supposer un caractère moins rêveur et plus énergique, et une constitution moins délicate. César Nostrada-

Digitized by Google

mus nous la peint avide de chasses aux bêtes fauves et plus passionnée pour les bois que pour les lettres.

M. Godard expose à l'assemblée comment elle devint usufruitière de Beaufort, par testament du Roi René, réfutant ainsi l'opinion de Moréri qui attribue cette donation à Charles VIII, avec cette réserve toutefois que les deux opinions à un certain point de vue peuvent fort bien se concilier, puisque l'une de ces donations a pu être la confirmation de l'autre.

Il met sous les yeux, en quelque sorte, de la Commission un règlement de Jeanne, daté de la Ménitré et relatif à l'administration de son duché, et qui a servi de base au partage fait plus tard des quinze communes.

Ce règlement qui suppose dans la duchesse de Beaufort un esprit plus sérieux, et plus positif qu'on ne se le figure généralement, donne un degré de plus d'authenticité au portrait qui en a été tracé plus haut.

M. Godard fait connaître ses fondations, ses actes de vente et d'indemnité, et relate enfin son testament à Beaufort où elle meurt, et d'où son corps, suivant sa dernière volonté, est transporté et enseveli dans la cathédrale d'Angers en 1498.

Il rappelle en outre l'inauguration qui fut faite à Beaufort de sa statue, œuvre de Fragonard, au milieu du concours solennel d'une immense population. Cette statue, érigée près de l'église de Beaufort, donne à M. Godard l'occasion d'en faire mention ainsi que du nom de son architecte Délépine, à qui l'Anjou doit plusieurs autres monuments.

M. Godard entretient aussi l'assemblée du couvent des Bécollets, fondé par Henri IV, comme les lettres patentes qu'on y a trouvées en font foi, couvent qui relevait de celui de la Baumette que ce monarque visitait un jour, et dont le supérieur interrogé par lui sur ce qu'il désirait et lui ayant demandé humblement : Réforme et pauvreté, obtint cette réponse : « Ventre saint gris, mon père, on ne m'a jamais demandé rien » de pareil, mais votre désir sera exaucé. »

Toute cette lecture et toutes ces communications relatives au duché de Beaufort et qui jettent un nouveau jour sur la phy-

Digitized by Google

sionomie si intéressante de Jeanne de Laval, sont écoutées avec un intérêt marqué.

La Commission est privée du plaisir d'entendre la notice sur Martigné-Briand de M. Lemarchand, ainsi que la légende historique de la Trainée du Moine, par M. Gaston de Caqueray, par suite de nouveaux documents à consulter. Ces lectures sont remises à la prochaine séance, ainsi que la note de M. Paul Brichet, absent, sur Claude Pocquet de Livonnière ; et les observations sur diverses médailles romaines, par M. Bourdeille fils, dont le travail n'est pas encore terminé.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur la carte historique de l'Anjou de M. Louis Labessière, instituteur à St-Georges-sur-Loire. Il présente deux spécimens de ce beau travail ; l'un, d'un intérêt historique plus général, résume, dans un tableau synoptique et orné de vignettes, les noms des familles de croisés, les monuments de l'Anjou et les principales circonstances qui les ont rendus célèbres ; l'autre, d'un intérêt plus spécial, offre un tableau stratégique de l'itinéraire et des différentes phases traversées par l'armée vendéenne.

Une commission composée de MM. Adville, de Lorière, de Quatrebarbes, Hunault, Port et Lemarchand, est nommée pour donner son avis sur cette curieuse publication.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, propose l'auteur comme candidat à la Commission, qui admet dans son sein M. Labessière à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite lecture d'une note de M. Charles Bruas, de Saumur, sur une cloche de Nantilly, dont l'inscription fait connaître l'origine, le poids et les noms des parrain et marraine, parmi lesquels figure le nom du maréchal de Maillé-Brézé ; cette note fait connaître aussi une inscription recueillie à Fontevrault sur la porte d'un ermitage qui fut fondé par Mme de Montespan.

La Commission vote à M. Bruas des remerciements pour cette intéressante relation.

Quelques ébauches de M. de Caqueray qui se convertiront en jolis dessins de monuments des environs de Beaupreau et de

Digitized by Google

Torfou, circulent entre les mains des membres ainsi qu'une petite *intaille* romaine présentée par M. Bourdeille fils, représentant un Amour orné d'un carquois, creusé sur cornaline et trouvée à Andard.

Jusqu'à présent la Commission archéologique avait poursuivi le cours de ses travaux dans des réunions sédentaires, sans se livrer de temps en temps, à l'exemple de la Société archéologique de Tours, à des pérégrinations bien faites cependant pour être imitées, puisqu'elles procurent à ceux qui s'y livrent autant d'utilité que d'agrément. M. Paul Lachèse s'est demandé, en présence des résultats importants obtenus ailleurs de ce genre d'étude, pourquoi nous n'en poursuivions pas d'analogues dans un pays non moins facile à parcourir et non moins riche que la Touraine en monuments et en souvenirs historiques de toute sorte.

Et prenant, en cette matière, une initiative dont tout le monde lui saura gré, il a exprimé le même vœu pour la commission archéologique d'Angers, dans une motion aussi agréable dans ses termes que solide par le fonds. Envisageant la question sous son aspect le plus sérieux, après avoir rappelé à ses collègues les titres de notre province à leur curiosité, il a fait sentir combien il était regrettable de voir tant de personnes aller au loin visiter des lieux souvent d'un intérêt équivoque, sans emporter la moindre notion de tant de châteaux, de tant d'églises et de tant de ruines curieuses parsemées quelquefois dans leur arrondissement.

Nous ajouterons qu'une étude archéologique faite à distance, entre quatre murs, à la lecture même des meilleurs documents imprimés ou manuscrits, est toujours incomplète, et qu'elle ne peut laisser de fruits sérieux et d'impressions durables qu'en face des monuments qui en sont l'objet. Si les souvenirs qui se gravent le mieux dans notre esprit sont ceux des tableaux, des lieux et des scènes qui nous ont émus le plus agréablement, quels souvenirs ne garderions-nous pas d'une journée passée sur les bords de la Loire, à l'ombre des ruines de Champtoceaux, par exemple, de mémoire si dramatique et si palpitante, non

Digitized by Google

leis de Lizé, patrie de Jeanbon du Bellay, et de Saint-Florent, si remarquable lui-même par le bonheur de tout: des grands hommes, par le tombeau d'un général illustre dans sa vie, plus illustre dans sa mort, par l'œuvre du grand artiste qui l'a immortalisé, et par le panorama magnifique du bassin de la Loire et de la Maine, dont l'œil remonte le cours sinueux jusqu'au clocher même qui nous a vus naître.

La motion de M. Paul Lachèse ayant été accueillie avec empressement, une commission, composée de l'auteur de la proposition, et de MM. de Lesière, Lemarchand, Bellenvre, Pont et Brichet, a été nommée pour l'organisation de ces concours, dont la première aura lieu au commencement du mois d'août.

Mais ne nous laissons pas entraîner à un plaisir qui ne peut nous faire désormais et revenons à notre séance de vendredi.

L'absence de M. Chauvigné n'a pas permis à la commission de le féliciter de ses lithographies à plusieurs teintes, imitant l'aquarelle, mais que nous signalons à l'attention des gens versés dans l'art typographique.

Parmi les autres objets présentés à l'examen de la Société, nous ne pouvons oublier les dessins de M. C. Robert, représentant des peintures murales; et les peintures décoratives dans le style de l'époque de Louis XV, par M. Guérif.

Nous devons aussi une mention toute particulière aux plafonds de bois dont M. Gautier a fourni des spécimens. Nous ne craignons pas d'être taxés d'exagération en lui accordant nos éloges pour la savante combinaison de leurs caisses, la découpure si gracieuse de leurs corniches, l'agencement si varié de leurs compartiments, leur légèreté, leur ornementation, les enluminures de leurs fonds de toile, et les dispositions habiles qui permettent d'y établir un courant d'air sans en altérer la symétrie, système de ventilation continu et régulier, précieux surtout dans les fêtes et dans les soirées, dont la température élevée ne peut être combattue que par l'ouverture des fenêtres, d'où résulte un refroidissement subit dont on a eu tant de fois l'occasion de déplorer les suites. Nous voudrions donner ici à M. Gautier tout ce qui doit lui

Digitized by Google

revenir pour ce travail délicat, qui joint au luxe et à l'agrément l'avantage d'une notable économie sur les autres plafonds, et nous lui conseillons, pour faire valoir cette invention comme elle le mérite, de prendre pour organe une personne mieux initiée que nous à cette spécialité, et plus capable de la faire apprécier au point de vue mathématique et industriel.

M. le président, toujours jaloux de présenter sous une forme agréable les études artistiques de la Société, avait fait prendre divers moulages, notamment celui d'un masque antique, en fer repoussé, trouvé près d'Alençon (canton de Thouarcé), et appartenant à M. Tristan Martin, et plusieurs exemplaires de la belle tête du Christ, de Leysener, pour les offrir aux membres de la commission.

La séance s'est levée, terminée par cette loterie, et les membres se sont séparés en se promettant de se donner bientôt rendez-vous dans l'un des châteaux des environs, pour y terminer, dans une séance non moins poétique qu'instructive, les travaux d'une année qui a produit déjà d'abondantes moissons.

P. Belleuvre.

(Extrait du Journal de Maine et Loire du 13 juin 1854).

Angers. — Imp. de Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'un monument qui résume en quelque sorte l'histoire d'Athènes et de la Grèce.

Le rapport de M. Caqueray sera déposé aux archives.

Un dessin fait par le même membre, et représentant le dolmen de la Coletterie, est vu avec intérêt. Il en est de même des motifs de peintures murales empruntées à la chapelle de l'abbaye des Bons-Hommes (1), par M. Camille Robert. M. Robert étant candidat, il est passé au scrutin et son admission est prononcée à l'unanimité.

M. Lèbe-Gigun demande la parole, et donne quelques détails relatifs au souterrain dépendant du château d'Angers, dont l'existence a été signalée dans le cours de la séance précédente. L'honorable membre dit qu'il s'est transporté auprès de M. Grizet, et que celui-ci a maintenu les indications qui avaient donné lieu à la note de M. Hérault.

M. le docteur Hunault, reprenant en quelques mots les observations qu'il avait précédemment produites, au sujet d'un canal souterrain superposé aux restes de constructions romaines, qui furent découverts il y a quelques années sur le boulevard du Château, ajoute que l'existence d'un conduit souterrain, allant du bastion qui était autrefois sur la place Saint-Laud jusqu'à la rivière, lui a été confirmée par un ancien officier supérieur. M. Hunault se croit donc fondé à persister dans une opinion, qui avait d'abord trouvé des incrédules.

Après ces observations, il est procédé au scrutin sur la candidature de l'abbé Renou, curé de Milon, présenté au titre de correspondant. M. l'abbé Renou est admis en cette qualité. L'assemblée décide ensuite que M. de Matty de La Tour, ingénieur, jouira de tous les priviléges des membres actifs, bien que depuis longtemps un changement de résidence l'ait enlevé à notre Société.

(1) Voir le procès-verbal du 25 février 1853, au sujet de ces peintures.

Digitized by Google

Deux gravures anciennes, d'après Collignon, représentant la ville d'Angers et celle de Saumur, telles qu'elles étaient dans le XVIIe siècle, passent sous les yeux de la Commission.

M. Godard met ensuite à la disposition des membres présents plusieurs estampages d'un masque antique pris sur l'autre côté de Cana. Le sacrifiant donne lecture d'un mémoire, envoyé par M. Godard aux *Annales archéologiques*, mémoire dans lequel cette urne est décrite, et les masques qui la décorent indiqués comme étant ceux de Bacchus de Hélyème. Le tirage au sort de ces estampages les fait échoir à MM. Hommel, Jouin, Hommelt, Gaultier, Bécharel et Guilbert.

La parole est donnée à M. Cottonnet-Dupuy, qui déclare mettre à la disposition de M. Godard, pour le Musée de la ville, deux médailles fort bien frappées ; l'une, qui porte la date de 1565, est à l'effigie de Henri de La Tour-Bouillon, avec la légende : *Princeps aquitanus* ; l'autre est une médaille toute moderne, frappée par les Rochellais, à l'occasion du passage de Mme la duchesse de Berry dans leur ville.

Après cette communication, la séance est levée.

Ph. Bécharel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02110 0956

Digitized by Google

Digitized by Google